

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2001-2002



COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

RAPPORT SUR LES ASSURANCES 2001 DU SURINTENDANT

Table des matières

Rapport annuel

Message de la présidente et du directeur général	2
Mandat, structure et ressources de la CSFO	5
Les secteurs réglementés	6
Régimes de retraite	6
Assurance	8
Établissements de dépôt	9
Aperçu de la CSFO au travail	10
Réorganisation afin de tenir compte des impératifs du marché	10
Huit secteurs d'activité :	10
1. Délivrance de permis et surveillance	11
2. Observation des mesures législatives	13
3. Supervision des régimes de retraite	14
4. Appui au système d'assurance-automobile	16
5. Règlement de litiges et services de traitement des plaintes	19
6. Élaboration des politiques	21
7. Protection des consommateurs par le biais de l'éducation	21
8. Optimisation des ressources de la CSFO	21
Rendement par rapport aux objectifs stratégiques de la CSFO	23
Approche équitable et équilibrée en matière de réglementation	23
Chef de file de la réglementation des services financiers au Canada	25
Promouvoir la conformité et appliquer rigoureusement les mécanismes pertinents ...	27
Prestation d'un service à la clientèle de haut calibre	28
Rapport du Bureau de l'ombudsman des assurances	29
Rapport du Tribunal des services financiers	35
Organigramme	52
Rapports du vérificateur et états financiers	54
États financiers du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	73
Rapport sur les assurances 2001 du surintendant	79

Message de la présidente et du directeur général

Ce document est le quatrième rapport annuel de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Le mandat conféré à la CSFO par mesure législative consiste à fournir des services de réglementation assurant la protection des consommateurs et des bénéficiaires de prestations des régimes de retraite et qui soutiennent un secteur des services financiers, équilibré et concurrentiel. Bien que ce mandat soit tout aussi pertinent aujourd'hui qu'hier, les stratégies pour le réaliser ont été peaufinées afin de tenir compte des changements survenus sur le marché des services financiers.

QUATRE DÉFIS CLÉS

Le présent rapport décrit les initiatives entreprises par la CSFO pendant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 afin de maintenir une présence alerte et constructive sur le marché des services financiers de l'Ontario en harmonisant le système de réglementation avec les forces du marché en évolution. Au cours de l'année, la CSFO a relevé quatre défis clés.

Une industrie en convergence

Les divers secteurs des services financiers poursuivent leur convergence et nombre d'institutions financières mettent au point des produits et services qui débordent les limites sectorielles traditionnelles et sont pratiquement indiscernables. Reflets de cette tendance, environ 70 pour cent des agents d'assurance-vie sont également inscrits comme courtiers en fonds communs de placement. Toutefois, puisque le cadre réglementaire repose encore largement sur les quatre piliers traditionnels des secteurs financiers, c'est-à-dire, les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les courtiers en valeurs mobilières, des produits similaires présentant des attributs semblables pourraient faire l'objet d'une réglementation différente.

Le défi réside dans la poursuite de l'harmonisation réglementaire de tous les secteurs et compétences.

L'harmonisation aidera à coordonner les efforts des organismes de réglementation et permettra d'éliminer à la fois les failles et les chevauchements dans la réglementation des produits financiers, afin de mieux protéger le consommateur et d'établir des règles du jeu qui soient équitables.

Un consommateur en évolution

Les attentes et les besoins du consommateur évoluent grandement. De nos jours, le consommateur a accès à des ressources et à des renseignements qui étaient, il n'y a pas si longtemps, réservés aux professionnels des services financiers. À mesure que la génération des baby boomers avance en âge, on assiste à une intensification de la demande en services de gestion des avoirs en plus des services financiers traditionnels. Dans cette conjoncture, le consommateur veut obtenir l'assurance que la personne qu'il consulte, pour obtenir des conseils de plus en plus poussés en matière de finance, est compétente et bien informée. Le défi pour les organismes de réglementation est de répondre aux attentes importantes du consommateur en matière de protection, tout en maintenant un environnement sain sur le marché.

Une approche équilibrée

Un des principaux objectifs poursuivis par la CSFO est le maintien de la confiance du public dans les secteurs réglementés. Cette confiance est tributaire de la capacité de la CSFO à appliquer des normes minimales et à conserver des normes élevées de protection des consommateurs au sein d'un marché dynamique et concurrentiel, tout en tenant compte des intérêts des secteurs réglementés. Le défi est d'adopter une approche réglementaire équitable et équilibrée qui renforce la protection des consommateurs et des bénéficiaires des régimes de retraite tout en demeurant suffisamment souple pour favoriser la concurrence et l'innovation dans les secteurs réglementés.

Nouveaux canaux électroniques

De nos jours, les consommateurs achètent des produits financiers non seulement en personne, mais également par l'Internet, par publipostage direct et par téléphone. Les fournisseurs de services financiers commercialisent en ligne des produits tels l'assurance et les hypothèques et traitent également avec leurs fournisseurs et partenaires par voie électronique. À l'ère du commerce électronique, tant les consommateurs que le secteur des services financiers s'attendent à pouvoir communiquer avec les autorités réglementaires par voie électronique. Notre défi est d'offrir aux fournisseurs de services financiers et aux consommateurs des possibilités croissantes d'interaction électronique avec la CSFO.

UNE ANNÉE DE PROGRÈS SOUTENUS

Afin de relever les défis de 2001-2002, la CSFO a travaillé en collaboration avec des groupes de défense des consommateurs, avec le secteur des services financiers, avec d'autres autorités de réglementation et divers intervenants. Des progrès importants ont été accomplis.

Lancé en mai 2001, le processus de délivrance en ligne du permis d'agent d'assurance-vie de la CSFO par le biais du Web, une première au Canada, est un exemple saisissant des améliorations apportées aux services électroniques. Le Système de traitement des demandes par Internet permet aux agents de renouveler leur permis de niveau II et de passer du niveau I au niveau II par le biais de l'Internet, en toute commodité et en sécurité.

Afin de promouvoir la conformité aux exigences réglementaires dans le secteur des régimes de retraite, la CSFO a mis au point une démarche axée sur le risque visant à détecter rapidement tout problème potentiel. Elle a mis sur pied un système informatique soutenant un mécanisme de surveillance axée sur le risque pour assurer un suivi du financement des régimes de retraite à prestations déterminées. Ce nouveau processus a permis de récupérer une somme de 22 millions de dollars en cotisations impayées qui ont été versées dans les régimes de retraite.

À l'échelle nationale, la CSFO est un participant actif du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, qui regroupe les autorités des secteurs des valeurs mobilières, des régimes de retraite et de l'assurance de l'ensemble du pays. Durant l'année, entre autres réalisations, le Forum a collaboré activement avec le secteur des services financiers à la création du Réseau de conciliation du secteur financier (RCSF). Les intervenants ont annoncé le lancement du RCSF à la fin de 2001. Cette initiative novatrice donnera, à plus de 95 pour cent des consommateurs canadiens de services financiers, accès à un guichet unique pour exposer un problème ou formuler une plainte. Une fois le système entièrement fonctionnel, les consommateurs canadiens auront droit à un service de règlement des différends de qualité uniforme, indépendamment de leur lieu de résidence, du type de produit financier acheté, du vendeur du produit ou du canal de distribution utilisé. Une telle solution s'imposait dans un marché en convergence.

C'est dans le budget de mai 2000 de l'Ontario qu'a été annoncée l'intention du gouvernement de fusionner la CSFO et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à la prochaine étape de l'intégration de la réglementation des services financiers en Ontario. Le but est d'assurer une protection constante des consommateurs et des épargnants, dans tous les secteurs financiers, face à la tendance à la convergence observée sur les marchés des services financiers. Le gouvernement a procédé à deux séries de consultation sur cette proposition; l'une d'elles était basée sur un document de discussion à l'automne 2000 et une autre sur un projet de loi du printemps 2001. En attente de la fusion, la CSFO continuera à améliorer l'efficacité de ses exploitations, tout en assurant une prestation continue des services aux intervenants.

Cette année a été marquée par une transition à la haute direction de la CSFO. La première surintendante des services financiers et directrice générale de la CSFO, M^{me} Dina Palozzi, a quitté la fonction publique en juillet 2001. M. Philip Howell, sous-ministre adjoint et économiste en chef au Bureau des politiques économiques du ministère des Finances, lui a succédé de façon intérimaire.

SUIVRE LE COURANT

La convergence des secteurs des services financiers, la modification des attentes des consommateurs, l'importance d'une approche équilibrée et la progression des communications électroniques sont des éléments moteurs propices au changement sur la scène réglementaire. Pour l'année à venir, la CSFO continuera d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la structure réglementaire et de promouvoir une démarche nationale coordonnée pour aborder les questions de réglementation. Nous nous efforcerons aussi, prioritairement, de promouvoir la conformité et d'insister énergiquement sur son application, ainsi que d'améliorer les communications électroniques afin de soutenir un service à la clientèle de haut niveau. Les projets de la CSFO continueront de profiter des avantages que leur donnent la consultation et la coopération d'un large éventail d'intervenants divers.

L'ampleur et le rythme du changement dans le secteur des services financiers exigent de tous les participants une capacité d'adaptation. En relevant ce défi, la CSFO maintient son engagement de promouvoir un secteur des services financiers équitable, efficient et efficace où les consommateurs et les bénéficiaires des régimes de retraite sont des participants protégés d'un marché florissant.



Martha Milczynski
Présidente
Commission des services financiers de l'Ontario
Présidente
Tribunal des services financiers



Philip Howell
Directeur général
Commission des services financiers de l'Ontario
(intérimaire)
Surintendant des services financiers (intérimaire)

Mandat, structure et ressources de la CSFO

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme de réglementation et d'arbitrage qui relève du ministère des Finances. La CSFO réglemente les assurances, les régimes de retraite, les sociétés de prêt et de fiducie, les credit unions, les caisses populaires, les courtiers en hypothèques et les coopératives de l'Ontario.

Établie en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario* (la Loi de la CSFO), l'organisme a le mandat de protéger l'intérêt public et d'améliorer la confiance du public dans les secteurs réglementés. La CSFO s'efforce de prodiguer des services de réglementation qui permettent d'assurer la protection des consommateurs et des participants des régimes de retraite et de promouvoir une industrie solide et concurrentielle.

La CSFO est constituée de trois entités principales : la Commission ou le Conseil; le surintendant ou la surintendante des services financiers et le personnel qui lui est rattaché, ainsi que le Tribunal des services financiers (TSF).

- Les cinq membres du Conseil de la CSFO ont des tâches précises en vertu de la *Loi de la CSFO*, comme celle de formuler des recommandations au ministre des Finances sur des questions touchant les secteurs réglementés. Le Conseil se compose du président ou de la présidente et de deux vice-présidents ou vice-présidentes nommés par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenant-gouverneure en conseil; du surintendant ou de la surintendante des services financiers, qui est également directeur général ou directrice générale de la CSFO, ainsi que du directeur ou de la directrice des arbitrages, qui supervise le mécanisme de règlement des différends touchant l'assurance-automobile.

- Le surintendant ou la surintendante des services financiers est responsable de la supervision générale des secteurs réglementés et de l'administration et de l'application de la *Loi de la CSFO* et d'autres lois pertinentes concernant les secteurs réglementés. En tant que directeur général, le surintendant est également responsable de la direction des affaires financières et administratives. Le personnel de la CSFO aide le surintendant ou la surintendante à s'acquitter de ces fonctions.
- Le Tribunal des services financiers est un organisme d'arbitrage qui tient des audiences concernant les ordonnances réglementaires et les ordonnances proposées par le surintendant ou la surintendante des services financiers.

Les bureaux de la CSFO sont situés au nord de Toronto. L'organisme comptait 429 employés à plein temps et un budget de 38,6 millions de dollars pendant l'exercice 2001-2002, terminé le 31 mars 2002.

Les acteurs des secteurs réglementés assument les frais de la CSFO. Elle perçoit des droits des régimes de retraite, des compagnies d'assurance, des courtiers en hypothèques, des credit unions, des caisses populaires, des sociétés de prêt et de fiducie et d'autres entités faisant partie d'un secteur réglementé ; elle perçoit également une cotisation de trois des secteurs réglementés, soit celui des assurances, celui des credit unions et des caisses populaires et celui des sociétés de prêt et de fiducie.

Les secteurs réglementés

Ensemble, les secteurs réglementés par la CSFO représentent ce qui est essentiellement une industrie des services financiers saine et dynamique qui soutient à la fois l'économie et la sécurité financière des particuliers et des familles.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite enregistrés réglementés par la CSFO font partie intégrante du système d'épargne-retraite de l'Ontario. Au palmarès des 100 plus importants régimes de retraite canadiens, 28 d'entre eux sont enregistrés dans la province, avec un actif de quelque 191 milliards de dollars. Les cinq régimes qui se classent au premier rang en Ontario pour la taille de leur actif représentent 139 milliards de dollars de ce total.

La majorité des participants aux régimes appartiennent à trois types de régime :

- les régimes à prestations déterminées, qui fournissent un niveau de prestation prédéterminé au cours de la retraite;
- les régimes à cotisations déterminées, qui précisent le montant des cotisations et versent des prestations basées sur les cotisations accumulées et le rendement de placement; et
- les régimes interentreprises (à prestations déterminées ou à cotisations déterminées) conçus pour les secteurs ou les métiers dont les travailleurs tendent à changer fréquemment d'employeur.

En 2001-2002, le nombre total de régimes a diminué de un pour cent pour s'établir à 6 239, tandis que le nombre de participants aux régimes a augmenté de six pour cent pour atteindre 1,96 millions. L'augmentation du nombre de participants est partiellement attribuable au transfert en Ontario d'un important régime de retraite provenant d'un autre territoire.

La répartition des participants entre les différents types de régimes est sensiblement la même que l'an dernier. Bien que les régimes interentreprises représentent seulement deux pour cent du nombre total de régimes enregistrés, ils comptent 36 pour cent du nombre total des participants aux régimes de retraite.

Régimes de retraite enregistrés en Ontario et nombre de participants

Type	En date du 31 mars 2002		En date du 31 mars 2001	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
- Régimes à prestations déterminées	2 735	44	2 742	43
- Participants	1 019 990	52	902 995	49
- Régimes à cotisations déterminées	3 383	54	3 447	55
- Participants	246 586	13	255 597	14
- Régimes interentreprises à prestations déterminées	86	1	87	1
- Participants	680 695	35	666 935	36
- Régimes interentreprises à cotisations déterminées	35	1	36	1
- Participants	16 545	1	13 039	1
- Nombre total de régimes de retraite	6 239	100	6 312	100
- Nombre total de participants	1 963 816	100	1 838 566	100

Assurance

Le secteur des assurances de l'Ontario est un marché évalué à 24 milliards de dollars. En 2001, le total annuel des primes a augmenté de plus de 14 pour cent. Les montants des primes ont toujours été répartis dans des proportions presque égales entre l'assurance-vie et l'assurance IARD (y compris l'assurance-automobile). Cette répartition reflète un marché établi où intervient une forte concurrence dans diverses gammes de produits. Au total, 408 compagnies d'assurance sont autorisées à exercer leurs activités dans la province.

Compagnies d'assurance autorisées en Ontario

Type d'activité	En date du 31 mars 2002 nombre	En date du 31 mars 2001 nombre
Assurance-vie	104	109
Assurance IARD	221	227
Autre	83	84
Total	408	420

Volume des primes d'assurance directes souscrites en Ontario

Type d'activité	2001 en milliards de dollars	2000 en milliards de dollars
Assurance-vie	12,3	11,2
Assurance IARD	11,8	10,6
Autre	0,2	0,2
Total	24,3	22,0

Établissements de dépôt

L'actif total des 283 credit unions et caisses populaires se chiffrait à 17,3 milliards de dollars en date du 31 mars 2002. La tendance au fusionnement s'est poursuivie et les credit unions et caisses populaires ont augmenté leur actif total en 2001-2002, malgré une diminution de leur nombre. Le capital réglementaire¹ (servant à garantir les dépôts) représentait 6,78 pour cent des éléments d'actif en 2002, en hausse par rapport à 6,70 pour cent en 2001 et à 6,65 pour cent en 2000, ce qui témoigne de la bonne santé du secteur. Le nombre de membres des credit unions et des caisses populaires s'est maintenu à 1,6 million.

À la fin de l'exercice, l'actif total des trois sociétés de prêt et de fiducie constituées en Ontario s'élevait à 1,04 milliard de dollars². De ce montant, 60 pour cent étaient des prêts hypothécaires et 21 pour cent d'autres types de prêts et d'investissement.

Au cours de l'exercice, treize nouvelles coopératives ont été constituées – une coopérative d'habitation, deux

coopératives agricoles, deux de services et une de consommateurs, une coopérative extraprovinciale, une de garderie et cinq de travailleurs. Au total, en date du 31 mars 2002, on comptait 1 726 coopératives en Ontario, dont 1 377 sont actives.

À la fin de l'exercice, la province comptait 414 courtiers en hypothèques enregistrés, contre 390 à l'exercice précédent. La valeur totale des hypothèques administrées se chiffrait à 18 milliards de dollars, en hausse par rapport aux 17 milliards de dollars de l'exercice précédent.

¹ Aux termes du Règlement de l'Ontario 76/95 relatif à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, les crédit unions et les caisses populaires sont tenues de maintenir un capital réglementaire adéquat, c'est-à-dire égal à au moins cinq pour cent de l'actif total. Aux termes de la politique de la CSFO, on détermine ce pourcentage à l'aide des règles élaborées par la Banque des règlements internationaux (BRI).

² Le budget de l'Ontario 2001 annonçait l'intention du gouvernement de se retirer de la réglementation du secteur des sociétés de prêt et de fiducie. Après une période qui reste à déterminer, seules les sociétés de régime fédéral seraient autorisées à exercer leurs activités en Ontario.

Credit Unions et Caisses Populaires de l'Ontario

Mesure	En date du 31 mars 2002	En date du 31 mars 2001
Tous les établissements		
Nombre total	283	318
Actif total	17,3 milliards \$	15,7 milliards \$
Institutions dont l'actif excède 10 millions \$		
Nombre	177	179
Actif	17 milliards \$	15,3 milliards \$

Aperçu de la CSFO au travail

Réorganisation afin de tenir compte des impératifs du marché

En juillet 2001, la CSFO a procédé à des changements organisationnels afin de créer une structure efficace et mieux répondre aux besoins du marché. La réorganisation a établi une responsabilité réglementaire mieux définie pour les régimes de retraite, a mis l'accent sur l'accès aux divers recours pour les consommateurs, a procédé au réalignement de l'élaboration de la politique avec la prestation de services et a renforcé la présence de la CSFO au niveau de la conformité et de l'application de la réglementation.

Les changements apportés ont donné lieu à la création d'une Division des régimes de retraite, dirigée par un surintendant adjoint qui exerce son autorité dans le secteur des régimes de retraite qui lui est conférée par le surintendant des services financiers. Cette nouvelle division, qui tire avantage de la compétence de la CSFO en matière de régime de retraite, comprend la Direction des régimes de retraite, l'Unité des politiques de retraite et l'Unité des services de consultation actuarielle.

Le secteur des plaintes et de règlements des différends a été intégré dans une nouvelle division qui regroupe le Bureau de l'ombudsman des assurances et le groupe de règlements des différends pour servir le secteur de l'assurance-automobile. La Division Ombudsman/Règlement des différends est dirigée par l'ombudsman et directrice générale, poste nouvellement créé, qui intègre le titre et les fonctions législatives de l'ombudsman des assurances. Cette division regroupe la Direction des services d'arbitrages et celle des services de médiation en une seule entité, la Direction des services de règlement des différends.

La Division de la délivrance des permis et d'application des mesures législatives a été rebaptisée Division de la délivrance des permis et de l'observation des mesures législatives et la Direction des examens a été renommée Direction de l'observation des mesures législatives. La responsabilité des politiques régissant les courtiers en

hypothèques, les credit unions, les coopératives, l'assurance autre que l'assurance-automobile et les établissements de dépôts a été transférée à cette division.

La CSFO a consolidé sa présence au niveau de l'application des mesures législatives en déplaçant l'unité des examens de son secteur de programme. L'Unité relève désormais du Directeur des services juridiques.

L'unité des politiques de l'assurance-automobile fait maintenant partie de la nouvelle Division de l'assurance-automobile, anciennement Gestion des opérations d'assurance-automobile, alignant ainsi plus étroitement les fonctions d'élaboration des politiques et de prestations des services.

Une nouvelle Direction des politiques générales et relations publiques regroupe les fonctions liées aux politiques générales, notamment la participation de la CSFO aux organismes nationaux de réglementation, ainsi que celles liées aux relations publiques et la responsabilité élargie des relations avec les intervenants et des projets spéciaux.

Trois changements organisationnels sont mis en œuvre afin de concrétiser l'efficacité et l'efficacité de la CSFO dans la prestation des services de réglementation.

Huit secteurs d'activité:

Les activités quotidiennes de la CSFO se rangent dans huit catégories :

1. Délivrance de permis et surveillance
2. Observation des mesures législatives
3. Surveillance des régimes de retraite
4. Appui au système d'assurance-automobile
5. Règlement des différends et services de traitement des plaintes
6. Élaboration des politiques
7. Information des consommateurs par le biais de l'éducation

8. Meilleure efficacité des ressources organisationnelles

Voici un aperçu des activités en cours à la CSFO dans ces secteurs en 2001-2002.

1. Délivrance de permis et surveillance

Dans son rôle de protection du public, la CSFO inscrit des personnes et des entreprises offrant des services financiers et leur délivre des permis. Elle procède à des examens sur place des compagnies d'assurance, des régimes de retraite, des courtiers en hypothèques, des credit unions et des caisses populaires pour surveiller la conformité aux mesures législatives et aux règlements.

En 2001-2002, la CSFO a reçu plus de 17 000 demandes de permis, demandes d'inscriptions et autres demandes. Les demandeurs doivent satisfaire aux exigences de délivrance des permis établies aux termes de différentes lois, ce qui peut comprendre la réussite à un examen d'admission et la formation permanente.

En mai 2001, la CSFO a lancé le Système de traitement des demandes par Internet. À la fin de l'exercice, quelque 35 pour cent de tous les renouvellements de permis d'agents d'assurance-vie, dont ceux passant du niveau I au niveau II, étaient traités par Internet.

CSFO : Délivrance de permis et surveillance

Activité	2001-2002 Nombre	2000-2001 Nombre
Particuliers		
<i>Nouveaux permis délivrés</i>		
Permis d'agent d'assurance-vie	4 748	3 404
Permis d'agent d'assurance IARD	771	696
Permis d'agent d'assurance accidents et maladie	290	270
Permis d'expert	207	162
<i>Permis renouvelés</i>		
Permis d'agent d'assurance-vie *	4 914	15 968
Permis d'agent d'assurance IARD*	1 761	1 735
Permis d'agent d'assurance accidents et maladie	170	136
Permis d'expert	958	912
<i>Transferts de permis d'agents d'assurance-vie de niveau I au niveau II</i>	2 160	2 303
Entreprises		
<i>Nouveaux permis délivrés</i>		
Permis d'agence d'assurance-vie et d'assurance IARD	266	413
Permis d'expert d'entreprise	4	10
Permis de courtier en hypothèques	56	55
Permis de société de prêt et de fiducie	6	4
Nouvelles compagnies d'assurance	7	10
<i>Permis renouvelés</i>		
Permis d'agence d'assurance-vie et d'assurance IARD*	707	1 822
Permis d'expert d'entreprise	126	138
Permis de courtier en hypothèques	446	390
Coopératives		
Offres de valeurs mobilières	16	19
Nouvelles constitutions en personne morale	13	20
Dissolutions/annulations	109	4
Credit unions/Caisses populaires		
Nouvelles constitutions en personne morale	0	0
Nouvelles demandes de changement d'activité	135	168
Fusions	21	18

* Les permis sont délivrés pour une période de deux ans. La mise en œuvre des modifications apportées en 1995 a provoqué un cycle d'année d'activité élevée et d'année de faible activité. Les chiffres de 2001-2002 reflètent une année de faible activité.

CSFO : Activités de surveillance

Type	2001-2002 Nombre	2000-2001 Nombre
Examens effectués		
Compagnies d'assurance – solvabilité	36	36
Pratiques de demandes de règlements en matière d'indemnité d'accidents légales	11	7
Fournisseurs d'assurance-automobile collective	0	24
Examen de conformité des fournisseurs d'assurance-vie	0	38
Courtiers en hypothèques	37	35
Credit unions/Caisses Populaires	15	15
Sociétés de prêt et de fiducie	3	3
Vérifications policières des demandeurs de permis d'agent	8 275	4 940
Vérifications de la formation continue des agents d'assurance-vie*	692	1 105
Examen des plaintes**	156	163

* Les vérifications sont effectuées au renouvellement des permis, qui ont une durée de deux ans. On observe un cycle d'année d'activité élevée et d'année de faible activité. Les chiffres de 2001-2002 reflètent une année de faible activité.

** Représentent les plaintes reçues par le bureau de l'ombudsman sur la conduite des agents.

2. Observation des mesures législatives

La CSFO mène des enquêtes et entreprend des mesures coercitives dans les cas de non-conformité aux mesures législatives.

Les efforts de la Commission ont porté fruits et le nombre total de mesures coercitives entreprises en 2001-2002 a diminué par rapport à l'exercice précédent. Plus particulièrement, les vérifications exhaustives effectuées ont entraîné une plus grande conformité aux exigences en matière de formation continue pour les agents d'assurance-vie et aux exigences liées aux erreurs et omissions pour tous les agents, se traduisant par un besoin moindre de prendre des mesures coercitives dans ces secteurs. Cette amélioration a permis à la CSFO de concentrer ses ressources sur de nouveaux cas complexes comme la fausse représentation.

Durant l'année, la CSFO a obtenu 32 condamnations ou plaidoyers de culpabilité pour des infractions variées commises par des personnes qui ont, par exemple, fait office de courtiers en hypothèques sans être inscrit en vertu de la Loi, fait des déclarations de faux renseignements sur la demande de permis ou n'ont tout simplement pas déposé de déclaration.

Les conseils consultatifs – composés d'agents d'assurance et d'un représentant du surintendant – tiennent des audiences sur l'inscription et la conduite des agents d'assurance et des experts et présentent leurs recommandations au surintendant des services financiers. La majorité des cas sont réglés par le truchement d'un procès-verbal de transaction, sans qu'une audience officielle ne soit tenue. Durant l'année, le surintendant a rendu quatre décisions relatives à des permis à la suite d'audiences devant un conseil consultatif.

CSFO : Mesures d'application

Type	2001-2002 Nombre	2000-2001 Nombre
Annulations de permis	21	33
Suspensions de permis	25	16
Résignations de permis	2	6
Poursuites terminées	32	32
Ordonnances de cesser et de s'abstenir	0	4
Conditions imposées par l'intermédiaire d'un procès-verbal de transaction	6	11
Lettres de blâme	40	73
Retraits de parrainage	8	13
TOTAL	134*	188

* La baisse des mesures d'application témoigne de l'efficacité des efforts entrepris par la CSFO pour promouvoir la conformité. Voir ci-dessus.

3. Supervision des régimes de retraite

La CSFO supervise la conformité à la *Loi sur les régimes de retraite*, qui établit les normes minimales d'administration et de financement des régimes de retraite privés et veille à son application. Aux termes de la Loi, le surintendant des services financiers rend des décisions réglementaires sur diverses transactions. Le surintendant peut déléguer en partie cette autorité à son personnel. En outre, la CSFO traite les déclarations courantes relatives aux régimes de retraite, dont le nombre a atteint 16 117 en 2001-2002. Lorsque les sociétés font faillite, le surintendant nomme

généralement un tiers administrateur pour mettre fin aux activités du régime. Au 31 mars 2002, la CSFO coordonnait l'administration de 182 régimes de retraite d'employeurs insolubles.

Le fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) est un fonds d'assurance établi en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* et administré par la CSFO. Il offre un niveau minimal de protection aux participants des régimes de retraite à prestations déterminées lorsqu'une société fait faillite et que le régime de retraite n'a pas un actif suffisant pour payer les prestations promises. Les états financiers du FGPR figurent aux pages 68-72 du présent rapport annuel.

CSFO : Transactions traitées au titre des régimes de retraite

Type	2001-2002 Nombre	2000-2001 Nombre
Nouveaux régimes enregistrés		
À prestations déterminées	181	107
À cotisations déterminées	143	175
Total	324	282
Modifications de régime enregistrées	3 153	2 926
Liquidations totales traitées		
À prestations déterminées	97	144
À cotisations déterminées	180	162
Total	277	306
Liquidations partielles traitées		
À prestations déterminées	59	66
À cotisations déterminées	52	39
Autre	0	1
Total	111	106
Fusions de régimes/ transferts d'actifs approuvés		
À prestations déterminées	128	127
À cotisations déterminées	62	44
Interentreprises	0	3
Total	190	174
Remboursement d'excédent aux employeurs dans le cas d'une liquidation totale approuvée		
À prestations déterminées	16	26
À cotisations déterminées	2	4
Total	18	30

Fonds de garantie des prestations de retraite

Demands réglées	2001-2002	2000-2001
Nombre	10	7
Valeur totale	4 172 699 \$	1 134 180 \$

4. Appui au système d'assurance-automobile

Étant donné que l'assurance-automobile est obligatoire pour les conducteurs de l'Ontario, la CSFO assume d'importantes responsabilités dans ce segment du secteur de l'assurance.

Examen des taux d'assurance-automobile

Afin de protéger les consommateurs, les compagnies d'assurance-automobile sont tenues d'obtenir l'approbation de la CSFO avant de modifier leur tarification ou leur système de classification des risques. En 2001-2002, on estime que le processus d'examen des tarifs a permis aux consommateurs d'économiser 31,7 millions de dollars, du fait de la différence entre les taux déposés à l'origine et les taux approuvés.

Au 31 mars 2002, le prix moyen de l'assurance-automobile en Ontario était de 8,93 pour cent plus élevé qu'à l'exercice précédent. Il s'agit d'une augmentation de 0,78 pour cent depuis la mise en œuvre de la *Loi sur la stabilité des taux d'assurance-automobile* à la fin de 1996, qui a entraîné des changements majeurs pour les produits d'assurance-automobile.

2001-2002 a marqué la première année d'existence du processus Respond to Market (R2M) de la CSFO pour le dépôt de modification des tarifs applicables aux voitures de tourisme, dont peuvent profiter les assureurs qui satisfont à certains critères. Le processus R2M permet aux assureurs de réagir plus rapidement aux conditions du marché, puisque les renseignements à fournir sont moins détaillés et le processus d'examen de la CSFO, plus rapide. En décembre 2001, la CSFO a rendu publics les critères mis à jour au système R2M pour l'approbation des taux d'assurance, en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

CSFO : Déclarations de taux d'assurance-automobile traitées

Mesure	2001-2002 Nombre			2000-2001 Nombre
	Majeur	Respond To Market (R2M)	Total	
Véhicules de tourisme privés				
Déclarations de taux reçues	83	35	118	115
Nombre moyen de jours entre la réception de la déclaration et le traitement complet de la demande	6	7	6	8
Nombre moyen de jours pour examiner et approuver les déclarations	45	12	36	37
Déclarations comportant des augmentations de taux	72	31	103	82
Déclarations comportant des diminutions de taux	3	0	3	14
Déclarations ne comportant aucun changement de taux	8	4	12	19

Mesure	2001-2002 Nombre	2000-2001 Nombre
Véhicules de tourisme non privés		
Déclarations de taux reçues	262	218
Nombre moyen de jours entre la réception de la déclaration et le traitement complet de la demande	6	12
Nombre moyen de jours pour examiner et approuver les déclarations	25	13
Déclarations comportant des augmentations de taux	185	136
Déclarations comportant des diminutions de taux	24	36
Déclarations ne comportant aucun changement de taux	53	46

Surveillance des centres d'évaluation désignés

Les centres d'évaluation désignés (CÉD) donnent des évaluations impartiales des blessures reçues dans un accident d'automobile pour aider les demandeurs et les assureurs à éviter les litiges au sujet des règlements en matière d'indemnités d'accidents légaux. La CSFO supervise et surveille les CÉD et étudie les plaintes déposées à leur sujet. Elle fournit le soutien au comité ministériel du système des centres d'évaluation désignés créé par le ministre des Finances. Le Comité nomme les CÉD à inscrire à la liste, précise le type d'évaluation que chaque CÉD peut effectuer et élabore les lignes directrices d'évaluation.

Durant l'année, la CSFO et le Comité ont commencé un processus d'auto-vérification qui sera la pierre angulaire du programme d'assurance de la qualité des CÉD.

Destinée à être utilisée en conjonction avec le système de déclaration électronique des CÉD, l'auto-vérification aidera les CÉD à évaluer la conformité à l'*Annexe sur les indemnités d'accident légales* et aux lignes directrices sur l'évaluation des CÉD, tout en formulant des commentaires sur la qualité de leurs évaluations et des rapports finaux. Dans le but d'améliorer la rentabilité du système des CÉD, la CSFO et le Comité ont également commencé à cerner les possibilités de réduire les coûts des processus d'évaluation des CÉD.

*Centres d'évaluation désignés**

<i>Mesure</i>	<i>2001 nombre</i>	<i>2000 nombre</i>
Nombre total de CÉD	108	119
Renvois	13 357	11 394
Évaluations effectuées	9 750	8 480
Nombre de plaintes examinées par la CSFO	142	87

*Les activités des CÉD sont enregistrées par année civile.

Protection de dernier recours pour les personnes blessées dans des accidents de véhicules automobiles

Le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA), administré par la CSFO, sert à indemniser les victimes d'accidents qui mettent en cause des véhicules automobiles non assurés, non identifiés ou lorsque la personne n'a pas d'assurance.

Le FIVAVA tire la plus grande partie de son financement des droits de un dollar versés par chaque automobiliste

qui veut obtenir ou renouveler un permis de conduire en Ontario. Il recouvre également des sommes perçues au titre de la responsabilité civile des automobilistes non assurés qui sont responsables d'un accident et ordonne la suspension du permis de conduire des conducteurs en défaut de paiement.

Les états financiers du FIVAVA figurent aux pages 73 – 78 du présent rapport annuel.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Mesure	2001-2002	2000-2001
Nombre de demandes d'indemnités	390	522
Total des décaissements	9,5 millions \$	7,7 millions \$
Total des demandes d'indemnités d'accidents légaux	289	277
Total des paiements d'indemnités d'accidents légaux	6,2 millions \$	3,5 millions \$
Total des paiements relatifs à la responsabilité civile pour des blessures corporelles ou des dommages matériels	3,3 millions \$	4,2 millions \$
Remboursement des créances	2,1 millions \$	2,4 millions \$
Nombre de suspensions de permis de conduire	589	751
Nombre de remises en vigueur de permis de conduire	399	517
Nombre de créances traitées	12 578	12 855
Nombre de débiteurs ayant payé les créances	1 516	1 669
Nombre de comptes clients actifs	2 021	2 395

5. Règlement de litiges et services de traitement des plaintes

De nos jours, le consommateur s'attend à avoir l'accès immédiat à diverses options efficaces pour régler leurs plaintes et les différends. Le service de règlement des différends de la CSFO, tenu en haute estime, comble ce besoin en matière d'indemnisation des victimes d'accidents automobiles. Par ailleurs, le Bureau de l'ombudsman mène des enquêtes sur les plaintes non réglées sur les questions d'assurance et agit comme guichet unique pour les plaintes déposées à la CSFO relativement aux secteurs réglementés. (Voir le Rapport du Bureau de l'ombudsman d'assurance aux pages 29-34 du présent rapport annuel.)

Règlement des différends relatifs aux indemnités d'accident

Les services de règlements des différends de la CSFO ont été établis en 1990 comme partie intégrante du système d'assurance sans égard à la responsabilité. Un vaste éventail d'options pour le règlement des différends concernant les demandes d'indemnités d'accidents légales est offert, notamment services de médiation, d'arbitrage, d'évaluation neutre, d'appel et de modification et révocations.

La médiation est la première étape du processus de règlement des différends. Personne ne peut présenter un différend à l'arbitrage ou le porter devant les tribunaux sans d'abord passer par la médiation à la CSFO.

Les causes qui ne sont pas réglées par la médiation peuvent aller en arbitrage devant la CSFO, en arbitrage privé ou être portées devant les tribunaux. Seule la personne assurée peut choisir l'arbitrage devant la CSFO.

Les deux parties peuvent soumettre les décisions des arbitres de la CSFO en appel au directeur des arbitrages relativement à une question d'ordre juridique. Il n'y a pas de possibilité d'interjeter appel de la décision du directeur ou de son délégué, bien qu'une révision judiciaire demeure possible. En outre, la procédure de modification/révocation en place convient si les circonstances de la personne assurée ont changé depuis l'audience de l'arbitrage, si vous disposez de nouveaux éléments de preuve ou si la décision de l'arbitre comporte une erreur évidente.

Demandes en hausse

En 2001-2002, l'activité s'est intensifiée dans le secteur de la médiation et de l'arbitrage. Le volume des demandes de médiation a augmenté d'environ 12 pour cent par rapport à l'exercice précédent, mais les délais de traitement et les tarifs applicables sont demeurés stables. Les demandes d'arbitrage ont augmenté de 11 pour cent, mais le nombre de cas réglés à ce stade, particulièrement juste avant l'audience, a également enregistré une hausse importante. Le délai médian pour rendre une décision d'arbitrage appuyée des motifs a diminué, s'établissant à 49 jours civils. Le bureau des appels a reçu 51 appels et conclu 49 dossiers durant l'exercice.

Le Code des pratiques pour le règlement des différends est un guide pratique qui explique ce qui est requis des parties à chaque étape de la procédure de règlement des différends. La quatrième édition a été rendue publique en mai 2001 et est affichée au site Web de la CSFO. La version Web comprend des formulaires à imprimer. On peut également acheter un exemplaire du Code par l'intermédiaire de Publications Ontario.

Le Forum du Barreau, qui regroupe des avocats qui comparaissent régulièrement au cours des procédures de règlement de différends, et le Forum des sociétés, qui se compose d'experts en déclaration de sinistres, continuent à fournir à la CSFO de précieux commentaires sur le système de règlement des différends.

Affaires judiciaires

Au cours de la dernière décennie, les Services de règlement des différends ont rendu un nombre imposant de décisions d'arbitrage et d'appel. D'ailleurs, les juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel de l'Ontario ont souvent fait référence aux argumentations de ces affaires.

En 2001-2002, la Cour divisionnaire a entendu une demande de révision judiciaire de la décision rendue par un médiateur qui, en raison de la conduite de la personne

assurée et de son représentant, n'avait pas donné suite à la médiation. La Cour a confirmé le principe mentionné dans le Code de pratique voulant que toutes les parties sont tenues de participer de bonne foi.

Dans la seule autre demande de révision judiciaire entendue et décidée cette année, la Cour a pris en considération la norme d'intervention de décision arbitrale. Il a conclu que le décideur en appel avait excédé sa compétence en révisant les conclusions factuelles de l'arbitre. En conséquence, la décision arbitrale a été rétablie.

CSFO : Activités des Services de règlement des différends

Mesure	2001-2002	2000-2001
Médiation		
Nouvelles demandes reçues	12 897	11 325
Dossiers classés	12 534	11 267
Taux de règlements complets	50 %	51 %
Taux de règlements partiels	17 %	20 %
Arbitrage		
Nouvelles demandes reçues	1 637	1 474
Dossiers classés	1 440	1 307
Réglés	1 223	1 088
Décisions rendues*	138	133
Appels		
Nouvelles demandes reçues	51	60
Dossiers classés	49	65
Réglés	6	12
Décisions rendues	29	34

* La méthode utilisée pour compter les décisions d'arbitrage rendues a été modifiée comparativement aux rapports annuels précédents, afin de donner des renseignements plus complets sur le rendement. Auparavant, on ne tenait compte que des décisions où le dossier était classé. Cette année, les décisions rendues par suite d'une audience préliminaire, audience de requête ou audience concernant les dépens sont également incluses. Les décisions d'arbitrage indiquées au nombre de 91 dans le rapport annuel 2000-2001 ont été calculées à nouveau pour tenir compte de la nouvelle méthode.

6. Élaboration des politiques

La CSFO joue un double rôle dans l'élaboration des politiques. D'abord, elle présente des recommandations au ministre des Finances quant aux changements à apporter à la Loi que la CSFO administre.

Deuxièmement, la CSFO élabore des politiques réglementaires qui guident l'administration de la loi dans le cadre de son mandat. Qui plus est, non seulement la CSFO élabore des politiques relatives au secteur des services financiers de l'Ontario, mais elle travaille également avec d'autres organismes de réglementations à l'harmonisation réglementaire de tous les secteurs et compétences.

Pour assumer ces deux rôles, la CSFO doit constamment évaluer les tendances du marché et sa propre réponse. La participation des partenaires de la CSFO, à savoir fournisseurs et consommateurs de services financiers, administrateurs et participants de régimes de retraite, conseillers et consultants, avocats et professionnels de la santé, est absolument essentielle. Les commentaires des partenaires permettent à la CSFO d'identifier les nouveaux enjeux, d'y répondre efficacement et de recommander les politiques appropriées.

7. Protection des consommateurs par le biais de l'éducation

Aujourd'hui dans le marché des services financiers, l'éducation du consommateur constitue un aspect important de sa protection. Un consommateur informé est plus apte à évaluer une gamme de produits et à choisir ceux qui lui conviennent le mieux. Dans le cadre de son mandat visant la protection du consommateur, la CSFO déploie tout un éventail d'outils de communication afin d'aider le consommateur à prendre des décisions informées.

Ils sont nombreux parmi les consommateurs à accéder à l'information prodiguée à leur intention sur le site Web de la CSFO à l'adresse suivante : www.fsco.gov.on.ca. Le

site offre un grand nombre de documents à l'intention des consommateurs, notamment des brochures, des bulletins, des répertoires de spécialistes des services financiers, des rapports sur les poursuites ainsi que le Code des pratiques pour le règlement des différends.

La CSFO produit plusieurs autres publications à l'intention du consommateur, notamment : CSFO- Vos recours - La protection des consommateurs sur les marchés financiers, Vos droits en matière de pension, L'achat d'une assurance-automobile, À la recherche d'assurance-santé de voyage, Services de règlement des différends, CSFO et Ombudsman des assurances - Au travail pour vous. Ces brochures sont distribuées par voie électronique et sur papier. Afin de sensibiliser davantage le consommateur, les publications de la CSFO ont été encore plus largement distribuées en 2001-2002, soit dans les bureaux de véhicule automobile, les magasins de la LCBO, les écoles de conduite et les bibliothèques.

La CSFO prend aussi les dispositions pour que les articles destinés aux consommateurs soient diffusés dans les journaux locaux de l'Ontario ainsi qu'aux stations de radio et de télévision locales. En plus de fournir de l'information utile aux consommateurs, cette diffusion générale a entraîné des demandes directes de brochures de la part des consommateurs. Par ailleurs, la CSFO émet fréquemment des communiqués de presse et des alertes afin de tenir le public informé. Par exemple, en 2001-2002, des alertes au consommateur ont été émises au sujet des risques afférents aux fraudes sur le retrait d'argent de votre régime de retraites.

8. Optimisation des ressources de la CSFO

La CSFO est responsable envers ses partenaires de l'efficacité et de la qualité des services qu'elle propose. Afin d'offrir de la valeur en contrepartie des dollars qui lui ont été alloués, la CSFO s'efforce de tirer le maximum de ses ressources humaines, financières et technologiques.

Préparation des futurs chefs

Le programme de perfectionnement du personnel de la CSFO intitulé AVENIR a terminé sa troisième année de mandat visant à préparer les chefs de demain. Vingt-huit employés ont participé à l'une des quatre équipes pour acquérir de l'expérience à un poste de direction dans le cadre de projets d'entreprise. Une équipe a formulé des recommandations pour la mise en œuvre d'un programme officiel de reconnaissance à la CSFO. Une deuxième équipe a proposé une structure propice à la réalisation des valeurs de la CSFO. Une troisième équipe a élaboré un concept visant à établir une banque de connaissances pour aider au partage des compétences et des connaissances entre les membres du personnel. Et une quatrième équipe a poursuivi le programme la série de déjeuners-conférence et a aussi organisé le programme de formation des équipes AVENIR.

Examen des pratiques à l'échelle de l'organisme

La CSFO a entrepris des examens des pratiques à l'échelle de l'organisme dans le but d'améliorer la prestation de ses services en analysant ses procédés et en apportant les modifications nécessaires. Les examens sont effectués par la Direction de l'examen des modes de fonctionnement, qui travaille avec les divers secteurs d'activité.

En 2001-2002, un exemple frappant de cet effort a été la mise en œuvre du system Project Reporting Online, un système de présentation des rapports en ligne, base de données qui repère les politiques de la CSFO et les

projets et établit des liens. Les autres projets d'examen des pratiques durant l'exercice sont le système de traitement des demandes par Internet à l'intention des agents d'assurance et le système d'information sur les régimes de retraite qui soutient les activités liées aux régimes de retraite de la CSFO.

Engagement envers la qualité des services

La CSFO s'est engagée à fournir des services de qualité dans l'exécution de ses activités réglementaires et a mis sur pied un programme de qualité des services (QS), aligné sur l'initiative mise en place par le gouvernement pour faire de la fonction publique de l'Ontario un service axé sur la clientèle. La CSFO participe au conseil de la qualité du service du ministre des Finances et, pour ce faire, a créé un comité interne de la qualité des services qui regroupe des représentants de chaque direction afin de promouvoir les initiatives au chapitre de la qualité du service. Par exemple, le programme de qualité des services, dans le cadre des activités de perfectionnement du personnel, encourage l'adoption des normes du Ministère en matière de service au téléphone et de correspondance.

La CSFO a fait une déclaration d'engagement envers un service de qualité dans l'exercice de ses fonctions d'examen. La CSFO s'est engagée à offrir des services impartiaux, objectifs, efficaces et efficaces et ses examinateurs feront preuve d'honnêteté et d'intégrité et utiliseront au mieux leurs connaissances et leurs sens commun ainsi que d'autres valeurs professionnelles.

Rendement par rapport aux objectifs stratégiques de la CSFO

En vertu de la Loi, la CSFO est tenue de préparer tous les ans un énoncé des priorités qu'elle se propose de se donner pour l'exercice suivant. Cet énoncé doit être soumis au ministre des Finances et publié au plus tard le 30 juin de chaque année. En juin 2001, la CSFO a présenté son quatrième énoncé de priorités, exposant les quatre grandes priorités stratégiques pour l'exercice à venir :

- **appliquer une approche équitable et équilibrée en matière de réglementation;**
- **être un chef de file de la réglementation des services financiers au Canada;**
- **promouvoir la conformité et appliquer rigoureusement les mécanismes pertinents;**
- **fournir un service à la clientèle de grande qualité.**

La section suivante rend compte de l'avancement de ces objectifs en 2001-2002.

Approche équitable et équilibrée en matière de réglementation

Pour maintenir la confiance du public dans les secteurs réglementés, la CSFO a adopté une approche réglementaire équitable et équilibrée qui renforce la protection des consommateurs tout en favorisant le développement d'un marché sain et concurrentiel.

Améliorer le cadre de réglementation

C'est en vertu de cette approche équilibrée que la CSFO recommande au gouvernement des modifications législatives et d'orientation pour améliorer le cadre réglementaire.

Avec l'aide du comité consultatif des courtiers en hypothèques, la CSFO a procédé à l'examen de la *Loi sur les courtiers en hypothèques* afin d'en améliorer l'efficacité

et de l'administration de la Loi. La surintendante des services financiers a soumis ses recommandations au ministre des Finances en septembre 2001, tel que stipulé dans la *Loi de 1999 visant à réduire les formalités administratives*.

Le ministère des Finances revoit la Loi et les règlements en matière d'assurance-automobile. La CSFO a aidé le ministre à l'élaboration d'un document de consultation publié en septembre 2001, puis a collaboré à l'analyse des soumissions et a rencontré les intervenants. Le gouvernement a indiqué son intention d'introduire des réformes afin d'améliorer le système d'assurance-automobile à l'intention des consommateurs et des autres participants.

À l'été 2001, la CSFO a proposé un système de réglementation en matière d'escompte des polices d'assurance-vie en Ontario.

En général, l'escompte de polices d'assurance-vie permet au titulaire de police d'assurance-vie dont l'espérance de vie est réduite de vendre sa police à un tiers à un taux d'escompte par rapport à la somme assurée. À l'automne 2001, la CSFO a mené des consultations auprès de divers intervenants dont les commentaires ont été fort utiles au processus en cours. Le système de réglementation sera mis en œuvre lorsque le gouvernement adoptera les modifications à la Loi et approuvera le règlement.

En décembre 2001, des modifications ont été apportées au Règlement de l'Ontario 132/97 en vertu de la *Loi sur les assurances* afin de tenir compte des changements apportés aux Lignes directrices de l'Association canadienne des assurances de personnes portant sur les contrats individuels à capital variable (fonds distincts) et d'imposer un certain nombre d'exigences fondées sur ces lignes directrices, en vigueur en janvier 2002. D'autres autorités provinciales de réglementation des assurances ont adopté ces nouvelles lignes directrices, qui visent à harmoniser les règles avec celles des produits de placement collectif.

En juillet 2001, le ministre des Finances a rendu public un document de consultation sur la répartition de l'excédent des régimes de retraite à prestations déterminées. La CSFO a conseillé le Ministère pour l'élaboration du document. Le gouvernement a prolongé la réglementation actuelle sur les excédents en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* jusqu'au 31 décembre 2002, afin de prendre connaissance de toutes les propositions et d'élaborer des réformes. La CSFO collaborera avec le Ministère à l'élaboration de tous changements réglementaires et législatifs requis.

Les modifications proposées par la CSFO afin d'ouvrir la voie à des régimes de retraite souples ont été incluses dans le projet de loi sur la fusion de la CSFO et CVMO. Des régimes de retraite souples permettraient aux membres qui permettront aux participants d'acquérir des avantages complémentaires, par le biais de cotisations déductibles facultatives. La CSFO a également commencé l'élaboration des modifications qui devront être apportées à la réglementation si la loi est promulguée.

La CSFO a recueilli les suggestions de son comité consultatif en comptabilité et assurances et d'autres participants concernant les changements à apporter aux exigences relatives à la communication de l'information financière des régimes de retraite. Elle procédera à d'autres consultations tout au long de l'élaboration des recommandations.

Un barème des droits et des évaluations équitables

La CSFO est déterminée à atteindre le recouvrement intégral des coûts et à imputer ses frais aux secteurs réglementés de manière équitable, tout en adhérant au principe de l'utilisateur-payeur. En 2001-2002, la CSFO a raffiné son programme de recouvrement des coûts pour les credit unions/caisses populaires afin de distribuer plus équitablement l'évaluation du secteur entre les établissements touchés. Cette mesure a été prise en réponse aux commentaires des intervenants du secteur.

Favoriser un régime d'assurance-automobile stable

Durant l'année, la CSFO a continué à travailler de concert avec les intervenants de l'assurance-automobile afin de maintenir un régime équitable et stable, elle a notamment :

- **rencontré les assureurs afin de discuter des mesures à prendre pour réduire la fraude dans le système d'indemnisation des victimes d'accidents, et, forte de ces conclusions, a élaboré des propositions visant à améliorer les mesures pour lutter contre la fraude;**
- **autorisé l'utilisation d'un formulaire de facturation normalisé pour les prestataires de soins de santé qui permet de facturer directement les assureurs automobiles pour les services médicaux et de réadaptation fournis; et**
- **procédé à l'évaluation des CÉD de soins médicaux et de réadaptation qui a révélé le besoin de mettre davantage l'accent sur la qualité et la rentabilité.**

Le système de Tarification automobile selon la sinistralité canadienne (CLEAR) est la pierre angulaire du processus de tarification des véhicules du secteur. Selon ce système, les voitures sont regroupées en fonction des antécédents du risque, pour que les primes d'assurance correspondent aux risques. La CSFO a étudié et approuvé les propositions visant à actualiser la méthode CLEAR. La CSFO a également ajouté des conditions au processus de dépôt des modifications des tarifs afin de veiller à ce que les tarifs et la classification des risques continuent de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les assurances*.

Les plans statistiques en matière d'assurance-automobile favorisent des tarifs et des méthodes de classifications équitables. La CSFO a l'intention de travailler avec les intervenants afin d'appliquer ces changements aux plans. Un des objectifs est d'obtenir des données plus détaillées sur la manière dont les sociétés établissent leurs tarifs selon le territoire. Un autre objectif est de recueillir des données plus précises sur les coûts des prestations pour

soins médicaux, réadaptation et autres. Le personnel de la CSFO a préparé des documents de discussion pour consultation avec les secteurs en 2002-2003.

Après avoir reçu la mise à jour de l'évaluation des obligations du FIVAVA, la CSFO a mis au point diverses options pour en assurer le financement à long terme. Le but est de veiller à ce que le fonds continue à remplir son mandat de protection des consommateurs.

Chef de file de la réglementation des services financiers au Canada

La CSFO continue de collaborer avec d'autres organismes de réglementation à la coordination nationale de la réglementation du secteur des services financiers. La CSFO est un chef de file et un appui de taille dans l'élaboration de solutions réglementaires harmonisées et elle participe activement au Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, à l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOCCR) et au Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA).

Initiatives du Forum conjoint

L'ACOR, le CCRRA et les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont créé le Forum conjoint en 1999. Les organismes de réglementation des services d'assurance au Canada (CISRO) et le Bureau des services financiers (BSF) participent également aux rencontres et aux projets. Dans le cadre des activités du Forum conjoint, tous ces organismes travaillent ensemble à la réalisation de la vision, établie dans le premier plan stratégique du Forum conjoint pour la période 2002 à 2005, d'un système de réglementation de services financiers canadiens simplifié, coordonné et harmonisé.

Au début de 2001, le Forum conjoint a créé le groupe d'étude sur la résolution des conflits. Comptant sur la participation des secteurs public et privé, dont le gouvernement fédéral, le groupe d'étude avait le mandat de concevoir un mécanisme intégré à guichet

unique qui offrirait à tous les consommateurs de services financiers un service de règlement des différends de qualité égale. Les efforts du groupe d'étude ont porté fruits, un groupe d'associations du secteur (l'Association des banquiers canadiens, l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, le Bureau d'assurance du Canada et l'Institut des fonds d'investissement du Canada) ont annoncé leur accord à la création du Réseau de conciliation du secteur financier (RCSF) en décembre 2001. Ce service donnera à plus de 95 pour 100 des consommateurs canadiens de services financiers l'accès à un guichet unique pour exposer un problème ou formuler une plainte. Le RCSF devait être lancé à la fin de 2002.

Le Forum conjoint a également entrepris un projet pluriannuel afin de veiller à ce que les régimes de réglementation respectifs des fonds distincts et des fonds communs de placement soient harmonisés le plus possible et qu'ils accordent une protection similaire aux épargnants qui utilisent ces produits différents mais semblables par leur fonction. En 2001-2002, les efforts ont convergés vers l'élaboration d'une nouvelle approche concernant les exigences de divulgation au point de vente pour les fonds distincts et les fonds communs de placement.

Dans un autre ordre d'idées, le Forum conjoint a examiné la pertinence de la divulgation des placements aux participants des régimes de capitalisation (par exemple, les régimes à cotisations déterminées, les régimes enregistré d'épargne-retraite collectifs, les régimes de participation différée aux bénéfices et les régimes de participation aux bénéfices). De tels régimes sont habituellement offerts aux employés afin surtout d'accumuler de l'épargne retraite et demandent que les employés fassent des choix de placement. Par suite de cet examen, le Forum conjoint a publié en avril 2001 un document de discussion intitulé Principes de réglementation proposés pour les régimes de capitalisation.

Un autre secteur d'importance pour le Forum conjoint est l'harmonisation des exigences relatives aux compétences des intermédiaires et à la délivrance de

permis. Le premier projet majeur dans ce secteur portait sur l'élaboration d'une première version des Principes et pratiques pour la vente de produits et services dans le secteur financier.

Initiatives de l'ACOR

Dans un effort pour trouver des solutions durables concernant la réglementation des régimes de retraite multiterritoriaux, l'ACOR a élaboré des principes pour un modèle de loi sur les régimes de retraite et mènera des consultations à grande échelle au cours de la prochaine année. Une fois rédigé, le modèle devrait être pris en considération par les gouvernements fédéral et provinciaux lorsqu'ils apportent des modifications à la loi sur les régimes de retraite. Pour une solution à court terme au problème des régimes multiterritoriaux, l'ACOR a formé un comité qui mettra au point une entente réciproque remaniée devant être soumise à l'examen des autorités canadiennes concernées.

Une ébauche des Lignes directrices de l'ACOR sur la gouvernance des régimes de retraite et outil de mise en œuvre a été publiée en mai 2001 pour consultation. Selon les commentaires reçus sur le document de consultation, les lignes directrices ont été révisées et seront présentées à l'ACOR pour approbation en même temps que la proposition d'établir un groupe de travail sectoriel pour aider à la conception de l'outil de mise en œuvre remanié.

L'ACOR a formé un Comité permanent des politiques de placement chargé de mettre au point une approche coordonnée pour résoudre les problèmes de placement au nom des compétences qui ont adopté les règlements fédéraux en la matière. L'Ontario a adopté ces règlements fédéraux et joue un rôle actif au sein du comité. Un groupe consultatif sur les placements a également été créé afin de fournir des conseils confidentiels et de formuler des recommandations sur les changements proposés aux règles fédérales en matière de placement ainsi qu'aux politiques et lignes directrices connexes à mesure de leur élaboration par le Comité.

En février 2002, l'ACOR a publié sa directive en matière de communication électronique dans le secteur des

pensions. La directive a finalement été établie après avoir pris en compte les commentaires reçus dans le cadre d'une consultation publique amorcée en mai 2001. La directive vise à aider les administrateurs de régime de retraite et les participants à mettre en à appliquer les dispositions des lois pertinentes sur le commerce électronique aux communications relatives aux régimes de retraite en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*.

Initiatives du CCRRA

En septembre 2001, le CCRRA et les Organismes de réglementation des services d'assurance au Canada (CISRO) ont approuvé un nouveau modèle national harmonisé régissant les compétences de base requises de la part des agents d'assurance-vie. La CSFO, le Alberta Insurance Council et le Insurance Council of British Columbia ont joué un rôle important dans l'élaboration du nouveau programme, qui normalisera les exigences en matière de formation des nouveaux agents dans toutes les provinces excepté le Québec. Le nouveau modèle prévoit la mise au point d'un nouveau cours de formation et un nouvel examen, et passera d'un processus de délivrance de permis en plusieurs étapes, dans la plupart des compétences, à un processus en une seule étape. Un processus optionnel d'équivalence a été mis en œuvre en juin 2002. Durant cette période, les nouveaux arrivants dans le secteur de l'assurance-vie ont le choix de demander un permis en vertu du nouveau système ou de l'ancien. Les provinces devaient rendre la mise en œuvre obligatoire en 2003.

En mars 2002, la CSFO a appuyé la mise en œuvre de catégories d'assurance souples comptant un nombre moindre de catégories et reconnues à l'échelle nationale, ainsi qu'un processus d'autorisation simplifié pour l'ajout ou l'élimination de nouveaux produits. Le CCRRA a travaillé de concert avec le secteur pour harmoniser les catégories d'assurance, qui se chiffraient auparavant à plus de 50 et qui, grâce à cet effort sont réduites à 16 dans la majorité des compétences. Leur mise en œuvre par les organismes de réglementation, y compris la CSFO, se fera au cours des trois prochaines années.

Par ailleurs, la CSFO a continué de prendre part au projet du CCRRA visant à mettre au point un nouvel ensemble d'exigences minimales de capitalisation pour les sociétés d'assurance multirisques. Le CCRRA a appuyé la proposition d'exigences minimales de capitalisation. Cependant, l'approbation gouvernementale est requise pour sa mise en œuvre en Ontario.

La CSFO a également participé au comité du CCRRA sur le commerce électronique afin d'améliorer la protection du consommateur qui achète de l'assurance par voie électronique. Le Comité a distribué un sondage aux assureurs canadiens pour évaluer l'utilisation actuelle et future du commerce électronique. Les résultats orienteront les futurs travaux du Comité.

Promouvoir la conformité et appliquer rigoureusement les mécanismes pertinents

La CSFO veille à ce que les secteurs réglementés exercent leurs activités dans le respect des lois pertinentes. Un niveau élevé de conformité protège les consommateurs et les bénéficiaires de régimes de retraite, veille à l'instauration de règles du jeu équitables à l'échelle de l'industrie et diminue le besoin d'intervention réglementaire.

Surveillance des régimes de retraite axée sur le risque

Dans le secteur des régimes de retraite, la CSFO s'oriente vers une approche axée sur le risque, qui concentre les ressources sur les régimes de retraite qui ont besoin d'une surveillance plus stricte. Une base de données et un système de sélection des risques ont été conçus et mis en œuvre – le Sommaire des renseignements actuariels (SRA) – pour surveiller le financement des régimes de retraite à prestations déterminées. Ce système informatique améliore les capacités de la CSFO en matière de réglementation des régimes de retraite, car il permettra de détecter rapidement les problèmes éventuels et protégera ainsi mieux les bénéficiaires.

Voici les faits saillants de la surveillance axée sur le risque du 1^{er} juillet 2000, date où le dépôt d'un sommaire actuariel est devenu obligatoire, jusqu'au 31 mars 2002 :

- environ 93 pour 100 des rapports actuariels reçus ont été saisis et triés dans le système;
- la CSFO a pris des mesures réglementaires concernant quelque 220 régimes pour lesquels des problèmes importants de conformité ont été dévoilés; et
- la CSFO a découvert un total de 22 millions de dollars en cotisations impayées eu égard à 41 régimes, laquelle somme avait depuis été versée aux régimes par les répondants des régimes.

Misant sur le succès de la surveillance du financement des régimes de retraite axée sur le risque, la CSFO a l'intention d'appliquer cette approche axée sur le risque à d'autres secteurs de la surveillance des régimes de retraite. L'objectif général est toujours de rendre le processus réglementaire plus efficient et plus efficace, et ainsi d'améliorer la protection des bénéficiaires de régimes de retraite.

Promouvoir activement la conformité des régimes de retraite

Les politiques mises à jour sur les régimes de retraite favorisent la conformité en aidant l'industrie à comprendre ses obligations. L'ensemble des 342 politiques de la CSFO, léguées par l'ancienne Commission des régimes de retraite de l'Ontario, ont maintenant été totalement remaniées, sauf huit d'entre elles. Les travaux sur trois des politiques restantes ont été reportés en attente de l'élaboration de la Loi et de la suite de divers événements. Certaines des politiques révisées sont de nouveau mises à jour afin de tenir compte des changements les plus récents et de nouvelles politiques sont élaborées pour répondre aux besoins actuels.

La CSFO a continué de prendre des mesures d'application vigoureuses dans le secteur des régimes de retraite, qui ont mené à plusieurs poursuites judiciaires remportées avec brio pour non-conformité aux exigences de dépôt. En outre, les premiers examens ont été effectués dans le cadre d'un projet pilote d'examen des régimes de retraite. La CSFO étudie les modalités du projet pilote et prévoit examiner chaque année un certain nombre de régimes dans le cadre de la réglementation des régimes de retraite.

Mettre l'accent sur la surveillance des pratiques des sociétés d'assurance

La CSFO a complété le programme d'examen des pratiques commerciales pour 2001 auprès des compagnies d'assurance de personnes, mis au point de concert avec les membres du secteur et appuyé par le CCRRA. Le processus d'examen se déroule en deux étapes : Les assureurs remplissent le questionnaire d'autoévaluation, puis chaque organisme de réglementation mène une vérification sur place. Le processus mesure la conformité aux exigences réglementaires et aux lignes directrices de l'industrie en matière de traitement des plaintes, de gestion des sinistres, de sélection et de surveillance des agents et de déclaration à leur égard.

Prestation d'un service à la clientèle de haut calibre

La CSFO est déterminée à offrir aux consommateurs, aux entreprises et autres intervenants une norme élevée de service à la clientèle. Cet engagement souscrit à la détermination du Gouvernement ontarien de mettre l'accent sur un service de qualité axé sur la clientèle.

Amélioration du service aux intervenants des régimes de retraite

La migration de deux systèmes informatiques des régimes de retraite vers une plate-forme unique – le Pension Plans Facility (PPF) – a été réalisée en 2001-2002. Le PPF fournit une plate-forme stable qui regroupe la base de données centrale des régimes de retraite et le système de suivi de l'acheminement du travail favorisant l'amélioration de la capacité de déclaration et un traitement plus efficace. Le système intégré permet aux responsables des régimes de retraite d'établir les priorités et de gérer la charge de travail en conséquence et leur fournit les outils pour répondre plus rapidement aux requêtes des participants et des administrateurs des régimes de retraite.

Adoption du commerce électronique

La CSFO accélère l'adoption du commerce électronique et la prestation de services électroniques pour faciliter l'échange d'information et réduire les délais de transaction et les formalités administratives.

Elle est la première autorité réglementaire canadienne en matière d'assurance à offrir le renouvellement de permis en ligne. Lancé en mai 2001, le système de traitement des demandes par Internet de la CSFO a permis à 26 000 agents d'assurance-vie de l'Ontario de renouveler leur permis de niveau II et de passer du niveau I au niveau II par Internet, 24 heures par jours et sept jours par semaines, le tout en quelques minutes.

Durant 2001-2002, la CSFO a travaillé de concert avec un comité d'intervenants à la conception et à la mise sur pied de la deuxième phase du Système de traitement des demandes par Internet qui devait être lancé en juillet 2002. Le but est de permettre aux nouveaux agents d'assurance-vie, IARD et maladie de faire une première demande de permis en ligne et aussi de permettre aux sociétés de parrainer, de transférer un agent ou de mettre fin à un contrat d'agent, le tout par Internet.

Dans le secteur de l'assurance-automobile, un système de dépôt en ligne pour les demandes de modification de tarif, les règles de souscription, les manuels de tarifs et les formulaires était en développement en 2001-2002. Dix participants représentant 20 compagnies d'assurance ont aidé la CSFO en effectuant des essais de dépôt électronique. Le plan est de lancer en 2002-2003 le système automatisé de communication de l'information technique de classification et des tarifs (ARCTICS), après avoir procédé à d'autres études pilotes avec les groupes d'intervenants qui effectueront de vrais dépôts.

Un répertoire des cas de règlement des différends fournit aux compagnies d'assurance- automobile des renseignements à jour sur le statut de leurs dossiers actifs dans le système de règlement des différends de la CSFO. Durant l'année, un nombre important de sociétés ont utilisé cet outil protégé par mot de passe, qui leur fournit des renseignements à jour sur le statut de leurs dossiers de médiation, d'arbitrage et d'appel en cours.

Rapport du Bureau de l'ombudsman des assurances

Le Bureau de l'ombudsman des assurances a été créé par une loi en novembre 1996 afin d'améliorer la protection des consommateurs et de renforcer la confiance du public dans le secteur des assurances. Le Bureau supervise les pratiques commerciales des compagnies d'assurance et offre des services de traitement des plaintes pour les secteurs réglementés de la CSFO.

Services de traitement des plaintes

Le Bureau est la dernière étape du système Réponse par l'industrie d'abord de l'Ontario pour l'examen non officiel des plaintes des consommateurs concernant les produits et les pratiques des compagnies d'assurance. Avant de faire appel aux services du Bureau, les consommateurs doivent d'abord tenter de résoudre leurs plaintes directement avec leurs compagnies. En plus de traiter des plaintes impliquant des assureurs, le Bureau fait enquête

sur des allégations de mauvaise conduite de la part des agents et experts d'assurance et répond à ces allégations.

Afin de faciliter l'accès aux voies de recours pour les consommateurs, le Bureau agit également comme guichet unique traitant toutes les plaintes concernant les autres secteurs réglementés par la CSFO – y compris les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses populaires, les sociétés de prêt et de fiducie, les coopératives, les courtiers en hypothèques et les régimes de retraite.

Activité de traitement des plaintes du secteur des assurances

En 2001-2002, le Bureau a reçu 7 571 demandes de renseignements téléphoniques et 906 plaintes écrites concernant les produits ou les pratiques commerciales des assureurs. Conformément à la tendance constatée lors des années précédentes, le nombre des demandes de renseignements était en déclin alors que celui des plaintes écrites est demeuré stable.

Bureau de l'ombudsman des assurances : Demandes, plaintes et enquêtes impliquant des compagnies d'assurances

Type	2001-2002	2000-2001
Demandes de renseignements	7 571	5 683
Plaintes	906	1 087
Total	8 477	6 770
Enquêtes		
Commencées	274	275
Closes	264	294

Bureau de l'ombudsman des assurances : Résultats des enquêtes en 2001-2002

Disposition	Dossiers	Proportion
Pratiques commerciales jugées acceptables	215	81 %
Le Bureau de l'ombudsman a fait des recommandations (l'assureur a modifié sa position)	44 (44)	17 %
Plainte retirée	3	1 %
Dossier en contentieux	2	1 %

Si une enquête est commencée, le Bureau fait usage de divers outils de règlement de conflits – par exemple la recherche des faits, l'analyse et la négociation. Dans 17 pour cent des 264 enquêtes conclues en 2001-2002, le Bureau a énoncé des réserves au sujet des pratiques commerciales de certaines compagnies et a fait des recommandations de changement. Les compagnies ont accepté les recommandations et ont mis en application ces recommandations ou des décisions qui en découlaient. Voici quelques exemples :

- Une compagnie rejetait la demande d'indemnité d'un client en invoquant la résiliation de la police pour cause de non-paiement. L'enquête a conclu que le système informatique de l'assureur avait été configuré pour suspendre les couvertures à partir de la date d'échéance du paiement de la prime plutôt que celle de la fin de la période de grâce, au cours de laquelle la police est toujours en vigueur. La compagnie a pris note de l'erreur au niveau de son système et fait présentement rectifier cette erreur. La compagnie a remboursé au client le montant des indemnités payables durant la période de grâce et a présenté ses excuses.
- Dans deux dossiers, les plaintes des consommateurs ont été déposées suite à des erreurs administratives dans le traitement des demandes d'indemnité de régimes collectifs

d'assurance-invalidité. Dans chacun des cas, le groupe souscripteur administrait le régime. Le Bureau a établi que les compagnies d'assurance n'avaient pas de procédures adéquates pour fournir les renseignements et le soutien aux administrateurs. Les assureurs ont accepté les recommandations du Bureau, soit : fournir une orientation, une formation et un soutien de plus haute qualité aux souscripteurs administrateurs de régimes.

En répondant à des plaintes et à des allégations de mauvaise conduite de la part d'agents d'assurance, le Bureau a trouvé justifiable de recommander des mesures de réglementation dans 78, ou la moitié, des 156 dossiers menés à conclusion en 2001-2002. Ces chiffres étaient similaires aux résultats de l'année précédente.

Activités de traitement des plaintes dans les autres secteurs

En plus de répondre aux plaintes dans le secteur des assurances, le Bureau reçoit, coordonne et fait le suivi des plaintes impliquant les coopératives d'épargne et de crédit et des caisses populaires, les sociétés de prêt et de fiducie, les coopératives, les courtiers en hypothèques et les régimes de retraite. Une approche centralisée assure un accès facile aux services de traitement des plaintes de la CSFO offerts dans les différentes succursales et sections.

Plaintes dans les secteurs autres que le secteur des assurances, en 2001-2002

<i>Secteur</i>	<i>Plaintes</i>	<i>Proportion</i>
Régimes de retraite	39	69 %
Courtage hypothécaire	11	19 %
Coopératives d'épargne et de crédit	3	5 %
Sociétés de prêt et de fiducie	3	5 %
Coopératives	1	2 %
Total	57	100 %

Supervision des pratiques dans le marché des assurances

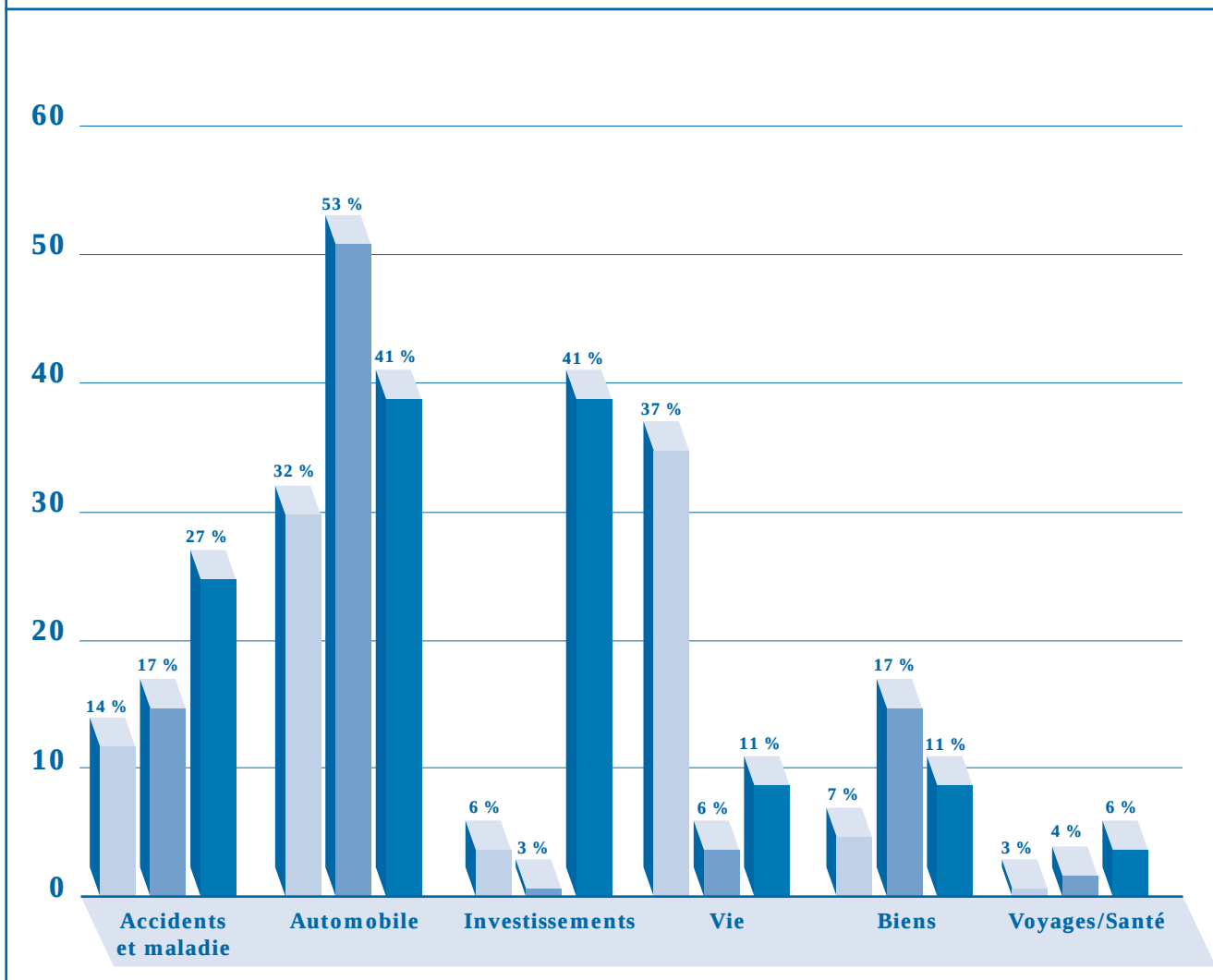
En vertu du système Réponse par l'industrie d'abord de l'Ontario, la responsabilité principale de l'instruction des plaintes revient aux compagnies d'assurance. Afin que ce système puisse fonctionner, les compagnies mettent au point un protocole ou des procédures internes d'instruction des plaintes des consommateurs, et nomment un Agent de liaison avec l'ombudsman pour superviser le protocole et assurer la liaison avec le Bureau de l'ombudsman. Les compagnies doivent envoyer par écrit leur position finale aux auteurs des plaintes et les informer de l'existence du Bureau si le dossier demeure non résolu. Le Bureau fait un suivi de la conformité de la compagnie aux obligations en vigueur en vertu du système Réponse par l'industrie d'abord.

Plein déploiement du système des données sur les plaintes

Depuis janvier 2001, les compagnies présentent des rapports trimestriels au Bureau sur le nombre et la nature des plaintes qu'elles ont reçues. Lors de l'exercice fiscal 2001-2002, les compagnies ont signalé 7 604 plaintes.

L'analyse des tendances des plaintes est un outil reconnu employé par les autorités de réglementation des services financiers dans le monde entier pour renforcer la protection des consommateurs. De nombreux organismes de réglementation, en particulier aux États-Unis, utilisent les données pour créer des programmes de suivi qui dépistent les pratiques commerciales réellement ou potentiellement en usage et les problèmes de conformité ou de solvabilité chez certaines compagnies ou au niveau global du secteur. Comme c'est le cas pour tous les systèmes de données, la fiabilité et l'intégrité de ces données est garantie par l'usage et la mise en application de codes de conduite uniformes, y compris une définition de ce qui constitue une plainte.

Le profil des plaintes reçues par les compagnies d'assurance ontariennes diffèrent sensiblement du profil des plaintes reçues par le Bureau de l'ombudsman relativement au domaine des assurances. Les plaintes liées à l'assurance-vie forment la plus grande part des plaintes reçues par les compagnies, soit 37 pour cent du total, suivies de près par les plaintes liées à l'assurance-automobile, soit 32 pour cent. En comparaison, environ la moitié des plaintes reçues par le Bureau de l'ombudsman concernaient l'assurance-automobile, tandis que les plaintes relatives à l'assurance-vie venaient au quatrième rang parmi les autres types d'assurances, soit à six pour cent.

Plaintes : Comparaison de 2001-2002 entre secteurs d'activité


■ Cies : Plaintes reçues par les compagnies

■ Bureau-C : Plaintes reçues par le Bureau de l'ombudsman des assurances avec un protocole de compagnie complet

■ Bureau-PI : Plaintes reçues par le Bureau de l'ombudsman des assurances avec un protocole de compagnie incomplet

Le Bureau de l'ombudsman a procédé à une analyse préliminaire des données relatives aux plaintes et a mis 104 compagnies à l'étude à partir des résultats de l'analyse préliminaire. L'étude était consacrée à la conformité aux exigences de communication des données et à la mise en application des définitions des plaintes et des codes de conduite. Afin d'améliorer la collecte des données, un plan d'action a été élaboré qui inclut de nouvelles lignes directrices pour la communication des données.

Normes d'instruction des plaintes par les compagnies

Au cours de l'année, le Bureau a collaboré avec les Agents de liaison d'un certain nombre de compagnies pour ébaucher des normes d'instruction des plaintes; ces normes toucheront l'ensemble du secteur. L'objectif est d'améliorer la fiabilité et l'efficacité du système Réponse par l'industrie d'abord de l'Ontario. Les normes sont le reflet des meilleures pratiques observées et comprennent des lignes directrices de ponctualité et d'équité pour l'instruction des plaintes. La mise en application des normes sera envisagée lorsque le Réseau de conciliation du secteur financier, annoncé en décembre 2001 et devant œuvrer à l'échelle nationale, aura été élaboré davantage.

Examens à l'échelle du secteur

En plus de répondre aux plaintes des consommateurs, le Bureau examine également les pratiques commerciales généralisées dans le secteur des assurances dans le cadre de ses fonctions de supervision des pratiques commerciales à l'échelle du secteur. Le Bureau a terminé sept de ces examens sectoriels en 2001-2002.

Par exemple, le site Web d'une compagnie d'assurance contenait des renseignements inexacts sur le produit d'un autre assureur, de même que des renseignements incomplets sur les critères de qualification pour les taux de prime pour non-fumeurs. Après examen du site Web, le Bureau a communiqué avec la compagnie d'assurance et celle-ci a apporté les changements appropriés.

On a également demandé au Bureau de faire l'examen de deux programmes de commercialisation envisagés, afin de déterminer si ces programmes enfreignaient l'interdiction d'offrir une valeur additionnelle afin d'inciter une personne à acquérir une police d'assurance. Le Bureau n'a constaté aucune infraction.

Expansion du Sondage annuel sur la satisfaction des demandeurs

Le Sondage annuel sur la satisfaction des demandeurs en matière d'assurance-automobile profite tant aux consommateurs qu'au secteur des assurances. Les résultats du sondage donnent aux consommateurs des renseignements sur la qualité du service de traitement des plaintes, afin de leur permettre de faire un achat éclairé, et fournissent aux compagnies des points de repère pour évaluer leurs activités d'instruction des plaintes. Les résultats du sondage sont distribués avec le guide L'Achat d'une assurance-automobile de la CSFO et sont également disponibles sur le site Web de la CSFO.

En Ontario, les consommateurs d'assurance-automobile conservent un haut niveau de satisfaction quant à la manière dont leurs plaintes sont traitées par les assureurs. Les résultats du sondage 2001 indiquent que 85 pour cent des consommateurs ontariens sont soit très satisfaits, soit plutôt satisfaits des services offerts par leur compagnie d'assurance.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Bureau de l'ombudsman a créé un groupe de travail incluant des représentants du secteur des assurances et des membres du personnel de la CSFO afin de mettre au point des questions additionnelles pour le sondage 2002. Les nouvelles questions évalueront les échéances du processus d'instruction des plaintes, de même que l'obligance, l'expertise et l'équité des représentants des compagnies et leur aptitude à tenir le demandeur informé. Ces questions additionnelles sont conçues de manière à fournir aux consommateurs plus de renseignements lorsque ceux-ci prennent des décisions d'achat.

Liens avec les consommateurs et le secteur des assurances

En juillet 2001, la CSFO a annoncé la formation d'un Comité consultatif des consommateurs œuvrant comme principale voie de consultation vis-à-vis des consommateurs. Le mandat du Comité est de fournir, dans la perspective du consommateur, des conseils sur les questions touchant les secteurs réglementés. Le Comité compte parmi ses membres des représentants du Conseil des consommateurs du Canada, de l'Association des consommateurs du Canada et de la Canada's Association for the Fifty-Plus – de même que des représentants du public membre des Registered Insurance Brokers of Ontario et de la communauté académique. L'ombudsman des assurances rencontre le comité deux fois par année.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Comité a examiné diverses initiatives telles que le projet de régime de réglementation de la vente de polices d'assurance-vie, les normes d'instruction des plaintes par les compagnies, le Sondage annuel sur la satisfaction des demandeurs et l'Énoncé des priorités de la CSFO. Le Comité a souligné la nécessité d'activités visant à améliorer la compréhension du domaine des produits financiers au sein des consommateurs.

En juin 2001, le Bureau de l'ombudsman des assurances a organisé une série de rencontres avec les Agents de liaison avec l'ombudsman afin de communiquer les derniers renseignements concernant les initiatives de réglementation et les problématiques du marché. Les séances ont également donné aux Agents de liaison avec l'ombudsman l'occasion de discuter de questions communes et des défis découlant de leur rôle de supervision des plaintes.

Rapport du Tribunal des services financiers

Le Tribunal des services financiers est un organisme d'arbitrage indépendant qui tient audience ou fait enquête sur certaines décisions réglementaires ou sur certaines décisions proposées par le Surintendant des services financiers. Ces procédures sont entreprises à la demande des parties concernées.

Le Tribunal est constitué de la présidente et de deux vice-présidents (qui sont également présidente et vice-présidents de la CSFO), ainsi que jusqu'à 12 membres additionnels, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. On trouvera des notices biographiques sur les membres actuels du Tribunal sur le site Web de la CSFO, à l'adresse suivante : www.fsco.gov.on.ca.

Le mandat du Tribunal est d'offrir un examen poussé et impartial qui demeure accessible, rapide et équitable. Ses procédures suivent les Règles de pratique et de procédure et les Instructions relatives à la pratique, que le Tribunal promulgue lui-même, ainsi que la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. Le Tribunal a la compétence exclusive de décider de toute question, fait ou loi soulevée lors de toute procédure y ayant cours.

Un Comité consultatif juridique a été constitué pour conseiller le Tribunal au sujet du processus d'arbitrage. Le Tribunal revoit actuellement ses Règles de pratique et de procédure avec l'aide du Comité. Le Tribunal poursuit l'élaboration et la révision des normes de rendement et des mesures visant à rehausser la qualité et l'efficacité des procédures d'audience et du processus décisionnel. Le calendrier des audiences et les décisions du Tribunal sont disponibles en ligne pour la commodité des participants des audiences.

Le Tribunal a rationalisé ses règles de procédure afin de répondre à des demandes faisant suite à des décisions du surintendant relativement au retrait de fonds immobilisés en cas de difficultés financières. Il est primordial que ces demandes puissent se voir assurer un traitement rapide et que les décisions s'y rattachant soient rendues promptement.

Au cours de l'année dernière, le Tribunal a entrepris une révision de ses lignes directrices sur les conflits d'intérêt.

Activités du Tribunal des services financiers, 2001-2002

Activité	Régimes de retraite (hormis les cas de difficultés financières)	Régimes de retraite (uniquement les cas de difficultés financières)	Courtage hypo- thécaire	Assurance	Total
Nombre de nouveaux cas déposés	19	10	1	1	31
Journées d'audience*	15	**	26	3	44
Nombre d'activités liées à des audiences – y compris : ajournements, conférences préparatoires à l'audience, téléconférences, conférence de règlement amiable et audiences relatives à des requêtes*	49	3	1	4	57
Nombre total de journées liées à des audiences***	64	3	27	7	101
Dossiers clos*	5	10	2	2	19

* Les chiffres peuvent inclure des dossiers antérieurs à l'exercice 2001-2002.

** Les audiences des cas de difficultés financières ont lieu par échange de documents écrits seulement, sauf lorsque la partie requérante demande que l'audience soit tenue d'une manière différente.

*** Le tableau n'inclut pas les rencontres trimestrielles du Tribunal, les journées de délibération et la rédaction des décisions.

Sommaire des audiences du Tribunal des services financiers – Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0013 du TSF Régime de retraite des employés de Monsanto Canada Inc., numéro d'enregistrement 341230 Requérant : Monsanto Canada Inc. Intimés : Surintendante des services financiers; l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR); un groupe formé de certains employés mis à pied de Monsanto	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 30 novembre 1998, de refuser l'approbation d'un rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 31 décembre 1998. CPA : le 7 avril 1999. Audience sur les questions de compétence : le 2 juin 1999. CPA : le 23 septembre 1999. Audience sur le fond : du 10 au 12 janvier 2000 ; du 7 au 11 février 2000.	Motifs de la décision rendus le 14 avril 2000. Avis d'appel déposé par la surintendante des services financiers le 12 mai 2000 en Cour divisionnaire de l'Ontario : les 21, 22 et 23 novembre 2000. Décision rendue le 19 mars 2001. Avis de motion en autorisation d'appel déposé par Monsanto National Trust Company et l'ACARR le 3 avril 2001. Autorisation d'appel accordée le 28 juin 2001.
Dossier P0060-1999 du TSF Régime de retraite des enseignants de l'Ontario (Mme Anne Stairs), numéro d'enregistrement 345785 Requérant : Conseil d'administration du Régime de retraite des enseignants de l'Ontario Intimées : Surintendante des services financiers, Mme Anne Stairs	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 6 mai 1999, d'ordonner au requérant de se conformer à l'article 51 et au paragraphe 48(13) et de verser à Mme Anne Stairs des montants ou des prestations aux termes d'un contrat familial.	Demande d'audience : le 16 juin 1999. CPA : le 21 juillet 1999 ; le 31 août 1999. Audience : le 27 mars 2000.	Motifs de la décision rendus le 31 mai 2000. Un avis d'appel en date du 30 juin 2000 a été déposé devant la Cour divisionnaire, Cour supérieure de justice.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier M0073-1999 du TSF Sussman Mortgage Funding Inc. Requérant : Sussman Mortgage Funding Inc. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les courtiers en hypothèques</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 24 août 1999, d'annuler l'inscription.	Demande d'audience : le 7 septembre 1999. CPA : le 29 octobre 1999 ; Le 18 janvier 2000 ; Le 27 octobre 2000. Conférence de règlement : le 14 décembre 1999. Motion de conditions provisoires : les 11, 23 et 29 novembre 1999. En 2000 Audience sur le fond : les 8 et 9 février 2000 ; le 9 mai 2000 ; les 6 et 7 juin 2000 ; les 29 et 30 novembre 2000, 11, 14 et 15 décembre 2000. En 2001 les 17 et 18, 23 et 24, 30 et 31 janvier 2001 ; les 13 et 14 février 2001 ; les 27, 29 et 30 mars 2001 ; du 10 au 12 et du 18 au 20 avril 2001 ; du 24 au 27 et les 30 et 31 juillet 2001 ; du 1^{er} au 3 août 2001 ; le 10 décembre 2001 (plaidoyer final écrit du requérant) ; le 17 décembre 2001 (plaidoyer final écrit de l'intimée).	Motifs de l'ordonnance rendus le 30 novembre 2000. Décision en délibéré.
Dossier P0092-1999 du TSF Régime de pension des employés de BICC Phillips Inc., numéro d'enregistrement 293761 Requérant : BICC Cables Canada Inc. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de pension</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 10 novembre 1999, de refuser l'approbation du rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 20 décembre 1999. CPA : le 17 avril 2000 ; le 19 septembre 2000 (conférence téléphonique) ; le 10 octobre 2000 (conférence téléphonique). Audience : le 12 octobre 2000.	Motifs de la décision rendus le 16 novembre 2000. Avis d'appel en date du 15 décembre 2000, déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Cour divisionnaire). Appel rejeté le 20 avril 2001. Motifs de la décision de la Cour divisionnaire rendus le 30 avril 2001.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0095-2000 du TSF Régime de retraite de Dustbane Enterprises Limited, numéro d'enregistrement 229419 Requérants : Dustbane Enterprises Limited ; F.J. Wadden & Sons Limited ; Intimés : Surintendante des services financiers ; Robinson Sanitation.	<i>Loi sur les régimes de pension</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante en date du 21 décembre 1999.	Demande d'audience : Le 26 janvier 2000 (Dustbane) ; le 9 février 2000 (F.J. Wadden & Sons Limited). CPA : le 14 avril 2000 ; le 2 juin 2000 ; le 21 juin 2000. Conférence de règlement : le 10 juillet 2000. Conférence téléphonique : le 13 juillet 2000. Audience : les 3, 4, 5 et 16 octobre 2000.	Demande d'audience de F.J. Wadden retirée le 4 avril 2000. Ordonnance en date du 18 juillet 2000. Motifs de la décision rendus le 15 février 2001. Avis d'appel déposé par les requérants devant la Cour divisionnaire de l'Ontario le 3 avril 2001.
Dossier P0099-2000 du TSF Régime de pension de Brewers Retail pour les employés de l'unité de négociation, numéro d'enregistrement 336081 Requérant : United Brewers Warehouse Workers Intimés: Surintendante des Services financiers ; Brewers Retail Inc. (employeur) ; UBWW/TUAC(syndicat)	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative au refus de la surintendante d'ordonner à l'administrateur de cesser d'administrer le régime avec un comité consultatif.	Demande d'audience : le 25 février 2000. CPA : le 17 mai 2000. Audiences : La question des avis : (conférence téléphonique) : le 16 novembre 2000. L'envoi des avis : le 7 mars 2002. Compétence : le 28 septembre 2001.	Motifs de la décisions relative à l'envoi des avis ont été rendus le 10 avril 2001. Décision verbale rendue, décision par écrit en instance.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0100-2000 du TSF Régime de retraite du personnel de London Life, Compagnie d'Assurance-vie, numéro d'enregistrement 0343368 Requérants : London Life, Compagnie d'Assurance-vie Intimés : Surintendante des services financiers ; M. Alex Murphy et les autres membres de la direction du comité des participants de la London Life	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 17 février 2000, de liquider partiellement le régime.	Demande d'audience : le 6 mars 2000. CPA : le 28 avril 2000 ; le 11 juillet 2000. Conférence téléphonique : le 19 juillet 2000. Audience sur les motions : le 29 août 2000. Audience sur les témoignages : du 11 au 15 décembre 2000. Audience, plaidoirie : les 19 et 20 décembre 2000.	Motifs de l'ordonnance rendus le 25 juillet 2000. Motifs de l'ordonnance rendus le 18 septembre 2000. Motifs de la décision rendus le 7 février 2001. Les membres exécutifs du comité des participants et la surintendante ont demandé un examen de la décision du Tribunal. La décision relative à la demande d'examen rendue le 16 mars 2001 a été rendue. Décision révisée relative à la demande d'examen rendue le 18 avril 2001. Décision sur la demande de dépens rendue le 6 juin 2001.
Dossier P0116-2000 du TSF Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 208777 (Victor Burns) Requérante : Commission du Régime de retraite de l'Ontario Intimés : Surintendante des services financiers ; M. Victor Burns	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'Avis d'intention de la surintendante, en date du 12 juillet 2000, relatif à une demande de M. Victor Burns.	Demande d'audience : le 1^{er} août 2000. CPA : le 23 novembre 2000. Audience : le 30 avril 2001 et le 1^{er} mai 2001.	Motifs de la décision rendus le 28 février 2002.
Dossier P0120-2000 du TSF David Horgan (Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 208777) Requérant : M. David Horgan Intimées : Surintendante des services financiers, Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 12 juillet 2000, refusant de rendre une ordonnance relative à la demande de M. Horgan relative au Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 208777.	Demande d'audience : le 14 août 2000. CPA : le 23 novembre 2000 ; le 13 février 2001 (conférence téléphonique) ; le 3 juillet 2001 (conférence téléphonique). Audience : le 11 juillet 2001.	Motifs rendus le 1^{er} août 2001.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0130-2000 du TSF Régime de retraite de la Compagnie pétrolière impériale Limitée (1988), numéro d'enregistrement 347054 et le Régime de retraite de la Compagnie pétrolière impériale Limitée pour les anciens employés de McColl-Frontenac Inc., numéro d'enregistrement 344002 Requérante : Compagnie pétrolière impériale Limitée Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante en date du 3 octobre 2000 de refuser l'approbation des rapports de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 31 octobre 2000. CPA : le 19 juin 2001. Motion : le 25 juillet 2001. CPA (suite) : le 20 décembre 2001.	En cours. Motifs de l'ordonnance (de la motion de juillet 2001) rendus le 10 septembre 2001.
Dossier M0134-2000 du TSF VR Mortgages (894182 Ontario Limited) Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les courtiers en hypothèques</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 27 novembre 2000, de refuser l'inscription.	Demande d'audience : le 11 décembre 2000. CPA : le 13 février 2001 (conférence téléphonique). Audience : le 7 mars 2001.	Motifs de la décision rendus le 5 juillet 2001.
Dossier 10138-2000 du TSF Jatinder S. Suri Requérant : Jatinder S.Suri Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les assurances</i> Avis d'appel de la surintendante relative à la révocation du permis d'agent d'assurance-vie de niveau II.	Avis d'appel : le 20 décembre 2000. Le 5 février 2001 (conférence téléphonique) ; - requête en vue de faire suspendre l'ordonnance de la surintendante par le Tribunal. CPA : le 7 mars 2001 (conférence téléphonique). Audience : le 8 mai 2001.	Motifs de la décision rendus le 28 mai 2001. Demande de suspension refusée.
Dossier U0141-2001 du TSF Difficultés financières Intimée: Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 12 janvier 2001. CPA : le 12 février 2001 (conférence téléphonique).	Motifs rendus le 24 août 2001.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0147-2001 du TSF Rupinder Anand (Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario, numéro d'enregistrement 1012046) Requérant : Rupinder Anand Intimées : Surintendante des services financiers, Fiducie du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 4 janvier 2001, de refuser d'émettre une ordonnance concernant M. Anand.	Demande d'audience : le 6 février 2001. CPA : le 13 février 2001 ; le 26 février 2001 ; le 3 juillet 2001 (conférence téléphonique). Audience : le 11 juillet 2001.	Motifs rendus le 1^{er} août 2001.
Dossier U0148-2001 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 8 février 2001. CPA : le 6 mars 2001.	Abandon : le 7 juin 2001.
Dossier P0150-2001 du TSF Marshall-Barwick Inc., Régime de retraite des employés salariés de Marshall Steel Limited et sociétés associées, numéro d'enregistrement 0968081 Requérant : Marshall-Barwick Inc. Intimés : Surintendante des services financiers ; Jeffrey G. Marshall	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 12 décembre 2000, refusant d'approuver un rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 16 janvier 2001. CPA : le 13 août 2001. Audience : les 29 et 30 novembre 2001 (reportée).	En cours.
Dossier 10151-2001 du TSF Universal Settlements International Inc. Requérant : Universal Settlements Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les assurances</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante relatif à une ordonnance de cesser et de s'abstenir adressée à Universal Settlements International Inc., Derek O'Brien et Tony Duscio.	Demande d'audience : le 12 mars 2001. CPA : le 20 juin 2001 ; le 2 août 2001 (conférence téléphonique). Audience : le 29 octobre 2001 (reportée au) 6 décembre 2001.	Motifs de la décision rendus le 14 janvier 2002.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier U0152-2001 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 7 mars 2001.	Motifs rendus le 10 mai 2001.
Dossier U0153-2001 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une requête présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 7 mars 2001.	Motifs rendus le 10 mai 2001.
Dossier P0154-2001 du TSF Le Régime de retraite des employés de National Steel Car Limited (le "Régime salarié") et le Régime de retraite pour les employés rémunérés à l'heure de National Steel Car Limited (le « Régime à taux horaire »), numéros d'enregistrement 0215020 et 0215038 Requérants : Employés salariés de National Steel Car Limited Intimés : Surintendante des services financiers ; National Steel Car Limited ; Métallurgistes Unis d'Amérique, section locale 7135	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative au consentement de la surintendante de transférer l'actif du Régime de retraite des employés salariés de National Steel Car Limited au Régime de retraite des employés rémunérés à l'heure de National Steel Car Limited.	Demande d'audience : le 14 mars 2001. CPA : le 21 juin 2001. Conférence de règlement : le 24 septembre 2001. Motion : le 10 octobre 2001 (reportée). Audience : du 15 au 17 janvier 2002.	Décision en délibéré.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0155-2001 du TSF Régime de retraite de l' Independent Order of Foresters Fieldworkers, numéro d'enregistrement 0354399 Requérant : The Independent Order of Foresters Intimés : Surintendante des services financiers ; Irvin Grainger	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 19 mars 2001, de refuser de consentir à la demande et de refuser d'approuver le rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience : le 12 avril 2001. CPA : le 4 juillet 2001 ; le 27 juillet 2001 (conférence téléphonique). Conférence de règlement : le 13 novembre 2001. Motion : le 7 décembre 2001. Reprise de la CPA : le 18 février 2002.	En cours. Décision sur motion rendue le 7 décembre 2001, suivie des motifs rendus par écrits le 8 janvier 2002.
Dossier P0156-2001 du TSF Régime de retraite des employés salariés de Cooper Industries (Canada) Inc., numéro d'enregistrement 0240622 Requérant : Cooper Industries (Canada) Inc. Intimés : Surintendante des services financiers ; Ray Mills et Larry Battersby pour le compte des membres du régime de l'usine de Port Hope	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 8 mars 2001, de refuser d'approuver le rapport de liquidation partielle et de rendre une ordonnance en vertu de l'article 87 de la Loi.	Demande d'audience: le 17 avril 2001. CPA : le 5 septembre 2001.	En cours.
Dossier P0157-2001 du TSF Le Régime de retraite de Dymment Limited pour les employés de Dymment Limited, numéro d'enregistrement 0242735 Requérant : Dymment Limited Intimés : Surintendante des services financiers ; Mobeen Khaji	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 19 mars 2001, de refuser l'approbation du rapport de liquidation partielle.	Demande d'audience: le 20 avril 2001. CPA : le 13 juillet 2001. Audience : les 24 et 25 janvier 2002 (ajournée).	En cours.
Dossier U0158-2001 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 3 mai 2001.	Le requérant est décédé.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0160-2001 du TSF Régime de retraite n° 4 de Camco Inc., numéro d'enregistrement 0583302 et Régime de retraite n° 7, numéro d'enregistrement 0583336 Requérant : Camco Inc. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 30 mars 2001, de refuser de consentir au transfert d'actif du Régime de retraite n° 4 de Camco Inc. au Régime de retraite n° 7 de Camco Inc.	Demande d'audience : le 14 mai 2001. CPA : le 24 septembre 2001. Conférence de règlement : le 17 décembre 2001 (reportée au) 7 février 2002.	Les parties poursuivent des discussions sur le règlement et aviseront le Tribunal si les négociations échouent.
Dossier U0161-2001 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 17 mai 2001. CPA : le 14 juin 2001 (conférence téléphonique).	Motifs rendus le 18 juin 2001.
Dossier P0162-2001 du TSF Régime de retraite II de Consumers Packaging Inc., numéro d'enregistrement 0998682 Requérant : Consumers Packaging Inc. Intimés : Surintendante des services financiers ; Les Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 203G	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 20 avril 2001, de refuser d'approuver le rapport de liquidation partielle et de refuser d'enregistrer une modification au régime.	Demande d'audience : le 17 mai 2001. CPA : le 19 février 2002.	En cours.
Dossier P0163-2001 du TSF Goodyear Canada Inc. Régime de retraite, numéro d'enregistrement 0337766 Requérant : Goodyear Canada Inc. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 24 avril 2001, de rendre une ordonnance pour que le régime soit partiellement liquidé.	Demande d'audience : le 22 mai 2001.	Retiré le 12 juillet 2001.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0164-2001 du TSF CBS Canada Co. Régime de retraite de Westinghouse Canada Inc., numéro d'enregistrement 348409 ; et Régime de retraite consolidé de Westinghouse Canada Inc., numéro d'enregistrement 526632 Requérant : CBS Canada Co. Intimés : Surintendante des services financiers ; TCA Canada	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 9 et du 15 mai 2001, de refuser d'approuver les rapports de liquidation partielle concernant diverses places d'affaires.	Demande d'audience : le 8 juin 2001. CPA : le 5 novembre 2001, suite le 29 novembre 2001 et à cinq dates ultérieures. Motion : les 4 et 5 février 2002.	En cours. Motifs de la décision rendus le 4 mars 2002.
Dossier P0165-2001 du TSF Régimes de retraite de Crown Cork & Seal Canada Inc., numéros d'enregistrement 338491, 474205 & 5595371 Requérant : Crown Cork & Seal Canada Inc. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 29 mai 2001, de refus de consentir au transfert d'actif du Régime de retraite des employés salariés et du Régime de retraite des employés de bureau au Régime de retraite des employés.	Demande d'audience : le 29 juin 2001. Conférence de règlement : le 30 octobre 2001.	Ajournement sine die pour toutes les parties.
Dossier P0166-2001 du TSF Samsonite Canada Inc. Régime de retraite lié au service canadien de Samsonite, numéro d'enregistrement 398578 Requérant : Samsonite Canada Inc. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 1er juin 2001, de refuser de consentir à une demande de Samsonite Canada Inc., en date du 13 novembre 2000, visant à verser à l'employeur l'excédent provenant du régime en vertu du paragraphe 78(1) de la Loi.	Demande d'audience: le 3 juillet 2001. CPA : le 9 novembre 2001 ; le 10 décembre 2001 (conférence téléphonique).	En cours.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0167-2001 du TSF Jim MacKinnon (Labourers' Pension Fund of Central and Eastern Canada), numéro d'enregistrement 573188 Requérant : M. James MacKinnon Intimés : Surintendante des services financiers ; Labourers' Pension Fund of Central and Eastern Canada	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 20 juin 2001, de refuser de rendre une ordonnance relative à la revendication de M. MacKinnon qui affirme qu'il a droit à des prestations « thirty and out » après trente ans de service .	Demande d'audience : le 6 juillet 2001. CPA : le 22 novembre 2001.	En cours.
Dossier P0168-2001 du TSF Doris Maire (Régime de retraite de Philip Services Inc. pour les employés de la haute direction de Intermetco), numéro d'enregistrement 0687608 Requérante : Doris Mair Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 26 juillet 2001, d'ordonner la liquidation partielle du régime.	Demande d'audience : le 17 août 2001.	Retrait : le 19 octobre 2001.
Dossier P0169-2001 du TSF Régime de retraite de la Compagnie pétrolière impériale Limitée, numéro d'enregistrement 347054 Requérante : Compagnie pétrolière impériale Limitée Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 3 août 2001, de rendre une ordonnance concernant le calcul des prestations de retraite conformément à l'article 87 de la Loi, et de rendre une ordonnance enjoignant la liquidation partielle du régime.	Demande d'audience : le 24 août 2001. CPA : le 9 janvier 2002 ; le 1^{er} mars 2002.	En cours.
Dossier P0170-2001 du TSF Régime de retraite des employés désignés de Stanley Canada Inc., numéro d'enregistrement 456897 Requérant : Stanley Canada Inc. Intimés : Surintendante des services financiers ; Edward Holba, Blaine Mitton	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 26 juillet 2001, de refuser de consentir à la demande visant le versement à l'employeur de l'excédent du régime.	Demande d'audience : le 27 août 2001. CPA : le 28 novembre 2001 (ajournée) ; le 10 janvier 2002.	En cours.

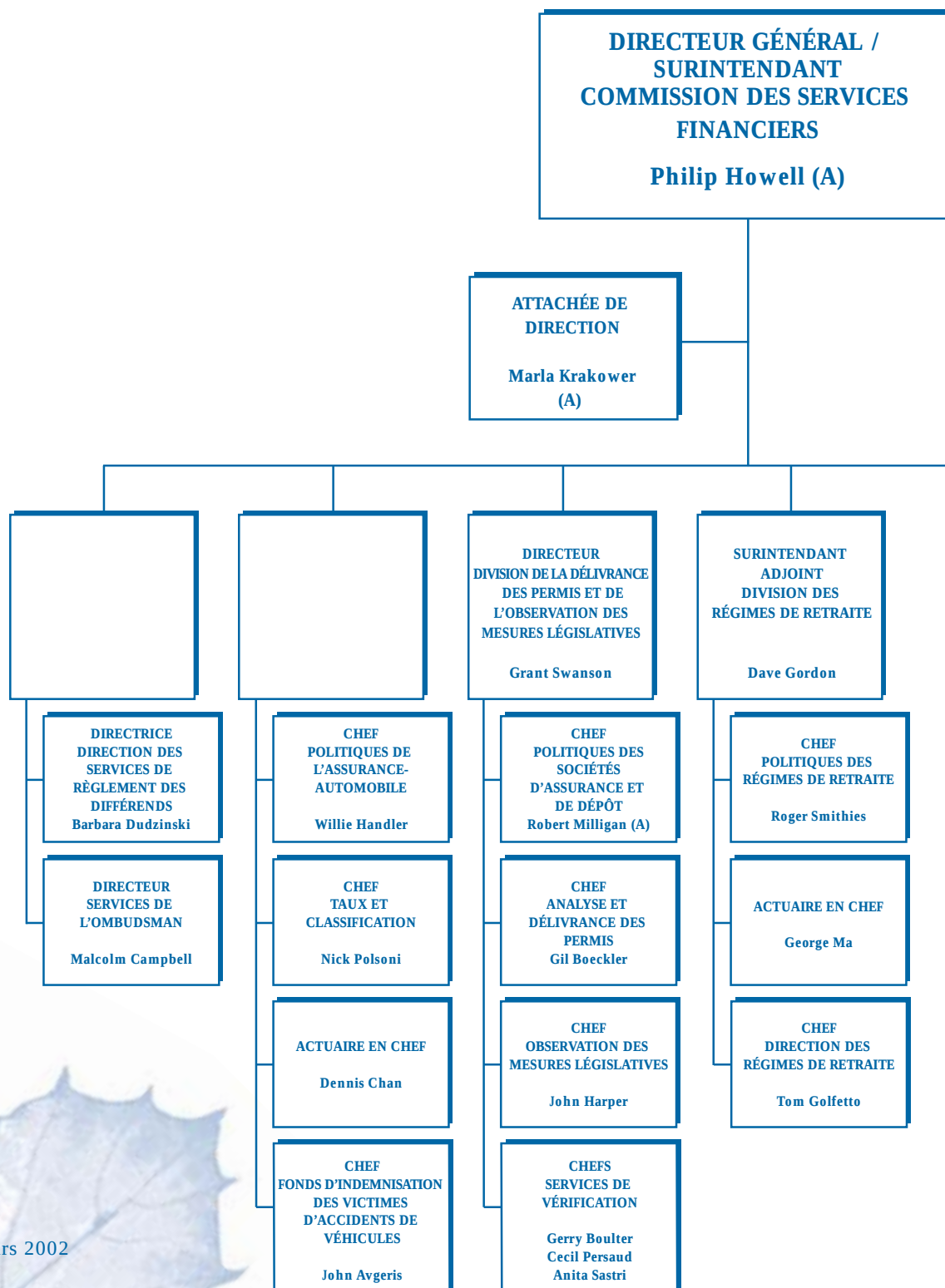
Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0171-2001 du TSF Régime de retraite des employés salariés de Canadian Tack & Nail Ltd. numéro d'enregistrement 0581306 Requérant : Canadian Tack & Nail Ltd. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 14 août 2001, de rendre une ordonnance enjoignant à l'employeur ou à l'administrateur du régime de remettre des cotisations impayées de 67 933 \$ en date du 31 décembre 1999 et dues au Régime de retraite, ainsi que les intérêts courus.	Demande d'audience : le 10 septembre 2001. CPA : le 7 février 2002.	En cours.
Dossier P0172-2001 du TSF Régime de retraite des employés du service d'incendie de la Corporation de la ville de Kitchener, numéro d'enregistrement 239475 Requérante : Ville de Kitchener Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 23 août 2001, refusant de consentir à la demande, présentée par la ville de Kitchener le 17 juillet 2001, de verser à l'employeur l'excédent du régime.	Demande d'audience : le 20 septembre 2001.	En cours.
Dossier P0173-2001 du TSF Régime de retraite des employés de Proctor & Redfern Limited, numéro d'enregistrement 0289579 Requérants : Hawkins, Martyniuk, Shemluck, Easton (anciens employés) Intimés : Surintendante des services financiers ; Earth Tech (Canada) Inc.; Guy Boudaud	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 3 octobre 2001, refusant de rendre une ordonnance conformément aux articles 69 et 87 de la Loi relativement au régime.	Demande d'audience : le 5 novembre 2001.	En cours.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier U0174-2001 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 25 octobre 2001.	Décision rendue le 20 décembre 2001.
Dossier P0175-2001 du TSF Régime de revenus de retraite du service canadien de Samsonite, numéro d'enregistrement 373225 Requérant : Samsonite Canada Inc. Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 11 octobre 2001, de refuser de consentir à la demande de Samsonite Canada Inc., en date du 13 novembre 2001, de verser l'excédent à l'employeur conformément au paragraphe 78(1) de la Loi.	Demande d'audience : le novembre 2001. CPA : le 9 novembre 2001 ; le 10 décembre 2001 (reprise).	En cours.
Dossier M0176-2001 du TSF Affinity Mortgages Inc. Requérant : Lorne Post Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les courtiers en hypothèques</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 14 septembre 2001, de refuser de consentir à l'inscription d'Affinity Mortgages Inc.	Demande d'audience : le 21 septembre 2001.	Abandon.
Dossier U0177-2002 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 19 décembre 2001. CPA : le 29 janvier 2002 (conférence téléphonique).	Retiré le 19 mars 2002.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier P0178-2002 du TSF Régime de retraite pour les employés de Twin Oak Credit Union Ltd., numéro d'enregistrement 284257 Requérant : Twin Oak Credit Union Ltd. Intimées : Surintendante des services financiers ; Carol Lynne Joseph, Mary Lynn Feenan, Sharon Wiese, Donna Fredericks	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 13 décembre 2001, de rendre une ordonnance en vertu de l'article 87 de la Loi.	Demande d'audience : le 11 janvier 2002.	En cours.
Dossier U0179-2002 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 2 janvier 2002.	En cours.
Dossier U0180-2002 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 31 janvier 2002. CPA : le 18 mars 2002 (conférence téléphonique).	En cours.
Dossier U0181-2002 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 1^{er} février 2002.	En cours.

Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier 10182-2002 du TSF Patrick Lee Requérant : Patrick Lee Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les assurances</i> Avis d'appel de la surintendante relativement à la révocation d'un permis d'agent d'assurance-vie de niveau II.	Demande d'audience : le 6 février 2002. CPA : le 8 mars 2002 (conférence téléphonique).	En cours.
Dossier P0183-2002 du TSF Marcel Brousseau (régime de retraite de l'Electrical Industry of Ottawa), numéro d'enregistrement 0586396 Requérant : Marcel Brousseau Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à l'avis d'intention de la surintendante, en date du 22 janvier 2002, de refuser de rendre une ordonnance conformément à l'article 87 de la Loi.	Demande d'audience : le 7 février 2002.	En cours.
Dossier U0184-2002 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 14 février 2002.	En cours.
Dossier U0185-2002 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 8 février 2002.	En cours.

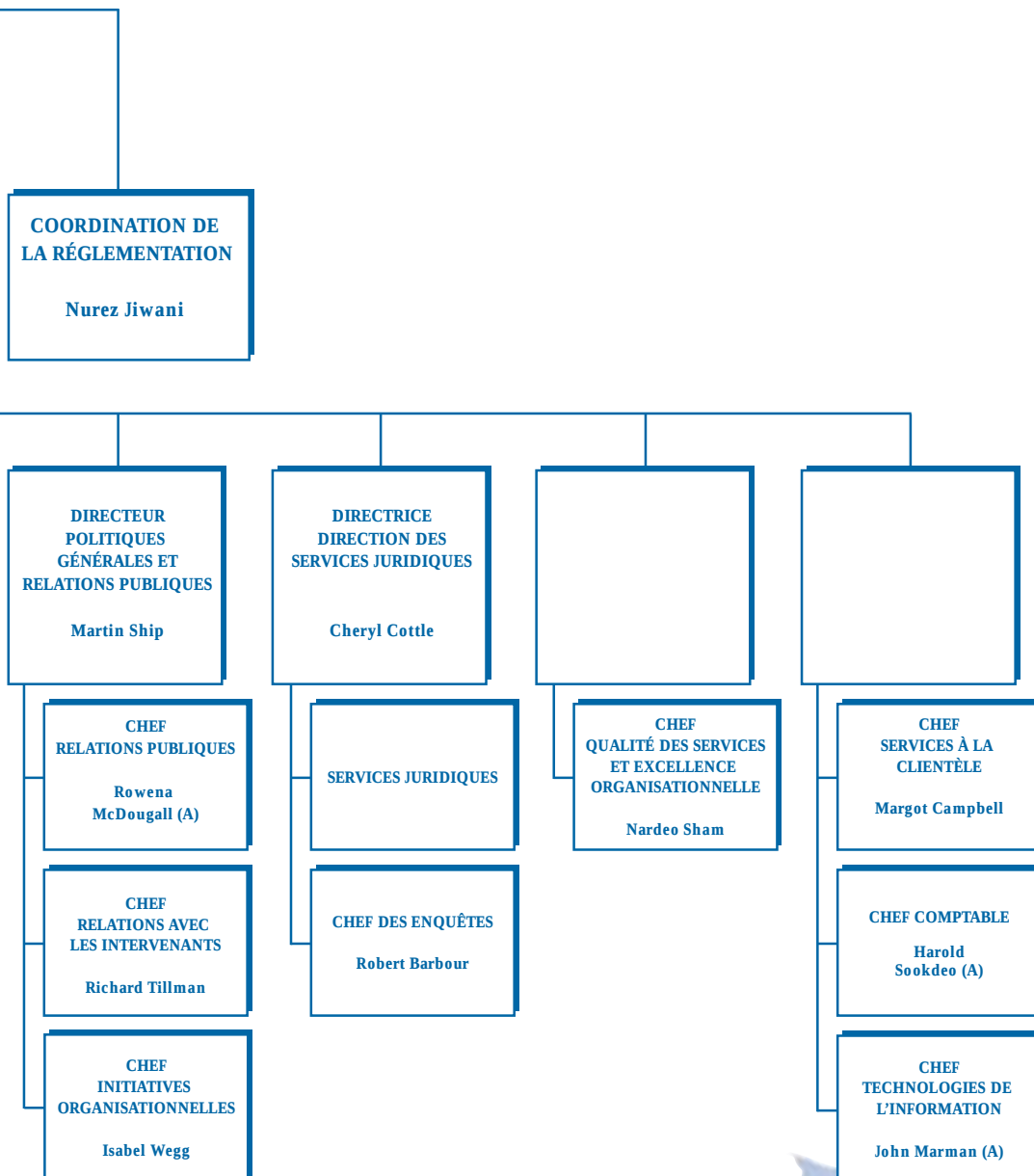
Audiences/parties	Nature de l'audience	Dates pertinentes : Date de demande d'audience ou date d'une conférence préparatoire à l'audience (« CPA ») et dates des audiences	Résultat
Dossier U0186-2002 du TSF Difficultés financières Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Demande d'audience relative à une demande présentée à la surintendante des services financiers pour obtenir son consentement au retrait d'argent en raison de difficultés financières.	Demande d'audience : le 11 mars 2002.	En cours.
Dossier P0187-2002 du TSF Régime de retraite de Molson Canada pour les ingénieurs d'exploitation, numéro d'enregistrement 0390666 ; Régime de retraite de Molson Canada pour les employés rémunérés à l'heure en Ontario, numéro d'enregistrement 0334094 ; Régime de retraite de Molson Canada pour les employés salariés, numéro d'enregistrement 0334086 Requérant : Molson Canada Intimée : Surintendante des services financiers	<i>Loi sur les régimes de retraite</i> Cinq demandes d'audience relativement aux avis d'intention de la surintendante, avis en date du 13 mai 2002, de rendre une ordonnance de liquidation partielle des régimes de retraite.	Demande d'audience : le 12 mars 2002.	En cours.



En date du 31 mars 2002

Commission des services financiers de l'Ontario

Organigramme





COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2002



Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862
(416) 327-2381 Télécopieur : (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Commission des services financiers de l'Ontario en date du 31 mars 2002 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à la même date. Ces états financiers tombent sous la responsabilité de la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai procédé à la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. En vertu de ces normes, je suis tenu de planifier et d'exécuter une vérification de manière à obtenir une certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves fournies à l'appui des montants et des renseignements qui figurent sur les états financiers. Une vérification implique également une évaluation des principes comptables et des estimations importantes utilisés par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Selon moi, cet état présente d'une façon correcte, sous tous les aspects importants, la situation financière de la Commission en date du 31 mars 2002, ainsi que les résultats de ses exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à la même date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 6 décembre 2002



J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

BILAN

EN DATE DU 31 MARS 2002

	2002 (000 \$)	2001 (000 \$) (Après ajustement Note 9)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6	6
Débiteurs	25 980	10 194
Dépenses payées d'avance	84	167
	<u>26 070</u>	<u>10 367</u>
Immobilisations (nettes) (Note 5)	<u>2 745</u>	<u>4 068</u>
	<u>28 815</u>	<u>14 435</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	<u>2 157</u>	<u>1 380</u>
Recettes différées (Note 7)	<u>3 009</u>	<u>3 744</u>
Actif net		
En immobilisations	2 745	4 068
Investissement de la Province	<u>20 904</u>	<u>5 243</u>
	<u>23 649</u>	<u>9 311</u>
	<u>28 815</u>	<u>14 435</u>
Engagements et éventualités (Note 6)		
Voir les notes afférentes aux états financiers.		

Autorisé par :



Directeur général et surintendant des services financiers
Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2002

	2002 (000 \$)	2001 (000 \$) (Après ajustement Note 9)
Recettes (Note 3)		
Cotisations	20 284	22 503
Droits annuels des régimes de retraite	7 900	7 898
Droits et permis	4 731	3 395
Inscriptions	642	561
Autres	94	121
	<u>33 651</u>	<u>34 478</u>
Dépenses		
Traitements et salaires	20 788	19 407
Avantages sociaux	3 658	3 344
Services	12 261	11 473
Amortissements	2 204	1 687
Transport et communication	690	758
Fournitures et équipement	534	553
Créances douteuses	58	—
Paieement de transfert	20	40
	<u>40 213</u>	<u>37 262</u>
Moins : recouvrements	<u>1 594</u>	<u>1 288</u>
	<u>38 619</u>	<u>35 974</u>
Excédent des dépenses sur les recettes	<u><u>4 968</u></u>	<u><u>1 496</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002 (000 \$)			2001 (000 \$) (Après ajustement Note 9)
	Investissements en immobilisations	Investissements de la province	Total 2002	Total 2001
Solde, au début de l'exercice	4 068	5 241	9 309	10 114
Acquisition d'immobilisations	881	(881)	—	—
Excédent des dépenses sur les recettes	(2 204)	(2 764)	(4 968)	(1 498)
Contribution de la province (Note 8)	<u>0</u>	<u>19 308</u>	<u>19 308</u>	<u>693</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 745</u>	<u>20 904</u>	<u>23 649</u>	<u>9 309</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2002

	2002 (000 \$)	2001 (000 \$) (Après ajustement Note 9)
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les recettes	(4 968)	(1 496)
Amortissements	2 204	1 687
	<u>(2 764)</u>	<u>191</u>
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(15 786)	(2 394)
Charges payées d'avance	83	(167)
Créditeurs	777	1 380
Recettes différées	(735)	1 700
	<u>(15 661)</u>	<u>519</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Contribution de la province	<u>19 306</u>	<u>693</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	<u>(881)</u>	<u>(1 403)</u>
Variation nette de la trésorerie	<u>—</u>	<u>—</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>6</u>	<u>6</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u><u>6</u></u>	<u><u>6</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

1. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

La Commission des services financiers de l'Ontario (la Commission) a été constituée en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*. La Commission a pour mandat de favoriser la confiance des consommateurs et du public dans les activités de réglementations de l'Ontario, qui régissent les secteurs des assurances, des régimes de retraite, des credit unions, des sociétés de prêt et de fiducie, des caisses populaires, des coopératives et des courtiers en hypothèques, ainsi que de faire des recommandations au ministre des Finances sur des questions touchant les secteurs réglementés. La Commission exécute les lois suivantes : la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les régimes de retraite*, la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie*, la *Loi sur les courtiers en hypothèques* et la *Loi sur les sociétés coopératives*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables utilisées lors de la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous :

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels connexes	2 ans
Améliorations locatives	pour la durée du contrat

(b) Constatation des recettes

Les recettes de cotisation tirées des secteurs des assurances, des *credit unions*, des caisses populaires et des sociétés de prêt et de fiducie sont constatées au moment où sont engagés les coûts récupérables de l'exécution des diverses lois qui régissent ces secteurs. Les montants sont fondés sur une estimation des coûts récupérables puisque les montants exacts des coûts récupérables des différents secteurs ne peuvent être déterminés avant l'exercice suivant.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

La commission utilise une estimation pour constater les cotisations annuelles exigibles de chaque régime de retraite inscrit de la province, puisque le montant exact de ces frais ne peut être déterminé avant le dépôt des renseignements annuels du régime de pension, soit de six à neuf mois après la fin de l'exercice fiscal du régime.

Les ajustements apportés aux recettes, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les montants exacts des recettes sont inscrits au produit de l'année où ces montants exacts sont constatés.

(c) Recours à l'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Les montants exacts peuvent être différents de ces estimations.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

3. RECETTES

Voici, pour l'exercice fiscal, les recettes associées aux lois et règlements suivants, encaissées en vertu des lois exécutées par la Commission :

	2002 (000 \$)	2001 (000 \$)
<i>Loi sur les assurances</i>		
Cotisation de l'assureur	19 386	19 758
Droits, permis et autres recettes	3 816	2 858
<i>Loi sur les régimes de retraites</i>		
Frais de production de déclaration annuelle et frais d'inscription	7 971	8 319
Frais d'accès aux fonds de retraite immobilisés et autres recettes	704	16
<i>Loi sur les caisses populaires et les credit unions</i>		
Cotisation des credit unions	656	2 210
Droits et autres recettes	302	240
<i>Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie</i>		
Cotisation des sociétés de prêt et de fiducie	241	535
Droits, permis et inscriptions	49	77
<i>Loi sur les courtiers en hypothèques</i>		
Inscriptions	515	437
<i>Loi sur les sociétés coopératives</i>		
Droits et autres recettes	11	28
	<u>33 651</u>	<u>34 478</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2002

4. AVANTAGES SOCIAUX

(a) Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents par le biais de leur participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (Caisse de retraite du SEFPO), lesquelles sont des régimes de retraite interentreprises mis sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont considérés comme des régimes à cotisation déterminée puisque la Commission possède les renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite la comptabilité d'un régime à prestations déterminées. Les contributions de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du SEFPO pendant l'exercice s'élevaient à 940 416 \$ (en 2001 : 964 632 \$) et sont comprises dans les avantages sociaux.

(b) Prestations autres que les prestations de retraite

Les charges des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite sont défrayées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas comprises dans l'état des résultats d'exploitation. Les prestations de départ prévues par la loi sont versées lors de la cessation d'emploi du personnel admissible.

5. IMMOBILISATIONS

Description	2002 (000 \$)		2001 (000 \$)	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	2 039	1 528	511	1 390
Logiciels	403	323	80	261
Ameublement et matériel de bureau	75	19	56	70
Améliorations locatives	3 129	2 073	1 056	2 113
Logiciels en cours de développement	1 042	0	1 042	234
	<u>6 688</u>	<u>3 943</u>	<u>2 745</u>	<u>4 068</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

6. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- (a) La Commission s'est engagée à verser des paiements minimaux pour le loyer de bureaux pendant les deux prochaines années, comme suit :

	(000 \$)
2002 / 2003	3 757 \$
2003 / 2004	<u>1 897 \$</u>
	<u>5 654 \$</u>

- (b) La Commission est impliquée dans diverses poursuites judiciaires dans le cadre normal de ses activités. Les règlements, s'ils ont lieu, seront pris en compte dans l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu. L'issue de ces poursuites et les mesures qui en découleront ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

7. RECETTES DIFFÉRÉES DE PERMIS ET D'INSCRIPTIONS

Les recettes différées représentent des paiements perçus pour des droits, des permis et des inscriptions couvrant une période plus longue que le présent exercice fiscal. Les recettes impliquées dans la partie différée sont constatées lors de l'année d'exercice du permis concerné. Voici le solde des variations des recettes différées :

	Solde au début de l'exercice	Perçu au cours de l'exercice	Constaté au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Agents d'assurance	2 749	1 991	2 544	2 196
Experts en sinistres	23	94	94	23
Courtiers en hypothèques	220	560	515	265
Sociétés	752	441	668	525
	<u>3 744</u>	<u>3 086</u>	<u>3 821</u>	<u>3 009</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

8. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE

Les recettes sont versées au Trésor de la province de l'Ontario selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les dépenses sont payées avec les fonds qui y sont alloués par l'Assemblée législative de la province de l'Ontario selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les fonds en excès des montants alloués à la Commission pour couvrir ses dépenses, ainsi que des encaisses tirées des recettes versées au Trésor de la province de l'Ontario, sont inscrits comme *Contribution de la province* dans l'État de l'évolution de l'actif net. Le ministère des Finances et le Conseil de gestion du gouvernement absorbent également les coûts de certaines dépenses administratives.

9. MODIFICATION A LA MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

À compter du 1^{er} avril 2001, la Commission a adopté les principes comptables généralement reconnus au Canada aux fins de la préparation de ses états financiers. Ces principes exigent que les recettes et les dépenses soient comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et que les immobilisations soient inscrites à l'actif lorsqu'elles sont mises en service avec amortissement par imputation aux résultats pendant leur durée de vie utile estimative. On utilisait, par le passé, la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, où les recettes et les dépenses étaient comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse qu'on modifiait pour prendre en compte un délai additionnel de 30 jours pour le paiement des biens et des services obtenus au cours de l'exercice fiscal précédent, tandis que les immobilisations étaient imputées à l'exercice au cours duquel elles étaient acquises. Ce changement de méthode de comptabilité a été adopté rétroactivement, ce qui implique les modifications suivantes dans les états financiers du 31 mars 2001 :

	2001 (000 \$)		
	Telqu'indiqué	Augmentation	Après ajustement
Actif à court terme	—	10 367	10 367
Immobilisations (nettes)	—	4 068	4 068
Passif à court terme	—	1 380	1 380
Recettes différées	—	3 744	3 744
Actif net	—	9 311	9 311
Excédent des dépenses sur les recettes	1 498	(2)	1 496

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

10. DÉPÔT DE VALEURS MOBILIÈRES

La *Loi sur les assurances* autorise la Commission à exiger que les compagnies d'assurances déposent des valeurs mobilières au montant que la Commission juge nécessaire et dans les conditions que la Commission juge appropriées. En date du 31 mars 2002, la valeur nominale des valeurs mobilières détenues par la Commission en vertu de la *Loi sur les assurances* s'élevait à 11,475 millions de dollars. Le produit tiré des valeurs mobilières est versé directement aux compagnies d'assurance titulaires des dépôts des valeurs mobilières. Ces valeurs mobilières et le produit qui y est rattaché ne figurent pas dans les états financiers.

11. CRÉATION D'UN ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des services financiers de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario seraient fusionnées afin de former une agence unique qui assurerait la réglementation des secteurs des marchés financiers et des services financiers. Des mesures législatives sont nécessaires pour créer le nouvel organisme envisagé, ainsi que pour spécifier ses responsabilités et ses pouvoirs en matière de réglementation. Des projets de loi soutenant cette initiative ont été diffusés par le ministère des Finances en avril 2001 pour fins de discussion.



COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE DES
PRESTATIONS DE RETRAITE

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2002



Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862
(416) 327-2381 Télécopieur : (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002. Cet état tombe sous la responsabilité de la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état en me fondant sur ma vérification.

J'ai procédé à la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. En vertu de ces normes, je suis tenu de planifier et d'exécuter une vérification de manière à obtenir une certitude raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves fournies à l'appui des montants et des renseignements qui figurent sur l'état financier. Une vérification implique également une évaluation des principes comptables et des estimations importantes utilisés par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale de l'état financier.

Selon moi, cet état présente d'une façon correcte, sous tous les aspects importants, les recettes et les dépenses du Fonds de garantie de la Commission et son solde pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, conformément aux principes comptables décrits à la note 2 de l'état financier.

Toronto, Ontario
Le 18 septembre 2002



J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2002

	2002 (000 \$)	2001 (000 \$)
Recettes		
Recettes provenant des primes	20 636	27 404
Produit des placement (Note 3)	11 608	11 540
Recouvrements	2 363	108
	<u>34 607</u>	<u>39 052</u>
Dépenses		
Demandes	4 173	1 134
Frais d'administration des régimes de retraite (Note 5)	1 538	0
Frais d'administration des placements	261	247
Frais d'administration (Note 4)	237	202
	<u>6 209</u>	<u>1 583</u>
Excédent des dépenses sur les recettes	28 398	37 469
Profits ou pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements	(942)	2 525
	<u>27 456</u>	<u>39 994</u>
Solde du Fonds au début de l'exercice	<u>228 988</u>	<u>188 994</u>
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	<u><u>256 444</u></u>	<u><u>228 988</u></u>
Comprenant :		
Liquidités et dépôts à court terme	176 055	132 395
Obligations d'État et obligations de sociétés, valeur marchande (coût : 77 625 \$, en 2001 : 91 846 \$)	78 202	93 365
Intérêts couru	2 187	3 228
	<u><u>256 444</u></u>	<u><u>228 988</u></u>

Éventualités (Note 5)

Voir les notes afférentes à états financiers.

Autorise par :



Directeur général et surintendant
des services financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE - NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

1. OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du Fonds de garantie des prestations de retraite (le Fonds) est de garantir le paiement des prestations de retraite de certains régimes de retraite spécifiques qui sont en liquidation dans les conditions stipulées par la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements qui s'y rattachent. Les règlements stipulent également le montant des primes qui doivent être versées au Fonds par les promoteurs des régimes. En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario est responsable de l'administration du Fonds.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'état financier a été préparé par la direction. Les principales conventions comptables employées pour la préparation du présent état financier sont résumées ci-dessous :

(a) Méthode de comptabilité

Le présent état financier a été préparé en employant la méthode de comptabilité de caisse, sauf pour les produits tirés des placements et les profits ou pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements, qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

(b) Placements

Les dépôts à court terme ont une valeur marchande qui correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés sont indiqués selon leur valeur à la cote. Les profits ou pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements reflètent les profits ou les pertes non réalisés liés au maintien des placements durant l'exercice.

3. PLACEMENTS

La Commission des services financiers de l'Ontario a adopté un énoncé des politiques et lignes directrices sur les placements. Cet énoncé résume l'objectif du Fonds et fournit des lignes directrices pour son administration.

Le Fonds effectue des placements par le biais de placements à court terme et de valeurs mobilières à revenu fixe émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des sociétés canadiennes. Les dépôts à court terme ont un rendement moyen de 2,21 pour cent (en 2001 : 5,22 pour cent) et arriveront à échéance au cours de la prochaine année. Les

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

FONDS DE GARANTIE DES PRESTATIONS DE RETRAITE - NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 2002

placements en obligations d'État et en obligations de sociétés arriveront à échéance au cours des sept prochaines années et ont un rendement moyen de 4,82 pour cent (en 2001 : 5,93 pour cent).

Le produit tiré des placements est constitué des intérêts des titres portant intérêt joints aux profits et aux pertes réalisés par la vente des valeurs mobilières. Le chiffre net des profits ou pertes réalisés par la vente des valeurs mobilières s'élevait à un profit de 662 064 \$ (en 2001 : une perte de 703 340 \$). Les profits ou pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements figurent dans l'état financier sur une ligne séparée.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS

La *Loi sur les régimes de retraite* autorise la Commission des services financiers de l'Ontario à imputer au Fonds les dépenses qu'entraîne l'administration du Fonds. Au cours de l'exercice fiscal 2002, des frais administratifs de 237 131 \$ (en 2001 : 202 000 \$) ont été versés à la Commission des services financiers de l'Ontario.

Les services administratifs liés au traitement des recettes tirées des primes sont assurés gratuitement par le ministère des Finances.

5. ÉVENTUALITÉS

En date du 31 mars 2002, on compte 30 demandes potentielles liées à la fermeture de 22 compagnies et à la liquidation de leurs régimes de retraite. La responsabilité du Fonds à l'égard de ces demandes est estimée à environ 24,6 millions de dollars. Le règlement de ces demandes sera comptabilisé à la période au cours de laquelle il aura eu lieu.

De plus, il existe une autre demande possible qui risque de dépasser le solde actuel du Fonds. Si cette demande est déposée, la *Loi sur les régimes de retraite* stipule que si le montant inscrit au crédit du Fonds est insuffisant pour couvrir le règlement des demandes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à octroyer des prêts à même le Trésor de la province de l'Ontario, aux termes et sous les conditions qu'indiquera le lieutenant-gouverneur. Depuis ce temps, le surintendant des services financiers a désigné un administrateur pour gérer les régimes de retraite concernés par cette demande possible. Au cours de l'exercice, des fonds de 1,538 millions de dollars ont été versés du Fonds pour l'administration et la gestion de ces régimes de retraite. Les régimes administrés ont remboursé ces coûts au Fonds en avril 2003. On n'anticipe aucun règlement de cette demande pendant plusieurs années, tandis que l'administrateur désigné tentera de réduire la demande par le biais du rendement des placements. Aucune demande n'avait été déposée en date du 18 septembre 2002.



FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

**ÉTAT DE LA POSITION FINANCIÈRE
ÉTAT DE LA SITUATION DU FONDS**

**POUR L'EXERCICE S'ÉTANT
TERMINÉ LE 31 MARS 2002**



FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)

ÉTAT DE LA POSITION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2002

NON VÉRIFIÉ

ACTIF

	2002 \$	2001 \$
Fonds déposés au crédit du ministre des Finances	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>
	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du fonds	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>
	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé :



Philip Howell

Directeur général et surintendant intérimaire des services financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)

ÉTAT DE LA SITUATION DU FONDS POUR L'EXERCICE S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 MARS 2002 NON VÉRIFIÉ

	2002 \$	2001 \$
RECETTES		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	8 041 358	8 821 318
Remboursements par débiteurs	2 119 266	2 382 261
Recouvrements sur exercices antérieurs	851 815	543 393
TOTAL DES RECETTES	11 012 439	11 746 972
DÉCAISSEMENTS		
Paielements à vocation spéciale		
Règlements de tiers		
Jugements, y compris les frais	2 783 606	3 107 710
Règlements à l'amiable	33 648	66 869
Délits de fuite, y compris les frais	442 371	985 807
	<u>3 259 625</u>	<u>4 160 386</u>
Indemnités d'accidents		
Indemnités d'accident légales	6 198 963	3 550 972
Somme partielle	<u>9 458 588</u>	<u>7 711 358</u>
Frais d'administration		
Salaires	853 424	767 755
Avantages sociaux	160 377	136 365
Transport et communication	39 568	15 268
Services		
Règlements (honoraires des avocats, etc.)	1 144 707	1 415 379
Frais de réclamation pour indemnités d'accidents	591 151	516 812
Autres	1 082 650	95 323
Fournitures et équipement	61 918	13 140
Somme partielle	<u>3 933 795</u>	<u>2 960 042</u>
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	13 392 383	10 671 400
Hausse/(baisse) du fonds au cours de l'exercice	(2 379 944)	1 075 572
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, début de l'exercice	<u>7 174 158</u>	<u>6 098 586</u>
Virement – Paiements du FIVAVA	<u>7 399 000</u>	<u>0</u>
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, fin de l'exercice	<u>12 193 214</u>	<u>7 174 158</u>
Voir les notes afférentes aux états financiers.		

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « fonds ») est administré selon la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* (la « loi »), L.R.O. 1990, chapitre M.41 telle qu'amendée.

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (OAP1) approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurances, le Fonds ne couvre pas les règlements relatifs aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario.

2. Activités du fonds

A l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fond. Toutefois, à compter du 1^{er} mars 1980, avec l'adoption de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, tous les conducteurs ont l'obligation de prendre une assurance de la responsabilité civile obligatoire y compris une garantie non-assurance des tiers. En 1990, on a créé, pour le Fonds, une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

1. Système de réparation des torts – avant le 22 juin 1990
2. Régime de protection des automobilistes de l'Ontario – entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993
3. Projet de loi 164 – entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 octobre 1996
4. Projet de loi 59 – à compter du 1^{er} novembre 1996

3. État de la situation du fonds

Méthode de comptabilité

Le Fonds utilise la méthode de la comptabilité de caisse qui a été modifiée et permet de disposer de trente jours supplémentaires pour payer les biens et services relatifs à l'exercice financier s'étant tout juste terminé. A cet effet, on peut reporter au premier mois du nouvel exercice financier certains paiements engagés à la fin de l'exercice précédent.

Recettes

Des droits de 1,00 \$ sont facturés annuellement à chaque conducteur de l'Ontario qui renouvelle son permis de conduire. Ces droits s'appliquent également à tous les nouveaux permis de conduire délivrés.

Les sommes perçues à l'égard des comptes débiteurs impayés sont reportées au poste des recettes de l'exercice financier où elles sont recueillies (voir l'explication relative aux comptes débiteurs plus bas).

Paielements à vocation spéciale

Dans les cas où il n'existe aucune assurance pour régler un sinistre, les sommes provenant du Fonds et utilisées pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles sont consignées comme dépenses et classées en fonction des types de règlements prévus par la loi. En ce qui a trait aux règlements relatifs à la responsabilité civile, leurs paiements sont légalement recouvrables auprès des conducteurs fautifs.

Frais d'administration

Les frais d'administration (p. ex. salaires, avantages sociaux, transport et communication, services et fourniture et équipement) sont remboursés au cours de l'exercice à même les fonds du Trésor. À la fin de chaque exercice financier, le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le paiement, à même le Fonds, du montant nécessaire au remboursement du Trésor pour les dépenses engagées dans le cadre de l'administration du Fonds.

4. État de la position financière

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Au 31 mars 2002, le Fonds a rapporté des décaissements excédant les recettes de l'ordre de 2,4 millions \$. Le Trésor a accordé un financement temporaire sous la forme d'un paiement de transfert au montant de 7,4 millions \$. Cela a porté le solde du Fonds à la fin de l'exercice financier à 12,2 millions \$. Cette somme est conservée dans un compte du Trésor à vocation spéciale et figure à la colonne passif de l'État de la position financière de la province de l'Ontario.

Comptes débiteurs

Les dossiers du Fonds prévoient un portefeuille des comptes débiteurs, qui compile au fil des années les sommes remboursées aux victimes non-assurées dans le cadre des règlements à l'égard de la responsabilité civile. Conformément à la loi, ces remboursements, qui deviennent des comptes débiteurs, peuvent être récupérés auprès des conducteurs non-assurés. Au 31 mars 1999, on a révisé le processus utilisé pour estimer le montant des provisions pour créances douteuses. Le processus fait appel à la méthode de la date d'entrée et a été modifié pour s'adapter au processus de remboursement du Fonds. Au 31 mars 2002, les comptes débiteurs se chiffraient à 48,3 millions de dollars. Les provisions pour créances douteuses atteignaient 28,8 millions \$, ce qui laissait une valeur de réalisation nette de 19,5 millions \$.

Gains éventuels

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 25 ans. Pendant cette période, et en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par le ministre des Finances.

A titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs au 31 mars 2002.

Au 31 mars 2002, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 4,4 millions \$, et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 2,6 millions \$.

Actif immobilisé

Le coût de l'actif immobilisé, qui comprend les meubles, les équipements et les modifications apportées aux locaux, est imputé à l'exploitation pour la période pendant laquelle les dépenses sont engagées.

Dettes non capitalisées

Au 31 mars 2002, le Fonds était éventuellement responsable des demandes d'indemnité en traitement, des demandes d'indemnité signalées mais non incluses au rapport à ce jour et des sommes nécessaires à leur règlement. En se fondant sur la valeur actuarielle, le montant approximatif des paiements qui seront générés pour toutes les années à venir par des demandes d'indemnité en traitement et des dettes à l'égard du règlement des sinistres atteint 107,9 millions \$. Ce montant comprend une provision de 5,8 millions \$ pour les écarts défavorables. Une fois soustraits le solde de 12,2 millions \$ du Fonds et le montant de 19,5 millions \$ en comptes débiteurs nets (voir la section Comptes débiteurs plus haut), il reste une dette non capitalisée de 76,2 millions \$.

Durant l'exercice 2002 - 2003, il est prévu de rembourser 13 millions \$ sur le montant total de 107,9 millions \$.

RAPPORT SUR LES ASSURANCES 2001 DU SURINTENDANT





RAPPORT DU SURINTENDANT 2001

Les renseignements suivants ont été tirés des documents annuels déposés par les compagnies d'assurances et, dans le cas des assureurs inscrits au niveau fédéral, du Bureau du surintendant des institutions financières. Bien que tous les efforts possibles aient été faits pour assurer l'exactitude de ce rapport, les renseignements qu'il contient ne devraient pas être utilisés comme source unique dans la prise de décision. D'autres sources devraient aussi être consultées. Si ces renseignements subissent des modifications importantes, celles-ci seront signalées au ministre des Finances et publiées dans la Gazette de l'Ontario.

Les renseignements sont rassemblés par type d'assureur ; dans chaque groupe, les assureurs sont énumérés par ordre alphabétique.

Table des matières

Résumé de l'information financière	83
Renseignements sur le secteur des assurances	84
Compagnies d'assurance IARD	86
Compagnies d'assurance-vie	102
Compagnies de réassurance	110
Bourses d'assurance réciproque ou d'interassurance	114
Sociétés fraternelles	116
Notes relatives au sommaire financier	120

L'honorable Janet Ecker
Ministre des Finances
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 2H6

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le 123e rapport annuel conformément à l'article de la Loi sur les assurances pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2001. Avant la création de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), le présent rapport était publié par le surintendant des assurances.

En plus des renseignements que renferme le présent rapport, en juillet de chaque année, une liste de tous les assureurs détenant un permis est publiée dans la Gazette de l'Ontario. Cette liste contient les noms des assureurs, leur adresse, numéro de téléphone, le nom de leurs agents principaux et les classes de permis qui leur ont été octroyées. Au cours de l'année, des renseignements sur les assureurs s'étant nouvellement vu octroyer un permis et les modifications aux permis actuels sont également publiés dans les bulletins de la Commission des services financiers de l'Ontario. Tout agent ou membre du public peut vérifier si un assureur en particulier détient un permis en téléphonant aux bureaux de la Commission des services financiers de l'Ontario au 416 250-7250, poste 5500. Ces renseignements sont également affichés sur le site Web de la CSFO à l'adresse www.fsco.gov.on.ca.

Des communiqués qui renferment d'autres renseignements d'intérêt public sont émis tout au long de l'année. Ils permettent de rejoindre de façon efficace un grand nombre de résidents de l'Ontario. Les renseignements sont également transmis aux associations sectorielles afin qu'elles les incorporent à leurs publications de façon à rejoindre des publics plus spécialisés. Les bulletins de la CSFO sont émis au besoin pour fournir des renseignements aux assureurs et aux autres personnes ayant un intérêt pour le secteur de l'assurance.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.



Philip Howell
Surintendant intérimaire des services financiers

RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DES COMPAGNIES DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2000

Analyse du total de 2001

Catégorie d'activité	Total 2000	Ajouts	Retraits	Total 2001	Ontario	Hors province	Fédéral
Compagnies d'assurance IARD	231	8	15	224	67	8	149
Compagnies d'assurance-vie	109	3	4	108	5	11	92
Compagnies de réassurance	46	1	1	46	2	1	43
Bourses d'assurance réciproque	9	0	0	9	8	0	1
Sociétés fraternelles	28	0	0	28	3	0	25
Total	423	12	20	415	85	20	310

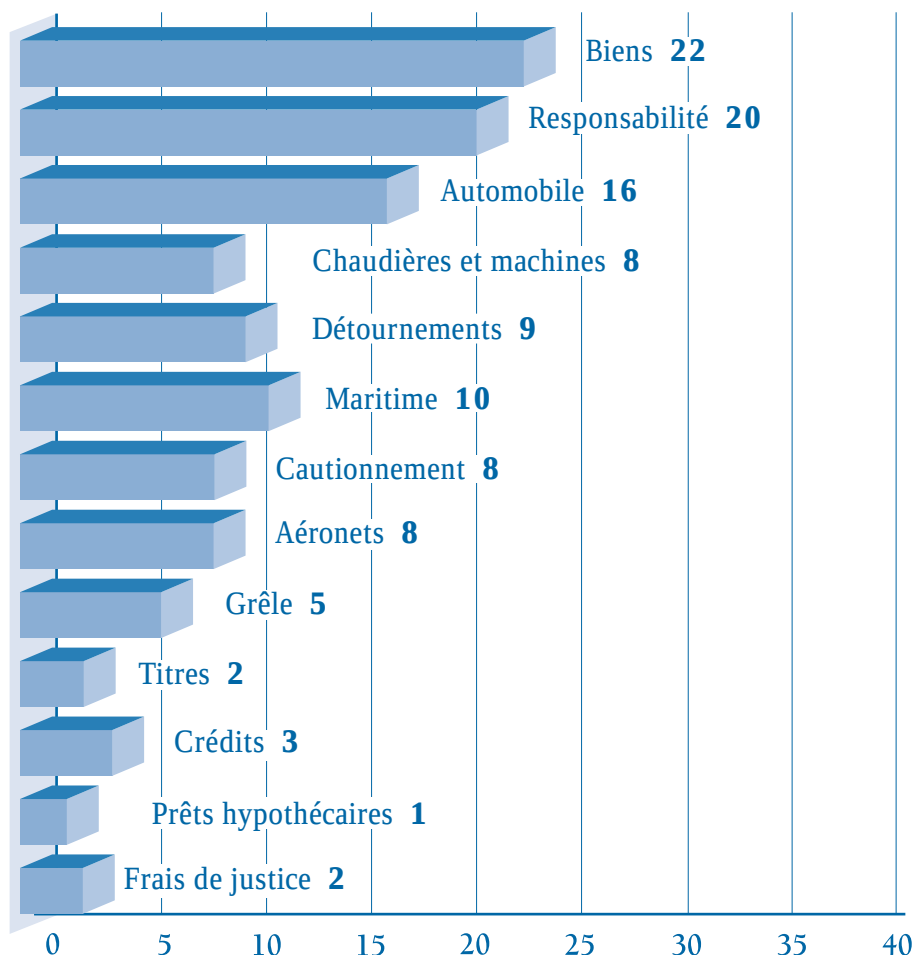
Remarques :

1. Les compagnies qui offrent à la fois de l'assurance multirisques et de l'assurance-vie sont répertoriées sous la rubrique « Compagnies d'assurance-vie » du résumé ci-dessus. Leur rendement financier est indiqué séparément, selon la catégorie d'activité, dans le rapport suivant.
2. Le total de la rubrique « Fédéral » tient compte de l'exploitation des succursales.
3. Le rapport de 2001 du surintendant fait état des données à la fin de l'année civile (le 31 décembre 2001). Le rapport annuel de 2001-2002 de la Commission des services financiers de l'Ontario fait état des données à la fin de l'année financière (le 31 mars 2002).

Afin d'évaluer le niveau de la concurrence, la CSFO calcule le nombre de compagnies ou groupes de compagnies dont les principaux produits représentent 80 pour 100 du marché.

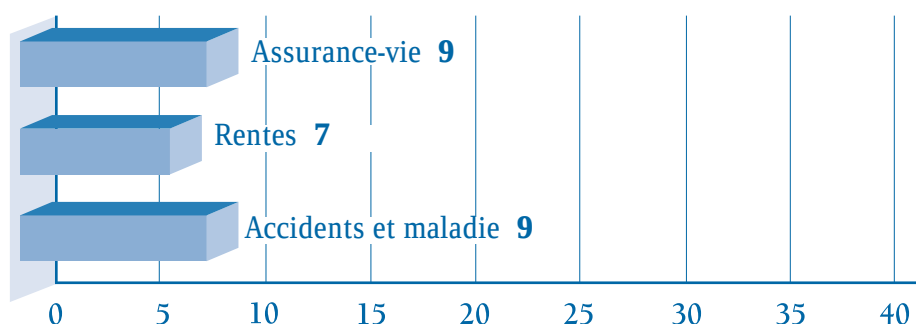
Assureurs IARD en 2001

Nombre de groupes de compagnies affiliées représentant 80 pour 100 de l'ensemble du marché ontarien



Assureurs-vie en 2001

Nombre de groupes de compagnies affiliées représentant 80 pour 100 de l'ensemble du marché ontarien

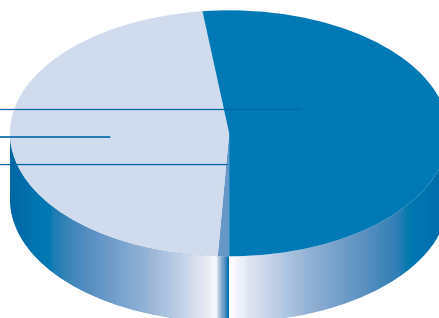


Le secteur des assurances constitue un marché de 24 milliards de dollars en Ontario. En 2001, 50,7 pour 100 du montant total des primes ont été versés au secteur de l'assurance-vie et 48,4 pour 100 aux assureurs IARD (y compris l'assurance-automobile).

Volume des primes directes souscrites en Ontario en 2001

Total, en millions de dollars : 24 284

Compagnies d'assurance-vie	12 308 \$	(50,7 %)
Compagnies d'assurance IARD	11 767 \$	(48,4 %)
Autres	209 \$	(0,9 %)

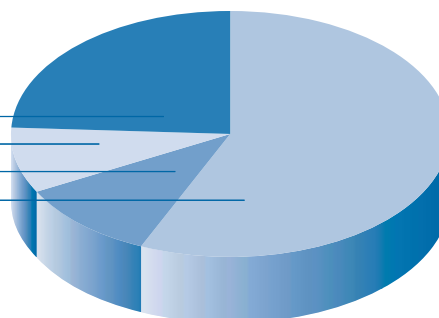


En 2001, les assureurs IARD ont perçu 11,7 milliards de dollars en primes. La répartition entre l'assurance-automobile l'assurance IARD et l'assurance responsabilité civile est demeurée inchangée d'année en année.

Compagnies d'assurance IARD : Primes directes souscrites en Ontario en 2001, par catégorie d'assurance

Total, en millions de dollars : 11 767

Biens	2 786 \$	(23,7 %)
Autres	1 044 \$	(8,9 %)
Responsabilité civile	1 466 \$	(12,5 %)
Automobile	6 471 \$	(55,0 %)

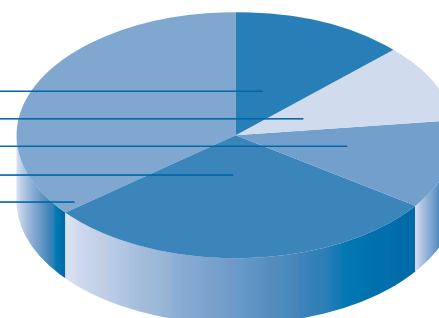


La situation des compagnies d'assurance-vie est restée constante elle aussi. Parmi les 12 milliards de dollars versés en prime aux compagnies d'assurance-vie, 18,9 pour 100 on servi à l'achat d'une rente, 42,6 pour 100 à l'achat d'une assurance-vie individuelle ou collective et 38,5 pour 100 à l'acquisition d'une assurance accidents et maladie.

Compagnies d'assurance-vie : Primes directes souscrites en Ontario en 2001

Total, en millions de dollars : 12 308

Assurance-vie, collective	1 593 \$	(12,9 %)
Rentes collectives	1 167 \$	(9,5 %)
Rentes individuelles	1 155 \$	(9,4 %)
Assurance-vie individuelle	3 644 \$	(29,6 %)
Accidents et maladie	4 747 \$	(38,6 %)





COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO

Algoma Mutual Insurance Company	4 341	2 961
Amherst Island Mutual Fire Insurance Company	241	29
Ayr Farmers' Mutual Insurance Company	7 977	7 065
Bay of Quinte Mutual Insurance Co.	9 404	6 670
Bertie and Clinton Mutual Insurance Company	4 734	2 369
Blanshard Mutual Insurance Company	1 747	1 658
Brant Mutual Insurance Company	3 136	2 500
CAA Insurance Company (Ontario)	84 556	56 930
1 Canadian Millers' Mutual Insurance Company	0	0
Caradoc Delaware Mutual Fire Insurance Company	755	508
Cayuga Mutual Fire Insurance Company	2 155	1 793
Coachman Insurance Company	26 128	22 973
Compagnie d'Assurances Commerce et Industrie du Canada	32 660	41 202
Coronation Insurance Company Limited	0	(35)
Culross Mutual Insurance Company	1 687	1 390
Downie Mutual Insurance Company, The	3 000	1 807
Dufferin Mutual Insurance Company	5 448	4 455
Dumfries Mutual Insurance Company	6 086	3 014
Elma Mutual Insurance Company	7 378	6 847
Erie Mutual Fire Insurance Company	3 037	1 323
Farmers' Mutual Fire Insurance Company (Lindsay)	40 997	31 767
Formosa Mutual Insurance Company	15 610	8 165
Gerling Canada Insurance Company	60 993	26 681
Germania Farmers' Mutual Fire Insurance Company	4 259	4 473
Glengarry Farmers' Mutual Fire Insurance Company	3 442	1 347
Grenville Mutual Insurance Company	6 912	4 538
Grey & Bruce Mutual Insurance Company	1 131	1 191
Halwell Mutual Insurance Company	7 453	3 682
Hamilton Township Farmers' Mutual Fire Insurance Company, The	12 251	8 376
Hay Mutual Insurance Company	4 676	3 708



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total de passif	Excédent de l'actif sur le passif	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	%	\$
7 485	4 596	2 889	80	(174)
993	166	827	17	90
22 774	10 474	12 300	94	(279)
17 625	8 061	9 564	80	(312)
25 031	8 045	16 986	54	849
6 035	2 045	3 990	88	(105)
8 898	3 145	5 753	118	(798)
179 336	137 755	41 581	74	3 916
0	0	0	n.a.	0
6 819	851	5 968	89	60
11 832	2 295	9 537	83	68
64 084	48 868	15 216	90	(580)
454 862	398 409	56 453	73	8 542
6 636	3 454	3 182	n.a.	(15)
2 850	1 683	1 167	95	27
9 905	3 181	6 724	78	303
13 089	7 894	5 195	91	(785)
20 446	6 008	14 438	66	758
14 007	8 739	5 268	83	(576)
16 193	2 849	13 344	54	524
96 819	64 374	32 445	88	(1 657)
29 000	19 813	9 187	80	(300)
458 127	391 032	67 095	67	7 502
11 316	5 137	6 179	105	(1 287)
8 787	2 361	6 426	49	136
38 302	10 572	27 730	80	495
3 950	1 095	2 855	144	(720)
16 626	6 343	10 283	69	53
22 289	12 813	9 476	77	(25)
22 732	5 001	17 731	93	369



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO cont.

Heritage General Insurance Company	10 693	2 661
Howard Mutual Fire Insurance Company	4 536	3 665
Howick Mutual Insurance Company	6 480	5 172
Kent & Essex Mutual Insurance Company	6 443	3 849
Kingsway General Insurance Company	125 792	112 844
Lambton Mutual Insurance Company	8 397	4 452
Lanark Mutual Insurance Company	11 361	6 397
Lawyers' Professional Indemnity Company	80 502	63 420
Lennox and Addington Mutual Fire Insurance Company, The	2 296	1 494
Loyalist Insurance Company, The	7 737	7 253
Markham General Insurance Company	80 369	39 223
McKillop Mutual Insurance Company	3 165	1 480
Middlesex Mutual Insurance Co.	4 331	6 010
Norfolk Mutual Insurance Company	4 302	2 126
North Blenheim Mutual Insurance Company	4 680	3 824
North Kent Mutual Fire Insurance Company	2 989	1 573
Optimum Frontier Insurance Company	49 345	58 033
Oxford Mutual Insurance Company	6 330	4 020
Pembroke Insurance Company	116 990	124 161
Peel and Maryborough Mutual Insurance Company	7 180	4 587
Peel Mutual Insurance Company	16 266	11 522
Pilot Insurance Company	420 297	272 587
Premier Insurance Company	85	0
Prescott Mutual Insurance Company	605	651
Scottish & York Insurance Co. Limited	107 544	110 956
Sherway Insurance Company Limited	0	0
South Easthope Mutual Insurance Company	6 825	4 562
2 Town & Country Mutual Insurance Company	2 477	2 087
Townsend Farmers' Mutual Fire Insurance Company	2 413	1 139
TTC Insurance Company Limited	0	0
Usborne and Hibbert Mutual Fire Insurance Company	3 711	2 294

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total de passif	Excédent de l'actif sur le passif	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	%	\$
21 191	10 239	10 952	55	1 499
26 099	6 565	19 534	96	166
15 026	8 299	6 727	91	(700)
29 674	7 972	21 702	71	785
355 895	324 362	31 533	94	(3 502)
32 702	10 924	21 778	70	774
36 173	11 581	24 592	62	1 432
399 135	326 798	72 337	85	8 730
6 253	2 266	3 987	73	(19)
21 699	15 622	6 077	75	(346)
112 490	102 108	10 382	89	(12 943)
9 399	3 889	5 510	79	89
18 127	6 346	11 781	100	(273)
8 771	5 020	3 751	66	203
13 074	4 128	8 946	92	(600)
18 198	3 068	15 130	68	435
123 516	111 033	12 483	86	(1 037)
14 672	8 616	6 056	76	(5)
486 104	404 162	81 942	98	(21 627)
14 330	5 216	9 114	64	412
39 596	23 987	15 609	82	(325)
948 911	670 223	278 688	68	56 454
3 398	383	3 015	0	4
914	479	435	56	(54)
458 315	395 400	62 915	94	2 591
5 334	76	5 258	n.a.	(77)
21 767	9 091	12 676	78	728
15 577	2 444	13 133	85	62
8 817	3 366	5 451	75	241
30 452	30 352	100	n.a.	0
23 826	3 371	20 455	83	1 042



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO cont.

3 Wabisa Mutual Insurance Company	3 403	2 426
West Elgin Mutual Insurance Company	8 699	4 594
West Wawanosh Mutual Insurance Company, The	15 323	13 861
Westminster Mutual Insurance Company, The	3 441	2 628
Yarmouth Mutual Fire Insurance Company, The	2 333	1 501
York Fire & Casualty Insurance Company	43 970	37 710
	1 543 504	1 184 149

À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Alberta Motor Association Insurance Company's	0	0
Canassurance, Compagnie d'Assurances Générales Inc.	76	(234)
Compagnie d'Assurances Belair Inc., La	115 572	123 820
Mutuelle d'Église de L'Inter-Ouest, La	34	6
Sécurité, Assurances Générales inc., La	34	34
SGI CANADA Insurance Services Ltd.	216	203
Trans Global Insurance Comany	3 234	23
Union Canadienne, Compagnie d'Assurances, L'	2 289	3 047
	121 455	126 899

FÉDÉRAL

Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance	310 473	273 143
Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada, L'	31 236	58 689
AXA Assurances (Canada)	213 041	153 790
AXA Pacifique Compagnie d'Assurance	11 624	17 956
Canada-Vie Compagnie d'Assurances Générales	94 321	76 054
Cercle d'Or, Compagnie d'Assurance	0	0
5 Certas Direct, Compagnie d'Assurance	0	0
CGU, Compagnie d'Assurance du Canada	446 883	448 349
Chieftain Insurance Company	3 312	2 753
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	199 338	158 971
CIGNA du Canada Compagnie d'Assurance sur la Vie	80 799	39 877



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total de passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
8 818	4 716	4 102	65	153
21 178	10 965	10 213	57	772
29 751	20 372	9 379	92	(1 210)
7 340	4 656	2 684	63	622
10 125	2 103	8 022	96	(121)
93 134	78 228	14 906	111	356
5 086 629	3 815 485	1 271 144		50 790
297 220	213 502	83 718	89	4 178
7 555	1 446	6 109	33	289
544 689	443 252	101 437	74	4 724
4 058	245	3 813	88	154
153 022	102 030	50 992	72	7 823
33 377	8 693	24 684	75	294
8 770	1 396	7 374	1	3 848
201 069	159 410	41 659	68	4 415
1 249 760	929 974	319 786		25 725
1 218 326	931 416	286 910	83	4 715
149 814	114 476	35 338	148	(5 499)
576 965	480 996	95 969	82	(4 848)
462 343	357 988	104 355	69	3 144
344 632	285 513	59 119	86	3 265
4 082	29	4 053	n.a.	68
0	0	0	n.a.	0
3 050 252	2 499 925	550 327	85	(25 624)
11 751	2 339	9 412	90	(718)
970 686	761 009	209 677	69	11 729
524 417	448 250	76 167	111	(9 997)

COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

Citadelle Compagnie d'Assurances Générales, La	105 668	81 153
Commonwealth Insurance Company	16 915	(124)
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard	196 347	111 456
Compagnie d'Assurance Allianz du Canada	277 479	187 161
Compagnie d'Assurance COSECO	80 413	80 341
Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada, La	0	(397)
Compagnie d'Assurance d'Hypothèques GE Capital (Canada)	126 050	7 980
Compagnie d'Assurance du Québec	2	0
Compagnie d'Assurance Everest du Canada, La	883	169
Compagnie d'Assurance GE Capital Casualty, Canada	0	0
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators, La	528 627	424 238
Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, La	27 761	17 593
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	453 282	341 407
Compagnie d'Assurance Générale RBC	63 622	50 673
Compagnie d'Assurance Halifax, La	479 444	377 525
Compagnie d'Assurance ING Wellington	93 604	56 662
Compagnie d'Assurance Liberté du Canada	56 166	78 857
Compagnie d'Assurance Lombard	93 728	90 390
Compagnie d'Assurance London Garantie	67 502	61 978
Compagnie d'Assurance Missisquoi, La	8	(2 475)
Compagnie d'Assurance Temple, La	36 487	25 834
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	98 002	90 315
Compagnie d'Assurance Voyage RBC	73 282	31 031
Compagnie d'Assurance Zenith	24 552	19 025
Compagnie d'Assurances Générales Legacy	8 753	1 062
Compagnie d'Assurances Générales TD	33 857	44 632
Compagnie d'Assurances Jevco, La	5 830	4 396
4 Compagnie de Cautionnement Alta, La	0	0
Compagnie d'Indemnité du Nord, Inc., La	7 890	(341)
Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie, La	13 574	7 983
Constitution Insurance Company of Canada	0	390



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total de passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
537 478	416 765	120 713	81	(580)
892 328	730 500	161 828	106	2 517
803 441	679 122	124 319	78	(29 449)
1 460 530	1 203 622	256 908	91	(42 854)
293 705	258 809	34 896	84	(402)
391 515	42 847	348 668	1	13 072
942 988	569 119	373 869	29	60 583
435 254	340 054	95 200	80	10 198
18 889	5 096	13 793	101	3 117
12 919	485	12 434	n.a.	237
2 606 297	1 966 203	640 094	90	(10 798)
95 666	80 330	15 336	78	(779)
1 424 673	1 052 043	372 630	75	36 453
172 805	78 472	94 333	90	(9 053)
2 053 486	1 791 325	262 161	74	27 635
577 001	462 638	114 363	74	19 271
254 054	200 410	53 644	98	(9 388)
321 479	277 130	44 349	93	(16 416)
326 437	278 951	47 486	66	2 004
188 868	142 035	46 833	65	3 794
305 149	192 104	113 045	72	6 675
234 073	199 677	34 396	94	(9 965)
149 460	80 465	68 995	30	6 751
74 796	53 021	21 775	91	(3 555)
25 533	2 663	22 870	14	3 318
112 239	91 777	20 462	90	(688)
222 029	169 169	52 860	65	8 476
0	0	0	n.a.	0
79 208	24 159	55 049	0	5 455
132 290	91 920	40 370	33	10 376
5 084	2 233	2 851	n.a.	18



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

Echelon General Insurance Company	28 079	31 470
Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance	502 361	391 261
Elite Insurance Company	34 136	14 787
Federated, Compagnie d'Assurance du Canada, La	28 446	25 682
Fédération, Compagnie d'Assurance du Canada, La	82 276	64 324
Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, La	137 675	100 426
Gore Mutual Insurance Company	94 657	81 575
Grain Insurance and Guarantee Company	4 536	2 220
Granite Compagnie d'Assurances	0	(123)
Groupe Commerce Compagnie d'Assurances, Le	0	0
ING Novex Insurance Company of Canada	17 776	15 123
ING Western Union Compagnie d'Assurance	405	1 293
London et Midland Compagnie d'Assurance Générale, La	17 857	5 904
Markel Compagnie d'Assurance du Canada	54 007	34 441
Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance, La	4 392	1 666
Nordique Compagnie d'Assurance du Canada, La	(1 483)	(6 871)
North Waterloo Farmers Mutual Insurance Company, The	20 245	14 644
Omnimonde, Compagnie d'Assurances	48 900	40 819
Personnelle, Compagnie d'Assurance du Canada, La	123 968	82 423
Perth, Compagnie d'Assurance	31 765	18 678
Portage La Prairie Mutual Insurance Company, The	8 831	8 670
Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'Assurances	580 207	449 457
Scotia Générale, Compagnie d'Assurance	0	0
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurances, La	198 559	145 017
6 Société d'Assurance Langdon	27 367	17 856
Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale, La	37 408	20 088
TD Assurance Directe Inc.	0	0
Traders General Insurance Company	201 329	192 959
Travelers, Compagnie d'Assurance Dommages et de Cautionnement du Canada	18 300	17 768
Unifund, Compagnie d'Assurance	103 423	61 204
Waterloo, Compagnie d'Assurance	25 706	17 246



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total de passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
148 289	126 431	21 858	104	175
2 076 101	1 420 980	655 121	83	3 593
176 190	128 596	47 594	69	4 361
176 401	142 430	33 971	77	3 653
311 523	259 730	51 793	76	27
679 444	319 783	359 661	75	27 422
261 759	173 763	87 996	76	1 114
41 321	27 510	13 811	52	1 112
5 412	1 407	4 005	n.a.	1 281
1 214 638	971 077	243 561	74	20 434
174 560	156 998	17 562	74	1 171
972 183	862 222	109 961	74	16 741
153 789	89 619	64 170	32	20 072
252 638	207 740	44 898	71	4 406
64 295	22 334	41 961	13	818
1 064 953	818 856	246 097	74	25 640
43 136	23 695	19 441	74	(278)
116 423	30 474	85 949	78	(1 530)
473 800	366 123	107 677	75	(7 451)
85 163	64 456	20 707	77	1 389
146 678	101 322	45 356	78	(1 196)
3 235 934	2 625 600	610 334	80	38 467
35 235	28	35 207	n.a.	4 520
724 812	636 371	88 441	79	2 968
66 957	48 039	18 918	75	479
272 002	225 799	46 203	65	(1 183)
11 669	47	11 622	n.a.	290
837 842	642 986	194 856	83	5 826
112 865	71 758	41 107	46	4 803
295 889	223 645	72 244	73	6 675
75 483	43 583	31 900	80	891



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

Wawanesa Mutual Insurance Company, The	233 560	211 837
Western Assurance Company	109 638	71 178
Western Surety Company	698	(155)
	7 135 779	5 551 363

SUCCURSALES

Aegon Insurance Company (U.K.) Limited	0	(148)
Affiliated FM Insurance Company	8 650	2 150
Allendale Mutual Insurance Company	44 688	17 258
Allstate, Compagnie d'Assurance	0	0
American Bankers Compagnie d'Assurances Générales de la Floride	68 249	14 063
American Credit Indemnity Company	13 659	9 178
American Home Assurance Company	173 807	114 089
American Re-Insurance Company	1 436	899
American Road Insurance Company, The	2 785	3 553
Ascentus Insurance Ltd.	584	40
12 Assurances Reliance	0	0
Assurances Trade Indemnity	0	0
Avemco Insurance Company	1 525	1 785
Aviation & General Insurance Company Limited	0	(29)
AXA Corporate Solutions Assurance	2 044	407
Balboa Insurance Company	0	0
British Aviation Insurance Company Limited, The	307	435
Centennial Compagnie d'Assurances	994	1 452
Chicago Title Insurance Company	755	373
Commercial Union Assurance Company PLC	10 664	4 712
8 Compagnie d'Assurance DaimlerChrysler, La	2 042	1 898
Compagnie d'Assurance Fédérale	1 980	706
Compagnie d'Assurance Great American	15 518	4 242
10 Compagnie d'Assurance Great American de New York	601	424
Compagnie d'Assurance Incendie Hartford, La	8 313	10 381



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total de passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
2 574 526	1 438 972	1 135 554	83	31 049
259 838	238 584	21 254	80	219
18 661	9 890	8 771	(1)	1 076
39 623 351	29 885 933	9 737 418		281 292
2 999	1 102	1 897	n.a.	(94)
58 496	36 794	21 702	48	2 043
340 432	191 171	149 261	66	6 458
17 768	3 633	14 135	7	2 706
162 261	96 067	66 194	23	4 495
73 449	41 373	32 076	61	(626)
1 510 444	1 175 562	334 882	88	16 448
373 497	163 943	209 554	96	13 079
38 499	3 002	35 497	143	(482)
14 221	1 450	12 771	45	271
0	0	0	n.a.	0
0	0	0	n.a.	0
14 528	6 674	7 854	101	246
3 191	471	2 720	n.a.	264
148 789	103 892	44 897	88	862
7 557	113	7 444	n.a.	1 124
22 652	12 851	9 801	49	1 249
9 845	6 383	3 462	128	(1 367)
4 768	2 281	2 487	72	(318)
114 473	64 031	50 442	49	4 726
31 993	2 567	29 426	92	1 729
21 355	7 032	14 323	25	1 118
85 686	54 158	31 528	132	(1 800)
6 611	4 208	2 403	77	110
249 093	90 518	158 575	84	11 046



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

SUCCURSALES cont.

	Compagnie d'Assurance Incendie Liberté Mutuelle	2 702	3 884
	Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	521 779	457 718
	Compagnie d'Assurance Lumbermens Mutual Casualty, La	34 161	(30 560)
	Compagnie d'Assurance Maritime et Incendie Mitsui, Ltée	4 877	2 813
	Compagnie d'Assurance Maritime Limitée, La	8 815	5 754
	Compagnie d'Assurance Motors, La	191 190	81 563
	Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica	161	68
	Compagnie d'Assurance New Hampshire, La	573	(790)
	Compagnie d'Assurance Providence Washington	757	619
	Compagnie d'Assurance Saint-Paul	72 994	73 341
14	Compagnie d'Assurance Specialty National	0	108
	Compagnie d'Assurance Titres First American	21 955	2 741
	Compagnie d'Assurance Titres Lawyers	1 269	500
7	Compagnie d'Assurance-incendie de Niagara, La	0	0
	Compagnie d'Assurance-titres Stewart	22 414	2 352
	Compagnie de Réassurance NAC, La	21	1 140
	Compagnie de Sûreté Virginia Inc.	1 091	6 552
	Compagnie Maryland Casualty	0	0
	Continental Casualty Company	40 583	24 988
	Continental Insurance Company, The	0	0
	Eagle Star Insurance Company Limited	1 920	(495)
	Employers Reinsurance Corporation	59 967	11 178
9	General Insurance Company of America	0	0
	General Reinsurance Corporation	0	0
	Hanover Insurance Company, The	0	(57)
	Home Insurance Company, The	0	1 324
	ICAROM Public Limited Company	0	(10)
11	NIPPONKOA Insurance Company, Limited	352	101
	Pearl Assurance Public Limited Company	0	0
	Phoenix Insurance Company, The	0	0
	Progressive Casualty Insurance Company	(172)	5 336



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total de passif	Excédent de l'actif sur le passif	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	%	\$
72 965	14 968	57 997	146	6 569
1 515 563	1 013 789	501 774	89	31 155
214 356	26 937	187 419	94	(2 297)
45 606	27 955	17 651	85	(632)
34 550	22 415	12 135	57	2 407
450 578	328 907	121 671	81	17 926
24 381	4 212	20 169	42	1 183
99 078	48 258	50 820	24	4 475
18 161	10 225	7 936	45	1 124
691 569	448 340	243 229	96	2 222
7 397	710	6 687	n.a.	266
21 949	7 185	14 764	13	2 427
3 480	1 868	1 612	43	(383)
0	0	0	n.a.	0
16 644	5 316	11 328	10	3 697
72 465	54 032	18 433	94	(1 356)
62 358	21 016	41 342	94	2 496
2 183	142	2 041	n.a.	151
587 741	342 488	245 253	78	20 440
0	0	0	n.a.	0
35 388	19 930	15 458	126	(3 213)
613 384	366 485	246 899	90	(9 183)
0	0	0	n.a.	0
541 519	449 028	92 491	155	(45 335)
3 074	75	2 999	n.a.	88
52 896	13 716	39 180	n.a.	503
3 840	435	3 405	n.a.	78
22 519	7 851	14 668	216	(327)
1 683	25	1 658	n.a.	(77)
3 688	3	3 685	n.a.	134
95 814	61 059	34 755	(560)	(1 229)



COMPAGNIES D'ASSURANCE IARD

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

SUCCURSALES cont.

	Protectrice, Société d'Assurance, La	171	311
13	SAFECO Insurance Company of America	0	0
	Security Insurance Company of Hartford	6 773	1 891
	Skandia Société Anonyme d'Assurances	0	(75)
	Société d'Assurance Mutuelle des Employeurs de Wausau	(83)	547
	Société d'Assurance TIG	9 270	9 636
	Société des Assurances Ecclésiastiques	23 589	23 342
	Société Mutuelle d'Assurance Sentry, La	741	737
	Souscripteurs du Lloyd's, Les	256 119	108 454
	State Farm Fire and Casualty Company	203 726	171 116
	State Farm Mutual Automobile Insurance Company	578 415	601 057
	Tokio, Compagnie d'Assurance Maritime et Incendie Ltée	8 905	8 857
	Travelers, Compagnie d'Indemnité, La	54	620
	UAP - New Rotterdam Insurance Company NV	0	(90)
	Underwriters Reinsurance Company	0	0
	Yasuda Fire and Marine Insurance Company, Limited, The	1 371	680
	Zurich Compagnie d'Assurances	531 597	318 818
		2 966 658	2 083 937
	Total	11 767 396	8 946 348



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total de passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisées par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
8 109	911	7 198	180	(26)
0	0	0	n.a.	0
119 936	78 568	41 368	102	3 586
23 758	1 023	22 735	n.a.	1 335
97 624	17 377	80 247	138	5 543
60 821	42 511	18 310	107	(4 796)
119 836	84 779	35 057	83	(110)
19 782	3 547	16 235	168	436
1 428 189	1 319 013	109 176	82	(29 464)
439 924	318 293	121 631	90	(53 747)
1 828 835	1 316 528	512 307	109	(112 208)
44 621	20 110	24 511	80	(135)
117 397	53 046	64 351	n.a.	8 833
8 273	2 850	5 423	n.a.	742
20 750	10 472	10 278	110	343
23 033	4 574	18 459	84	527
1 566 356	998 490	567 866	73	61 182
14 554 680	9 638 738	4 915 942		(21 363)
60 514 420	44 270 130	16 244 290		336 444



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

ONTARIO

Assurance Financière CT, L'	67 377	14 539
Compagnie d'Assurance-vie La Sécurité	0	23 866
Gerling Globale, Compagnie d'Assurance-vie, La	0	(168)
Ingle, Compagnie d'Assurance-vie et Santé	23 908	7 673
Union du Canada Assurance-vie	967	703
	92 252	46 613

À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Acadie Vie	0	0
Aegis Insurance Corporation	10	0
Assomption Compagnie d'Assurance-vie	1 706	662
Assurance-Vie Banque Nationale, Compagnie d'Assurance-vie	7 435	2 182
AXA Assurance Inc.	675	260
Canassurance Compagnie d'Assurance-vie	36 257	30 518
Corporation d'Assurance First Canadian, La	13 870	1 985
15 Desjardins Sécurité Financière, Compagnie d'Assurance Vie	279 520	305 748
Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, L'	188 089	126 978
SSQ, Société d'Assurance-vie Inc.	9 051	3 984
Trans Global Life Insurance Company	605	182
	537 218	472 499

FÉDÉRAL

16 AIG Assurance Canada	57 446	40 167
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-vie	0	0
17 Chrysler Compagnie d'Assurance-vie du Canada	0	0
CIGNA du Canada Compagnie d'Assurance sur la Vie	30 347	11 526
Clarica, Compagnie d'Assurance sur la Vie	1 363 165	1 336 701
Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, La	1 502 645	1 222 968
Compagnie d'Assurance Standard Life	422	1 727
Compagnie d'Assurance Vie RBC	153 327	64 786
Compagnie d'Assurance-vie AIG du Canada, La	102 892	28 044

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Bénéfice net/ (perte nette) \$
32 121	15 245	16 876	617
258 064	249 592	8 472	1 605
113 320	43 843	69 477	663
9 010	8 677	333	(6 933)
62 318	51 794	10 524	352
474 833	369 151	105 682	(3 696)
43 415	30 049	13 366	999
18 699	11 364	7 335	2 161
424 714	383 366	41 348	3 586
109 711	74 802	34 909	8 033
942 052	622 283	319 769	35 122
88 930	64 446	24 484	1 350
98 971	68 439	30 532	5 072
8 782 193	7 456 363	1 325 830	91 495
5 884 597	4 723 253	1 161 344	107 597
1 205 829	1 054 341	151 488	13 633
7 326	762	6 564	646
17 606 437	14 489 468	3 116 969	269 694
509 600	461 498	48 102	3 127
3 363	325	3 038	633
0	0	0	0
74 150	63 930	10 220	1 132
27 457 139	24 278 973	3 178 166	418 237
23 853 943	20 442 882	3 411 061	341 612
123 072	115 190	7 882	1 094
1 303 605	1 071 297	232 308	17 527
519 762	432 611	87 151	3 005



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

	Compagnie d'Assurance-vie CIBC Limitée	12 827	2 101
	Compagnie d'Assurance-vie CNA du Canada	13 746	7 245
	Compagnie d'Assurance-vie Croix Bleue du Canada	3 278	3 217
	Compagnie d'Assurance-vie CUMIS, La	62 054	32 231
	Compagnie d'Assurance-vie Federated du Canada, La	8 556	6 774
	Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers, La	1 591 461	1 527 479
	Compagnie d'Assurance-vie Penncorp, La	17 867	5 194
	Compagnie d'Assurance-vie Première du Canada	49 610	9 181
	Compagnie d'Assurance-vie Primerica du Canada, La	62 895	14 360
20	Compagnie d'Assurance-vie Toronto Mutuelle, La	12 653	5 628
21	Compagnie d'Assurance-vie Transamerica du Canada	276 849	162 879
	Compagnie d'Assurance-vie Union Commerciale du Canada, La	51 545	28 911
	Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa, La	11 120	8 218
	Concordia Compagnie d'Assurance-vie	25 869	19 097
18	Confédération, Compagnie d'Assurance-vie, La	0	0
	Co-Operators, Compagnie d'Assurance-vie	193 082	123 260
	Crown, Compagnie d'Assurance-vie	0	0
	Empire, Compagnie d'Assurance-vie, La	187 080	180 697
	Équitable Compagnie d'Assurance-vie du Canada, L'	177 310	138 198
	Great-West, Compagnie d'Assurance-vie, La	1 198 276	1 165 989
	Industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurance sur la Vie, L'	54 426	27 242
	London Life, Compagnie d'Assurance-vie	974 795	726 682
	Maritime Compagnie d'Assurance-vie, La	794 971	609 167
	Nationale du Canada, Compagnie d'Assurance-vie, La	195 835	248 677
	Reliable, Compagnie d'Assurance-vie, La	23 917	12 059
	Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'Assurance-vie	80 584	59 824
	Scotia-Vie Compagnie d'Assurance	5 309	1 552
	Société d'Assurance Vie MD	1 754	8
	Société d'Assurance-vie SIAP	0	0
	Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-vie	1 124 314	1 017 360
19	Toronto Dominion, Compagnie d'Assurance-vie	6 209	1 673



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Bénéfice net/ (perte nette) \$
46 360	14 153	32 207	4 967
33 163	(10 075)	43 238	5 939
112 836	84 256	28 580	2 877
502 945	433 022	69 923	10 193
46 396	33 951	12 445	1 688
34 659 629	26 374 539	8 285 090	1 152 045
82 004	49 690	32 314	1 893
69 937	20 212	49 725	2 135
201 216	(17 455)	218 671	35 981
137 135	113 288	23 847	1 422
2 997 423	2 243 227	754 196	63 606
929 096	814 949	114 147	13 713
334 260	283 709	50 551	5 086
701 763	643 240	58 523	(13 007)
0	0	0	0
1 579 570	1 315 041	264 529	33 418
1 122 862	740 179	382 683	43 862
1 773 144	1 384 035	389 109	28 309
820 626	702 473	118 153	14 646
11 053 134	8 573 928	2 479 206	301 326
1 733 991	1 508 465	225 526	26 017
17 543 686	16 034 127	1 509 559	169 934
7 358 219	6 353 106	1 005 113	124 113
1 757 437	1 493 643	263 794	23 961
46 532	31 067	15 465	1 598
1 284 132	987 789	296 343	7 244
34 845	(5 084)	39 929	4 446
60 640	41 802	18 838	838
10 112	112	10 000	382
37 513 188	29 991 409	7 521 779	920 668
20 624	(653)	21 277	911



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

FÉDÉRAL cont.

20	Western Compagnie d'Assurance-vie	0	0
	Zurich du Canada Compagnie d'Assurance-vie	28 583	(52 173)
		10 399 573	8 758 482

SUCCURSALES

	Aetna-Vie	1 915	2 200
	Allianz Life Insurance Company of North America	18 405	328 765
	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance-vie	0	0
	American Bankers Compagnie d'Assurances-vie de la Floride	49 263	11 321
	American Income Life Insurance Company	7 955	1 402
	AMEX Compagnie d'Assurance	542	150
	Associates Financial Life Insurance Company	6 269	2 155
	Balboa, Compagnie d'Assurance-vie, La	0	0
	Compagnie d'Assurance Bankers Life and Casualty, La	1 928	2 051
	Compagnie d'Assurance Combined d'Amérique	32 852	11 739
	Compagnie d'Assurance Mutuelle Massachusetts, La	40	347
	Compagnie d'Assurance Standard Life du Canada	655 754	840 730
	Compagnie d'Assurance sur la Vie Connecticut Général, La	9 291	11 722
	Compagnie d'Assurance United American, La	565	512
22	Compagnie d'Assurances Continental	0	0
	Compagnie d'Assurances Life Investors d'Amérique	4 357	1 895
	Compagnie d'Assurances New York Life	18 034	6 470
	Compagnie d'Assurance-vie de la Pennsylvanie, La	3 125	1 613
	Compagnie d'Assurance-vie First Allmerica Financial	35	32
	Compagnie d'Assurance-vie General American	(58)	0
	Compagnie d'Assurance-vie Gerber	148	0
	Compagnie d'Assurance-vie Household	8 428	1 783
	Compagnie d'Assurance-vie J.C. Penney	53	20
	Compagnie d'Assurance-vie John Alden, La	0	13
	Compagnie d'Assurance-vie John Hancock	48	620
	Compagnie d'Assurance-vie Liberté de Boston, La	45 869	15 041



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Bénéfice net/ (perte nette) \$
0	0	0	0
801 305	625 382	175 923	46 576
178 703 244	147 262 735	31 440 509	3 820 027
45 333	18 755	26 578	2 573
132 083	49 989	82 094	(9 177)
2 695	56	2 639	129
141 708	80 739	60 969	6 693
74 661	10 481	64 180	9 945
6 698	620	6 078	277
78 829	32 665	46 164	7 009
15 118	83	15 035	936
4 322	792	3 530	(372)
403 189	242 065	161 124	29 904
13 140	5 264	7 876	518
12 167 791	11 024 637	1 143 154	36 902
58 645	43 529	15 116	(992)
20 242	5 991	14 251	796
0	0	0	0
155 298	92 408	62 890	9 275
207 252	79 572	127 680	12 055
172 798	111 517	61 281	7 812
3 355	2 190	1 165	144
886 414	579 395	307 019	(83 051)
10 738	40	10 698	(117)
71 685	21 664	50 021	8 466
28 290	3 436	24 854	1 095
2 213	1 228	985	(39)
32 594	8 480	24 114	(2 095)
63 684	48 411	15 273	(373)



COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités et
paiements aux
titaires de polices
\$

Note

SUCCURSALES cont.

	Compagnie d'Assurance-vie MIC, La	0	0
	Compagnie d'Assurance-vie Minnesota	327	358
	Compagnie d'Assurance-vie National Fidelity	316	8
	Compagnie d'Assurance-vie North America, La	289	3 364
	Compagnie d'Assurance-vie Principal	246	465
	Compagnie d'Assurance-vie Union Fidelity	0	0
	Equitable Life Assurance Society of The United States, The	61	1 174
	Ford Life Insurance Company	0	0
	Forethought Life Insurance Company	32 694	6 108
23	Fortis Benefits Compagnie d'Assurance	13 206	3 812
	Hartford, Compagnie d'Assurance-vie	134	676
	Lincoln Heritage Life Insurance Company ou Superior Life Ins. Co.	509	79
	Lincoln National Life Insurance Company, The	0	0
	Métropolitaine, Compagnie d'Assurance-vie, La	9 782	13 927
	Mutuelle d'Omaha, Compagnie d'Assurance, La	0	0
24	Paul Revere Compagnie d'Assurance-vie	0	0
	Phoenix Home Life Compagnie Mutuelle d'Assurance	0	0
	Provident Compagnie d'Assurance-vie et Accident	231 057	205 231
	Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance, La	9 276	11 427
	Royal Maccabees Life Insurance Company	0	0
	Société d'Assurance CUNA Mutuelle, La	241	526
	State Farm Life Insurance Company	58 755	30 406
	Travelers, Compagnie d'Assurance, La	0	475
25	UNUM d'Amérique, Compagnie d'Assurance-vie, L'	0	0
		1 221 711	1 518 617
	Total	12 308 200	10 836 378

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	\$
3 548	4	3 544	108
2 716	119	2 597	162
5 005	2 082	2 923	91
38 658	19 390	19 268	(2 307)
10 485	7 157	3 328	(64)
6 029	0	6 029	436
26 659	13 093	13 566	3 324
0	0	0	0
121 274	101 217	20 057	4 021
195 151	168 093	27 058	925
23 906	18 560	5 346	182
10 759	1 127	9 632	506
288 304	(7 977)	296 281	73 678
1 567 480	545 240	1 022 240	49 439
1 217	451	766	(338)
0	0	0	0
2 159	774	1 385	(1)
1 854 003	1 374 110	479 893	42 469
478 121	330 284	147 837	5 890
12 639	5 968	6 671	82
23 911	17 784	6 127	(335)
702 149	563 526	138 623	1 455
23 501	4 767	18 734	1 545
0	0	0	0
20 196 449	15 629 776	4 566 673	219 581
217 490 563	178 212 628	39 277 935	4 308 733



COMPAGNIES DE RÉASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
acceptées

Pertes nettes
réalisées

Ce tableau ne contient que le nom des compagnies autorisées
à faire uniquement de la réassurance

\$

\$

Note

ONTARIO

Farm Mutual Reinsurance Plan Inc.	58 083	16 040
Gerling Globale Compagnie de Réassurance, La	42 866	18 919
	100 949	34 959

À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Optimum Réassurance Inc.	24 577	5 068
--------------------------	--------	-------

FÉDÉRAL

Anglo Canada General Insurance Company	52 908	42 437
Compagnie Suisse de Réassurance Canada	90 511	33 370
Munich du Canada, Compagnie de Réassurance, La	158 035	25 361
Odyssey, Société Canadienne de Réassurance	0	0
RGA Compagnie de Réassurance-vie du Canada	116 082	3 644
SCOR Canada Compagnie de Réassurance	79 340	45 446
Suisse de Réassurance Vie et Santé Canada	203 311	50 085
Trygg-Hansa Reinsurance Company of Canada	1	(126)
	700 188	200 217

SUCCURSALES

26	Alea Europe Ltd.	6 095	11 453
	American Agricultural Insurance Company	3 297	944
27	AXA Corporate Solutions	142 439	91 969
	Caisse Centrale de Réassurance	13 990	8 159
	Cologne Reinsurance Company	71	(87)
	Compagnie d'Assurance-vie ReliaStar	18 618	22 584
	Compagnie de Réassurance Toa d'Amérique, La	9 894	4 637
	Compagnie de Réassurance Transatlantique, La	50 451	14 074
	Compagnie Suisse de Réassurance	129 036	27 998
	Employers Reassurance Corporation	30 711	14 866
	Everest Reinsurance Company	28 466	15 566
	Folksamerica Reinsurance Company	23 567	17 883



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif	Total du passif	Excédent de l'actif sur le passif	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises	Bénéfice net/ (perte nette)
\$	\$	\$	%	\$
330 695	205 478	125 217	61	15 858
242 372	189 218	53 154	78*	1 771
573 067	394 696	178 371		17 629
199 387	159 511	39 876	n.a.	2 732
163 138	124 360	38 778	84	(1 100)
910 460	740 797	169 663	72	31 597
893 206	763 016	130 190	83	3 824
6 119	304	5 815	n.a.	(315)
1 405 016	1 119 412	285 604	n.a.	19 029
406 203	330 700	75 503	73	7 048
2 493 838	2 211 696	282 142	n.a.	89 045
14 261	3 800	10 461	n.a.	402
6 292 241	5 294 085	998 156		149 530
113 274	70 679	42 595	88	587
29 588	15 804	13 784	69	1 442
737 454	477 917	259 537	95	3 210
47 975	22 485	25 490	77	(88)
27 888	4 764	23 124	n.a.	1 326
93 698	63 873	29 825	n.a.	(6 414)
67 967	46 913	21 054	94	(253)
308 168	215 571	92 597	82	2 760
1 337 920	71 669	1 266 251	72*	(16 142)
840 164	426 146	414 018	n.a.	(114 503)
345 182	251 086	94 096	80	10 543
107 527	74 255	33 272	93	(3 285)



COMPAGNIES DE RÉASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
acceptées

Pertes nettes
réalisées

Ce tableau ne contient que le nom des compagnies autorisées
à faire uniquement de la réassurance

\$

\$

Note

SUCCURSALES cont.

28	GE Frankona Ruckversicherungs-Aktiengesellschaft	52 033	33 449
	GE Reinsurance Company	4 574	1 895
	General & Cologne Life Re of America	0	0
	Hannover Ruckversicherungs-Aktiengesellschaft	43 582	24 593
	Insurance Corporation of New York, The	0	(49)
	Le Mans Ré	31 220	18 480
	Life Reassurance Corporation of America	0	0
	Munich, Compagnie de Réassurance, La	471 410	364 926
	National Reinsurance Corporation	0	521
	Nationwide Mutual Insurance Company	251	(496)
	Nederlandse Reassurantie Groep N.V.	0	(6)
	Nordisk Reinsurance Company A/S	0	0
	NRG Victory Reinsurance Limited	11	(2 149)
	NW Reinsurance Corporation Limited	5	(48)
	Odyssey American Reinsurance Corporation	29 824	26 386
29	PartnerRe Sa	50 855	48 987
	Philadelphia Reinsurance Corporation	0	204
	Pohjola Insurance Company Ltd.	0	0
	SCOR Vie	30 862	16 368
	Sorema North America Reinsurance Company	12 214	9 522
	Swiss Re Italia S.P.A.	(1)	(37)
	Terra Nova Insurance Company Limited	9 931	8 077
	Unigard Security Insurance Company	0	0
		1 193 406	780 669
	Total	2 019 120	1 020 913

* pour les compagnies de réassurance ayant un portefeuille d'assurance-vie et d'assurance les demandes de règlement, en tant que pourcentage des primes acquises fourni dans le rapport, se rapportent seulement au portefeuille de l'assurance multirisque (IARD)



PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
124 971	87 905	37 066	n.a.*	7 258
99 686	56 694	42 992	39	4 217
11 874	3 506	8 368	n.a.	1 165
249 908	175 989	73 919	77	4 592
24 381	4 212	20 169	42	1 183
101 354	75 848	25 506	96	(4 216)
1 636	0	1 636	n.a.	1 313
3 348 870	2 542 950	805 920	86*	60 450
3 073	1 043	2 030	n.a.	(402)
38 112	12 522	25 590	174	2 678
6 026	2 340	3 686	n.a.	312
1 580	370	1 210	n.a.	12
35 625	10 006	25 619	n.a.	3 416
23 795	8 600	15 195	n.a.	1 038
95 859	65 049	30 810	92	(460)
343 056	30 339	312 717	n.a.*	(7 529)
3 757	912	2 845	n.a.	(49)
1 386	0	1 386	n.a.	0
197 404	147 986	49 418	n.a.	3 439
139 375	91 682	47 693	62	3 293
10 092	848	9 244	n.a.*	444
90 755	40 101	50 654	74	5 084
10 015	1 804	8 211	n.a.	446
9 019 395	5 101 868	3 917 527		(33 133)
16 084 090	10 950 160	5 133 930		136 758



BOURSES D'ASSURANCE RÉCIPROQUE OU D'INTERASSURANCE

SOMMAIRE FINANCIER

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

Primes
directes
souscrites
\$

Sinistres
directs
réalisés
\$

Note

ONTARIO

Canadian Lawyers Liability Assurance Society	14 759	21 106
Canadian Universities Reciprocal Insurance Exchange	2 864	2 648
Community Newspaper Reciprocal Insurance Exchange	73	44
Healthcare Insurance Reciprocal of Canada	31 516	16 396
Metro Public Education Insurance Exchange	0	0
Municipal Electric Association Reciprocal Insurance Exchange	6 648	4 101
Ontario Municipal Insurance Exchange	7 027	5 194
Ontario School Boards' Insurance Exchange	21 124	24 825
	84 011	74 314

SUCCURSALES

Assureur Lumbermen's, L'	5 302	3 410
Total	89 313	77 724

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur le passif \$	Sinistres réalisés par rapport aux primes acquises %	Bénéfice net/ (perte nette) \$
91 817	77 758	14 059	46	3 370
30 389	23 161	7 228	89	533
1 154	203	951	27	88
198 462	111 357	87 105	72	16 841
0	0	0	n.a.	0
21 827	15 373	6 454	67	1 065
42 154	36 985	5 169	86	1 390
116 632	92 385	24 247	136	13
502 435	357 222	145 213		23 300
68 250	38 314	29 936	103	(8 698)
570 685	395 536	175 149		14 602



SOCIÉTÉS FRATERNELLES

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

ONTARIO

Guaranteed Funeral Deposits of Ontario (Fraternal)	24 473	20 164
Metropolitan Toronto Police Widows' and Orphans' Fund	1 839	1 839
Société d'Assurance-vie des Enseignantes et Enseignants (fraternelle)	7 421	4 164
	33 733	26 167

FÉDÉRAL

Association Bénévole des Fils de l'Écosse, L'	47	224
Association Canadienne des Professionnels de la Vente, L'	661	656
Association de Secours Mutuels des Travailleurs du Canada	39	84
Canadian Slovak League	34	63
Fondation d'Entraide de la Grande Lodge d'Orange de l'Amérique Britannique	978	1 213
Lutheran Life Insurance Society of Canada	10 556	13 530
Ordre des Italo-Canadiens, L'	16	11
Ordre Indépendant des Forestiers, L'	16 844	23 622
Société de Secours Mutuels des Slovaques du Canada, La	32	101
Société Fraternelle ACTRA, La	6 854	6 031
Ukrainian Fraternal Society of Canada	42	97
Ukrainian Mutual Benefit Association of St. Nicholas of Canada	5	40
	36 108	45 672

SUCCURSALES

	ACA Assurance	506	182
	Association des Voyageurs de Commerce d'Amérique	173	67
	Chevaliers de Colomb	48 892	25 577
	Conseil Suprême de l'Arcane Royal, Le	69	132
	Croatian Catholic Union of U.S.A. and Canada	24	13
30	First Catholic Slovak Ladies Association of The U.S.A., The	0	0
31	First Catholic Slovak Union of The United States of America & Canada	0	0
32	Serb National Federation	0	0
	Société d'Assurance-vie des Femmes, La	284	657
33	Société Ukrainienne Fraternelle de Secours Mutuels	94	214

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur au passif \$	Bénéfice net/ (perte nette) \$
162 792	161 919	873	228
45 253	37 168	8 085	1,668
26 597	22 612	3 985	(166)
234 642	221 699	12 943	1 730
11 480	9 606	1 874	227
30 079	21 503	8 576	(118)
3 870	3 433	437	(89)
1 723	1 906	(183)	(361)
20 948	18 625	2 323	(4)
307 146	276 888	30 258	332
1 450	930	520	(24)
5,968 416	4 544 540	1 423 876	14 912
2 509	1 741	768	(87)
52 240	34 447	17 793	48
7 105	6 058	1 047	69
5 099	3 839	1 260	(8)
6,412 065	4 923 516	1 488 549	14 897
18 410	15 207	3 203	250
3 800	2 045	1 755	204
962 037	805 075	156 962	29 654
10 629	4 529	6 100	508
698	400	298	(17)
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
11 121	8 570	2 551	307
15 253	6 698	8 555	441



SOCIÉTÉS FRATERNELLES

SOMMAIRE FINANCIER

Exercice terminé le 31 décembre 2001 (en milliers)

PORTEFEUILLE ONTARIEN

Primes
directes
souscrites
\$

Indemnités
paiements aux
titulaires de polices
\$

Note

SUCCURALES cont.

Ukrainian Fraternal Association of America

43

65

Ukrainian National Aid Association of America

0

0

Union Fraternelle Croate

239

231

50 324

27 138

Total

120 165

98 977

PORTEFEUILLE GLOBAL

Total de l'actif \$	Total du passif \$	Excédent de l'actif sur au passif \$	Bénéfice net/ (perte nette) \$
4 753	2 428	2 325	453
0	0	0	0
8 585	7 767	818	569
1 035 286	852 719	182 567	32 369
7 681 993	5 997 934	1 684 059	48 996

Notes relatives au sommaire financier

- 1 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Canadian Millers' Mutual Insurance Company. La liquidation de la compagnie a été ordonnée à compter du 13 décembre 2001.
- 2 La East Williams Mutal Fire Insurance Company, la Ekfrid Mutal Insurance Company et la Lobo Mutual Insurance Company ont fusionné. La compagnie issue de cette fusion utilise le nom de Town & Country Mutual Insurance Company. Les permis de la East Williams Mutual Fire Insurance Company, de la Ekfrid Mutual Insurance Company et de la Lobo Mutual Insurance ont été révoqués le 1^{er} janvier 2001.
- 3 L'ancien nom de la Wabisa Mutual Insurance Company est Wabisa Mutual Fire Insurance Company.
- 4 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Compagnie de Cautionnement Alta. La compagnie a été mise en liquidation en juillet 2001.
- 5 L'ancien nom de la Certas Direct, Compagnie d'Assurance est La Personnelle, Compagnie d'Assurance du Canada. Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Certas Direct, Compagnie d'Assurance. Le permis de la Direct, Compagnie d'Assurance a été révoqué le 21 janvier 2002.
- 6 L'ancien nom de la Société d'Assurance Langdon est la Hartford Insurance Company of Canada.
- 7 La Compagnie d'Assurance-incendie de Niagara et la Continental Insurance Company ont transféré leurs dossiers d'assurance à la Continental Casualty Company en décembre 2001 et ont demandé l'annulation de leurs permis en Ontario.
- 8 L'ancien nom de La compagnie d'assurance DaimlerChrysler est la Chrysler, Compagnie d'Assurance.
- 9 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la General Insurance Company of America. Cette compagnie a cessé ses activités au Canada à compter du 24 décembre 2001.
- 10 L'ancien nom de la Compagnie d'Assurance Great American de New York est la Compagnie d'assurance-incendie American National.
- 11 La Compagnie d'Assurance Nippone Incendie et Maritime, Limitée et la KOA Fire and Marine Insurance Company ont fusionné le 27 avril 2001. Le nom de la compagnie issue de cette fusion est la NIPPONKOA Insurance Company, Limited.
- 12 Le 8 novembre 2001, le surintendant des institutions financières a pris le contrôle des Assurances Reliance et la cour a rendu une ordonnance de mise en liquidation.
- 13 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la SAFECO Insurance Company of America. La compagnie a cessé ses activités au Canada à compter du 24 décembre 2001.
- 14 L'ancien nom de la Compagnie d'Assurance Specialty National est la Calvert Insurance Company.
- 15 La Corporation d'Assurances de Personnes La Laurentienne et l'Assurance Vie Desjardins-Laurentienne Inc. ont fusionné le 19 mars 2001. La compagnie issue de cette fusion portera le nom d'Assurance Vie Desjardins Laurentienne Inc.
- 16 L'ancien nom de la Compagnie d'Assurance-vie AIG du Canada est la Norwich Union du Canada, Compagnie d'assurance-vie.

- 17 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Chrysler Compagnie D'Assurance-vie du Canada. La compagnie est en cours de liquidation et n'a aucun sinistre impayé en suspen pour des polices d'assurance souscrites en Ontario.
- 18 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Confédération, Compagnie d'Assurance-vie. La compagnie a été liquidée en vertu de la *Loi sur les liquidations*.
- 19 L'ancien nom de la TD, Compagnie d'Assurance-vie est la Toronto Dominion, Compagnie d'Assurance-vie.
- 20 La Compagnie d'Assurance-vie Toronto Mutuelle et la Western Compagnie d'Assurance-vie ont fusionné le 1^{er} janvier 2002. La compagnie issue de cette fusion portera le nom de L'Unité-vie du Canada.
- 21 L'ancien nom de la Transamerica Vie Canada est la Compagnie d'Assurance-vie Transamerica du Canada.
- 22 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Continental Assurance Company. La compagnie a transféré ses activités à la Compagnie d'Assurance-vie CNA et a demandé que son permis soit annulé.
- 23 L'ancien nom de Fortis Benefits, Compagnie d'Assurance est la Pierce National Life Insurance Company.
- 24 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Paul Revere, Compagnie d'Assurance-vie. L'ordonnance portant garantie des risques au Canada a été annulée le 22 juin 2002.
- 25 Aucun renseignement financier n'a été fourni en 2001 pour L'UNUM d'Amérique, Compagnie d'Assurance-vie. L'ordonnance portant garantie des risques au Canada a été annulée le 22 juin 2002.
- 26 L'ancien nom de l'Alea Europe S.A. est la Rhine Re S.A.
- 27 L'ancien nom de l'AXA Corporate Solutions est l'Axa Réassurance.
- 28 L'ancien nom de la GE Frankona Ruckversicherungs-Aktiengesellschaft est l'ERC Frankona Ruckversicherungs-Aktien-Gesellschaft.
- 29 L'ancien nom de la PartnerRe Sa est la SAFR PartnerRe.
- 30 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la First Catholic Slovak Ladies Association of the U.S.A. La société est en cours de liquidation.
- 31 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la First Catholic Slovak Union of the United States of America & Canada. La société est en cours de liquidation. Son passif a été transféré à la Compagnie d'Assurance-vie Toronto Mutuelle.
- 32 Aucun renseignement financier n'a été déposé en 2001 au sujet de la Serb National Federation. La société est en cours de liquidation.
- 33 Aucun renseignement financier n'a été fourni en 2001 au sujet de la Ukrainian National Aid Association of America. La société est en cours de liquidation.



